

PATRIMOINE ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'INTENTION DES
ACTEURS DU PATRIMOINE ET DU DÉVELOPPEMENT



ICOMOS
conseil international des monuments et des sites



soutient les Objectifs de développement durable

PATRIMOINE ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À L'INTENTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE ET DU DÉVELOPPEMENT

Une initiative du groupe de travail sur les objectifs de développement durable de
l'ICOMOS

Autrices principales : Sophia Labadi, Francesca Giliberto, Ilaria Rosetti, Linda Shetabi,
Ege Yildirim



Une initiative du groupe de travail sur les objectifs de développement durable

Autrices principales : Sophia Labadi, Francesca Giliberto, Ilaria Rosetti, Linda Shetabi, Ege Yildirim

Publié par :

Conseil international des monuments et des sites - ICOMOS

Traduction française par :

Laure Marique, ICOMOS Belgique

Révision par :

Naima Benkari, ICOMOS International, avec le soutien d'Ona Vileikis, ICOMOS Belgique et Maureen Thibault, ICOMOS International

Conception graphique par :

Vanessa Paris

Photo de la page de couverture :

Ageleh Jmeidi et Wajd Nawafleh, deux participantes locales du projet USAID sur le patrimoine culturel durable grâce à l'engagement des communautés locales (Sustainable Cultural Heritage through Engagement of Local Communities Project - SCHEP) au Temple des Lions ailés, Petra (crédit : Centre de recherche américain [ACOR] 2018, photo prise par Saleem Fakhoury).

Juillet 2022

ICOMOS

Contributeurs (celles et ceux qui ont accepté d'être cités) :

Les participants au Café des connaissances dans le cadre du symposium de l'ICOMOS sur le patrimoine rural à Marrakech, Maroc (17 octobre 2019) et de la réunion d'experts à Marrakech (19 octobre 2019) :

Nils Ahlberg ; Luisa Ambrosio ; Steve Brown ; Peter Cox ; Kerime Danis ; Bartomeu Deya ; Khalid El Harrouni ; Nicole Franceschini ; Albino Jopela ; Tokie Laotan-Brown ; Fergus Maclaren ; Kerstin Manz ; Deirdre McDermott ; Paolo Motta ; Sergiu Musteata ; Patricia O'Donnell ; Peter Phillips ; Julianne Polanco ; Andrew Potts ; Gurmeet Rai

Les personnes ayant répondu à l'enquête en ligne (novembre 2019-janvier 2020) :

Luana Alessandrini ; Steve Brown ; Akifumi Iwabuchi ; Yoshinori Iwasaki ; Agnieszka Kiera ; Fergus Maclaren ; Hossam Mahdy ; Eric Martin ; Paolo Motta ; Miles Oglethorpe ; Samia Rab Kirchner ; Cecilie Smith-Christensen ; Jeffrey Soule ; Helen Wilson ; Shengyin Xu ; Ayşegül Yilmaz

Les personnes ayant répondu à la 1^{re} consultation (juillet-septembre 2020) :

Mohamed Badry Amer ; Dinu Bumbaru ; Sheridan Burke ; Gabriel Caballero ; Elena Dimitrova ; Claus-Peter Echter ; Khalid El Harrouni ; Maya Ishizawa ; Tokie Laotan-Brown ; Susan MacDonald ; Richard MacKay ; Fergus Maclaren ; Jurate Markeviciene ; Bente Mathisen ; Deirdre McDermott ; Sue Millar ; Paolo Motta ; Patricia O'Donnell ; Ishanlosen Odiaua ; Navin Piplani ; Smriti Pant ; Donovan Rypkema ; Cecilie Smith-Christensen ; Urvashi Srivastava ; Michael Turner ; Stacy Vallis ; Charlotte Van Emstede ; Kai Weise ; ISC on Underwater Heritage (Chris Underwood, Hans Van Tilburg & Arturo Rey da Silva) ; ISC on Water and Heritage (Ian Travers) ; ICOMOS Venezuela (Maria Carlota Ibáñez & Francisco Pérez Gallego)

Les personnes ayant répondu à la 2^e consultation (décembre 2020-janvier 2021) :

Experts individuels membres du groupe de travail sur les objectifs de développement durable : Maya Ishizawa

Comités scientifiques internationaux (CSI) et leurs membres contributeurs :

- CSI pour l'analyse et la restauration des structures du patrimoine architectural (ISCARSAH)
- CSI de la gestion du patrimoine archéologique: Nicole Franceschini, Andrew Mason, Magda Minguzzi, John Peterson
- CSI CIPA pour la Documentation du patrimoine: Stratos Stylianidis ; Ona Vileikis ; Andreas Georgopoulos ; José Luis Lerma García ; Alex Yen
- CSI sur le patrimoine de l'architecture en terre (ISCEAH): Maddalena Achenza ; Mohammad Yosof Alaidarous ; Erica Avrami ; Jonathan Bell ; Lassana Cissé ; Mariana Correia ; Anthony Crosby ; C. Michael Donoghue ; Maria Fernandes ; Isabel Kanan ; Tom Leiermann ; Marco Antonio Penido de Rezende ; Bakonirina Rakotomamonjy ; Jeanne Marie Teutonico ; Jorge Tomasi ; Debbie Whelan

- CSI sur les fortifications et le patrimoine militaire (ICOFORT) : Shikha Jain
- CSI des villes et villages historiques (CIVVIH) : Claus-Peter Echter
- CSI sur les questions légales, administratives et financières (ICLAFI) : Yasemin Sarıkaya Levent ; Marion Werkheiser
- CSI sur la préparation aux risques (ICORP) : Giovanni Boccardi ; Dinu Bumbaru ; Cornelius Holtorf ; Fiona Macalister ; Chris Marrison ; Bijan Rouhani ; Xavier Romao
- CSI sur le patrimoine bâti partagé (ISCSBH) : Maria José de Freitas ; Romeu Carabelli
- CSI pour la formation (CIF) : Cristina Gonzalez-Longo ; Antoine Bruguerolle
- CSI du bois (IWC) : Tina Wik

Comités nationaux :

- ICOMOS Albanie : Edlira Caushi
- ICOMOS Argentine : Esp. Arq. Mauro G. García Santa Cruz
- ICOMOS Bosnie-Herzégovine : Elsa Turkusic
- ICOMOS Tchéquie : Josef Štulc ; Martin Horáček
- ICOMOS Allemagne : Claus-Peter Echter
- ICOMOS Honduras : Gloria Lara Hasemann
- ICOMOS Indonésie : Tamalia Alisjahbana ; Asanti Astari
- ICOMOS Ireland : Deirdre McDermott
- ICOMOS République de Corée : Shin Heekweon
- ICOMOS Lituanie : Jurate Markeviciene
- ICOMOS Moldavie : Sergiu Musteata
- ICOMOS Myanmar : Su Su
- ICOMOS Nigéria : Bekeh Ukelina ; Şeun Ajagunna
- ICOMOS Norvège : Cecilie Smith-Christensen
- ICOMOS Panama : Silvia Arroyo Duarte
- ICOMOS Pérou : Diana Santander
- ICOMOS Philippines : Gabriel Caballero ; Kenneth Tua
- ICOMOS Arabie Saoudite : H. H. Princess Nouf Mohammed Al Saud
- ICOMOS Slovaquie : Marija Režek Kambič
- ICOMOS Turquie : Özgün Özçakır

Auteurs et autrices des études de cas :

Khalid El Harrouni (ODD 1) ; Luisa de Marco, Nupur Prothi Khanna, Gwenaëlle Bourdin, et Maureen Thibault (ODD 2) ; Ege Yildirim (ODD 3) ; Brian Michael Lione (ODD 4) ; Nizar Al Adarbeh (ODD 5) ; Ameneh Karimian (ODD 6) ; James Ritson, Franziska Haas Koch et Peter Cox (ODD 7) ; Pankaj Manchanda (SDG 8) ; Frank van Steenberg (ODD 9) ; Amund Sinding-Larsen et Bente Mathisen (ODD 10) ; Claudia Isabelle, Violeta Montero, et Tina Paterno (ODD 11) ; Randy Durband (ODD 12) ; Will Megarry (SDG 13) ; Akifumi Iwabuchi (ODD 14) ; Nicole Franceschini et Susan McIntyre-Tamwoy (ODD 15) ; Zeynep Ece Atabay (ODD 16) ; Julianne Polanco, Andrew Potts et Ewan Hyslop (ODD 17).

Remerciements particuliers :

Francesco Bandarin, Khalid El-Harrouni, Gaia Jungeblodt, Toshiyuki Kono, Marie-Laure Lavenir, Patricia O'Donnell, Teresa Patricio, Peter Phillips et Mario Santana.

Table des matières

Liste des acronymes	6	ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure	66
Sommaire exécutif	7	Étude de cas : Documenter l'irrigation par épandage	68
Avant-propos	9	ODD 10 – Inégalités réduites	70
Introduction	11	Étude de cas : Initiative « Notre dignité commune » – Approche du patrimoine fondée sur les droits	72
ODD 1 - Pas de pauvreté	20	ODD 11 – Villes et communautés durables	76
Étude de cas : Réhabilitation de la Médina de Fès	21	Étude de cas : Atelier de planification du rétablissement pré-catastrophe pour les quartiers historiques	79
ODD 2 – Faim « zéro »	26	ODD 12 – Consommation et production responsable	82
Étude de cas : Projet « Connecting Practice » – Phase III : Le paysage culturel des rizières en terrasses de Honghe Hani	28	Étude de cas : Critères du Conseil mondial du tourisme durable (CMDT)	84
ODD 3 – Bonne santé et bien-être	32	ODD 13 – Action climatique	88
Étude de cas : La campagne « Objectif Culture 2030 » – Réponse à la COVID-19	34	Étude de cas : « Heritage on the Edge » – Communiquer l'urgence climatique à travers le patrimoine culturel	90
ODD 4 – Éducation de qualité	38	ODD 14 – Vie aquatique	94
Étude de cas : Programme d'échange international d'ICOMOS États-Unis	40	Étude de cas : Recherche sur le patrimoine culturel subaquatique des déversoirs de marée en pierre sur la Terre	96
ODD 5 – Égalité entres les sexes	44	ODD 15 – Vue terrestre	100
Étude de cas : Le projet USAID de l'ACOR sur le patrimoine culturel durable grâce à l'engagement des communautés locales (SCHEP)	46	Étude de cas : Parcours CultureNature	102
ODD 6 – Eau propre et assainissement	50	ODD 16 – Paix, Justice et institutions efficaces	106
Étude de cas : Campagne de Volontariat pour le patrimoine mondial à Pahlavan-Pour, site du patrimoine mondial	52	Étude de cas : « Sur la route » de l'ICORP	108
ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable	56	ODD 17 – Partenariat pour la réalisation des Objectifs	112
Étude de cas : Immeubles du 19 ^e siècle utilisés par une association de logement à Lauriston Place à Edimbourg	58	Étude de cas : Réseau « Climate Heritage Network » – CHN	114
ODD 8 – Travail décent et croissance économique	60	La voie à suivre	119
Étude de cas : Augtraveler : utilisation de la technologie d'interprétation pour construire un modèle de tourisme durable	62	Glossaire	120
		Références et Doctrine de l'ICOMOS	129

Liste des acronymes

ADCOM – Conseil consultatif
AG – Assemblée générale
CCNUCC – Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CGLU – Cités et Gouvernements Locaux Unis
FPHN – Forum politique de haut niveau
CSI – Comité scientifique international
GT ou **GdT** – Groupe de travail
ICCROM – Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
ICOMOS – Conseil international des monuments et des sites
IFLA (1) – Fédération internationale des architectes paysagistes (dans le contexte des principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux comme patrimoine)
IFLA (2) – Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques
UICN – Union internationale pour la conservation de la nature
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques
ODD – Objectif(s) de développement durable
ONU – Organisation des Nations Unies
SIPAM – Systèmes Ingénieurs du Patrimoine Agricole Mondial
UN-HABITAT – Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNSRCR – Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits culturels
VUE – Valeur universelle exceptionnelle

Liste complète des CSI de l'ICOMOS :

ISCARSAH – Comité international pour l'analyse et la restauration des structures du patrimoine architectural
ISCEAH – Comité international sur le patrimoine de l'architecture en terre
CIAV – Comité international sur l'architecture vernaculaire
CAR – Comité international pour l'art rupestre
IIBC – Comité international du bois
CIPA – Comité international pour la Documentation du patrimoine
ISCEC – Comité international sur l'économie de la conservation

ISCES – Comité scientifique international sur l'énergie et le développement durable
ICAHM – Comité international de la gestion du patrimoine archéologique
ICIP – Comité international sur l'interprétation et présentation des sites culturels patrimoniaux
CIIC – Comité international des itinéraires culturels
CIF – Comité international pour la formation
IcoFort – Comité international sur les fortifications et le patrimoine militaire
ISCSBH – Comité international sur le patrimoine bâti partagé
ICICH – Comité international sur le patrimoine culturel immatériel
ICUCH – Comité international du patrimoine culturel subaquatique
IPHC – Comité international pour le patrimoine historique polaire
ICOMOS – IFLA – Comité international des paysages culturels
ISC20C – Comité scientifique international sur le patrimoine du 20^e siècle
ISCS – Comité scientifique international de la pierre
ICORP – Comité international sur la préparation aux risques
ICLAFI – Comité international sur les questions légales, administratives et financières
PRERICO – Comité international sur les sites de religion et de rituels
THEOPHILOS – Comité international sur la théorie et la philosophie de la Conservation et de la Restauration
ICTC – Comité international sur le tourisme culturel
CIVVIH – Comité international des villes et villages historiques
ISCV – Comité international sur le vitrail
ISCIH – Comité international sur le patrimoine industriel
ISCWater – Comité international sur l'eau et le patrimoine

Liste complète des groupes de travail de l'ICOMOS :

CCHWG – Groupe de travail sur l'action climatique
EPWG – Professionnels émergents
OCD-RBA – GdT « Our Common Dignity » - Approche fondée sur les droits
ODD/SDG – Objectifs de développement durable
- Syrie/Irak
- Groupe de travail sur la patrimoine autochtone

Sommaire exécutif

Au Conseil international des monuments et sites (ICOMOS), nous sommes fermement convaincus que le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, est fondamental pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies (ONU), mais que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour démontrer ces liens.

Pour combler cette lacune, le groupe de travail de l'ICOMOS sur les ODD, en coopération avec l'ensemble des membres de l'ICOMOS, a préparé ce document d'orientations stratégiques pour illustrer les nombreuses façons dont le patrimoine peut répondre aux ODD. En fournissant des conseils aux membres de l'ICOMOS, aux professionnels du patrimoine et aux acteurs du développement, entre autres, le document vise à démontrer le potentiel de l'exploitation du patrimoine pour aider à atteindre un développement durable.

Le document se compose de 17 sections politiques. Chaque section traite d'un ODD spécifique et comprend : une base de référence du contexte actuel (c'est-à-dire les menaces et les potentiels) ; une déclaration de principe sur la contribution du patrimoine à l'ODD ciblé ; et une étude de cas illustrant un exemple de stratégies de mise en œuvre pratique et l'interaction entre différents ODD. Si certains ODD peuvent sembler plus pertinents pour le patrimoine que d'autres, l'approche adoptée a consisté à

les traiter tous de manière cohérente, car les approches fondées sur le patrimoine peuvent contribuer au développement durable de bien plus de manières qu'on ne le pense habituellement.

Le document d'orientations stratégiques s'appuie sur l'expertise scientifique du groupe de travail sur les ODD de l'ICOMOS et des comités scientifiques de l'ICOMOS aux niveaux national et international. Il s'appuie également sur les textes doctrinaux créés par les membres de l'ICOMOS, qui ont façonné la littérature sur la conservation du patrimoine dans le monde entier. Un principe essentiel a été d'assurer une représentation équilibrée d'experts des cinq régions du monde et de tous les domaines d'expertise dans la pratique de la conservation du patrimoine culturel.

Les déclarations de principe présentées dans ce document sont fondées sur les « 5 P » qui sous-tendent l'Agenda 2030 (personnes, planète, prospérité, paix et partenariats) et sur la nature interdépendante des ODD. Convergeant sous la principale directive stratégique « **exploiter le pouvoir du patrimoine pour accélérer la réalisation des ODD** », elles appellent à la mobilisation :

- des connaissances et les ressources transmises par le patrimoine pour assurer le bien-être des **personnes** (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11) ;

- d'une approche « culture-nature » et des solutions basées sur les paysages pour assurer le bien-être de la **planète** (ODD 6, 7, 11, 13, 14, 15);
- des ressources partagées qu'incarne le patrimoine pour assurer la **prospérité** des communautés (ODD 5, 8, 9, 11, 12, 14);
- du pouvoir de connexion du patrimoine pour la cohésion sociale et le dialogue pour parvenir à la **paix** au sein des sociétés et entre elles (ODD 10, 11, 16);
- du support partagé du patrimoine et ses liens avec tous les aspects de la vie humaine pour créer des **partenariats** (ODD 11, 17).

Le document d'orientations stratégiques se termine par quelques recommandations pour l'avenir. Celles-ci comprennent l'affinement du document et le développement d'une stratégie pour sa mise en œuvre. Ceci est conforme à la stratégie du groupe de travail sur les ODD pour la Décennie d'action, qui donne la priorité à l'engagement des comités de l'ICOMOS dans la localisation des ODD, en tirant parti des partenariats stratégiques pour la diffusion d'études de cas et en promouvant la recherche pour le développement d'indicateurs. Des informations supplémentaires sont fournies à la fin du document, y compris un glossaire et une liste de références provenant de l'ICOMOS et d'autres sources.

Avant-propos

Nous ressentons tous et toutes un attachement particulier à un lieu, un objet, un souvenir ou une tradition. Il est naturel d'accorder de la valeur à certaines choses et de vouloir les préserver pour nous-mêmes et pour ceux qui viendront après nous. La conservation du patrimoine présente un large éventail d'actions : il s'agit non seulement de conserver et de transmettre ce à quoi nous attachons de la valeur, mais également d'exploiter et d'améliorer les ressources du patrimoine afin de soutenir l'objectif de maintien de la vie sur Terre.

En 2015, le rôle de la culture et du patrimoine dans le développement durable a été reconnu par l'Organisation des Nations unies (ONU) dans l'Agenda 2030 et ses dix-sept Objectifs de développement durable (ODD). Le patrimoine culturel apparaît surtout dans l'Objectif 11 sur les villes et communautés durables sous la forme de la cible 11.4, "protéger le patrimoine culturel et naturel mondial", et de manière plus implicite dans d'autres objectifs comme l'ODD 4 sur l'éducation, l'ODD 8 sur le travail et la croissance économique et l'ODD 12 sur la consommation et la production.

En tant que principale organisation mondiale de professionnels du patrimoine, le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) s'est vivement intéressé au développement durable au cours de la dernière décennie. Le groupe de travail sur les

ODD a été formé en 2015 pour coordonner la réponse de l'ICOMOS au Programme de développement durable à l'horizon 2030 en concevant des stratégies pour intégrer le patrimoine dans les ODD et pour localiser la durabilité dans la pratique du patrimoine. Fort d'un effectif croissant de plus de 120 membres, le groupe de travail a entrepris de nombreuses activités internationales, notamment la participation au Forum politique de haut niveau (FPHN) de l'ONU, le développement de partenariats avec des organes clés de l'ONU et d'autres organisations, et la sensibilisation par le biais d'événements scientifiques et de plateformes publiques.

Les membres de l'ICOMOS ont joué un rôle déterminant pour que le patrimoine soit inclus dans le document final de l'Agenda 2030, la cible 11.4 représentant une étape importante dans l'inclusion de la culture dans une rubrique de stratégie mondiale. Cependant, il est maintenant devenu évident pour de nombreux experts et praticiens que la culture en général, et le patrimoine en particulier, ont une application beaucoup plus large dans le cadre des ODD et affectent tous les aspects de nos vies.

Le groupe de travail sur les ODD a préparé ce document d'orientations stratégiques pour illustrer les nombreuses façons dont le patrimoine aborde les ODD, et pour

fournir des conseils aux membres de l'ICOMOS, aux professionnels du patrimoine et aux acteurs du développement, sur la façon dont ces interactions peuvent être exploitées pour aider à atteindre le développement durable. L'urgence à multiples facettes causée par l'épidémie de la COVID-19 fin 2019 a mis à l'épreuve notre résilience à l'échelle mondiale et exacerbé les défis et les inégalités existants. Elle a également causé des impacts négatifs importants sur le secteur du patrimoine. La période de rétablissement post-pandémie offre une incroyable opportunité de changement transformateur, mettant en évidence le rôle que les pratiques patrimoniales peuvent jouer dans l'effort pour "reconstruire en mieux" et assurer un avenir résilient et durable. Cette réalité rend les ODD, et les contributions que le patrimoine peut apporter pour les atteindre, plus urgents et pertinents que jamais.

Les membres de l'ICOMOS et les professionnels du patrimoine peuvent aider la société à apprendre du passé et à appliquer ces connaissances au présent afin de créer un avenir viable et durable. Tout aussi important, les acteurs de la communauté du développement durable peuvent adopter les contributions du patrimoine pour rendre leur travail plus efficace, plus inclusif et plus durable. *Le patrimoine et les objectifs de développement durable : orientations stratégiques à l'intention des*

acteurs du patrimoine et du développement contribuera à ces deux processus, dans le cadre d'un parcours plus long visant à préserver notre précieux patrimoine et, ce faisant, à atteindre véritablement les ODD.

Peter Phillips,
Président du groupe de travail sur les ODD de l'ICOMOS

Introduction

Le patrimoine¹ ne se limite pas aux seuls monuments. Le patrimoine – culturel et naturel, matériel et immatériel – est une ressource évolutive qui soutient l'identité, la mémoire et le « sens du lieu », et joue un rôle crucial dans la réalisation du développement durable. Il permet la cohésion sociale, favorise la régénération socio-économique et la réduction de la pauvreté, renforce le bien-être social, améliore l'attrait et la créativité des régions et accroît les avantages touristiques à long terme. Nous devons relever le défi de la conservation de cette ressource fragile et non renouvelable pour les générations actuelles et futures².

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – ou Agenda 2030 –, adopté par les Nations unies en 2015, est un plan d'action en faveur des « personnes », de la « planète » et de la « prospérité », qui vise à renforcer la « paix » universelle grâce au « partenariat » de tous les pays et parties prenantes (les « 5 P »). Fondé sur le principe des droits humains, ce plan holistique relie tous les programmes mondiaux récents³. Il définit 17 Objectifs de développement durable (ODD) et invite le monde à prendre

les mesures audacieuses et transformatrices qui s'imposent de toute urgence pour guérir et soutenir notre planète, face aux défis interdépendants du changement climatique, de la perte de biodiversité, des disparités socio-économiques et des crises sanitaires.

L'*Agenda 2030* ne représente toutefois qu'un progrès modeste dans la reconnaissance du rôle de la culture dans les processus de développement. Alors que la cible 11.4 vise explicitement à "protéger le patrimoine culturel et naturel mondial" dans le cadre de l'Objectif 11 sur les villes et les communautés durables⁴, et que plusieurs autres références directes et indirectes à la culture et au patrimoine⁵ figurent dans le document (voir l'encadré 1), l'Agenda 2030 ne reconnaît pas pleinement et n'affirme pas l'importance du patrimoine en tant que moteur et catalyseur essentiel du développement durable.

Au Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), nous sommes fermement convaincus que le patrimoine⁶ peut jouer un rôle clé dans la réalisation des ODD, mais qu'un travail supplémentaire

1. Dans le présent document d'orientations stratégiques, les termes et concepts clés tels que le « patrimoine » sont utilisés de manière spécifique, tels que définis dans le glossaire à la fin du document.

2. Comme indiqué dans la Déclaration de Paris sur le patrimoine en tant que moteur du développement (ICOMOS, 2011a).

3. Citons par exemple : l'Accord de Paris de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; le Nouveau programme pour les villes ; le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR, 2015) ; et le Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement.

4. Étroitement lié à la cible 11.4, le Nouveau programme pour les villes adopté par le programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) lors de son sommet Habitat III en 2016 définit la manière dont les villes devraient être planifiées, développées et gérées de manière durable, et comporte plusieurs références au patrimoine culturel.

5. Au sein de l'ICOMOS, nous avons suivi les évolutions dans le domaine de la culture, dont le patrimoine culturel est un élément majeur, ainsi que dans le patrimoine naturel, en raison du principe de connexion entre la culture et la nature. Ainsi, la « culture » et le « patrimoine » sont tous deux des domaines pertinents avec lesquels le patrimoine culturel se croise.

6. La mission et le domaine d'expertise de l'ICOMOS étant définis comme le patrimoine culturel, ce document d'orientations stratégiques s'est concentré sur les aspects culturels du patrimoine. Cependant, une décision consciente a été prise d'utiliser le terme « patrimoine » pour désigner notre sujet, ce qui implique que le patrimoine culturel et naturel doit être traité ensemble, en raison des liens inhérents entre eux. Les futures mises à jour de ce document d'orientations stratégiques pourront approfondir le lien et l'interdépendance entre culture et nature, ainsi que renforcer les contributions de la perspective de la conservation de la nature.

Encadré 1 : Références à la culture et au patrimoine dans l'Agenda 2030

Références directes utilisant le mot « culture/culturel » :

- **Diversité culturelle et compréhension interculturelle** : L'introduction fait référence à la nécessité de respecter la diversité culturelle (paragraphe 8) et engage les États membres à favoriser la compréhension interculturelle, la tolérance et le respect mutuel, tout en reconnaissant la diversité naturelle et culturelle du monde, sachant que toutes les cultures et les civilisations peuvent contribuer au développement durable et en sont des catalyseurs essentiels (paragraphe 36).
- **Éducation** : Dans le cadre de l'Objectif 4 visant à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », la cible 4.7 souligne la nécessité pour l'éducation de promouvoir « une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».
- **Économie créative et tourisme** : Tant dans le cadre de l'Objectif 8, qui vise à « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » que de l'Objectif 12 visant à « établir des modes de consommation et de production durables », les cibles 8.9 et 12.b font référence à la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des « politiques visant à promouvoir le tourisme durable, y compris par la culture et les produits locaux », ainsi qu'à la nécessité de développer des outils de suivi appropriés dans ce domaine.
- **Urbanisme** : Dans le cadre de l'Objectif 11 visant à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », la cible 11.4 souligne la nécessité de « renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ». La cible 11.4 se distingue comme la seule cible consacrée à un thème culturel, servant ainsi d'ancrage à une grande partie du patrimoine culturel, même si cela n'exclut pas la pertinence d'autres cibles dans l'ensemble des ODD.

Références indirectes utilisant des concepts associés à la culture et/ou au patrimoine :

- **Alphabétisation** : L'introduction fait référence à une vision de l'alphabétisation universelle (paragraphe 7), qui est étroitement associée à la promotion de la compréhension culturelle.
- **Créativité** : La cible 8.3 suggère que la créativité et l'innovation soient encouragées par des politiques axées sur le développement, ainsi que par des activités productives, la création d'emplois décents et l'esprit d'entreprise.
- **Sécurité alimentaire** : Dans le cadre de l'Objectif 2 visant à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », la cible 2.5 aborde la nécessité de favoriser « l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages ».
- **Patrimoine naturel et paysages culturels** : Dans le cadre de l'Objectif 6 visant à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement

gérés de façon durable », de l'Objectif 14 visant à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines » et de l'Objectif 15 visant à « gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité », plusieurs cibles sont étroitement associées à la protection du patrimoine naturel et du patrimoine immatériel, comme la pêche artisanale. Il s'agit notamment des références aux « écosystèmes liés à l'eau » (6.6), aux « zones côtières et marines » (14.5), aux « ressources marines, y compris (...) la pêche, l'aquaculture et le tourisme » (14.7), aux « écosystèmes d'eau douce » (15.1), aux « écosystèmes de montagne » (15.4) et aux « ressources génétiques » (15.6).

- **Paix et justice** : Dans le cadre de l'Objectif 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », la cible 16.4 fait référence à la nécessité de « renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés », tandis que la cible 16.10 s'engage à garantir « l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales », ce qui implique de reconnaître l'importance des bibliothèques, des archives et des autres institutions culturelles.

est nécessaire pour comprendre et traiter les potentiels et les défis qui relient le patrimoine à chaque objectif. peut jouer un rôle clé dans la réalisation des ODD, mais qu'un travail supplémentaire est nécessaire pour comprendre et traiter les potentiels et les défis qui relient le patrimoine à chaque

objectif. Le document d'orientations stratégiques est la première étape pour combler cette lacune. Il illustre les domaines dans lesquels le patrimoine peut apporter une contribution positive et être mobilisé par tous les acteurs du patrimoine et du développement pour améliorer les politiques et les pratiques. Il aborde également les points problématiques dans lesquels les pratiques patrimoniales pourraient être en contradiction avec les Objectifs de développement durable, tout en sachant que des études et des débats plus approfondis sont nécessaires dans les futurs résultats du groupe de travail sur les ODD.

La présence insuffisante de la culture et du patrimoine dans les débats sur le développement durable a été bien documentée par la campagne « L'avenir que nous voulons inclut la culture » (ci-après l'« Objectif Culture 2030 »), dont l'ICOMOS est membre⁷. Par l'analyse de l'état d'avancement des ODD, en particulier l'Objectif 11, dans les déclarations finales et les

« Les sites du patrimoine culturel et naturel, bien qu'ils soient soumis à une pression immense en raison des impacts de l'urbanisation, du changement climatique et de la dégradation due à d'autres facteurs naturels et humains, jouent un rôle crucial dans le soutien des économies locales, des moyens de subsistance et de la qualité de vie dans les établissements humains ».

« *Le patrimoine pour la durabilité* », livret d'événement du Forum politique de haut niveau des Nations unies, ICOMOS & IUCN, 2018.

7. Pour plus d'informations, voir: www.culture2030goal.net

rapports des gouvernements nationaux au Forum politique de haut niveau des Nations unies (FPHN), la campagne réaffirme que la culture est aussi essentielle que les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Alors que les professionnels du patrimoine œuvrent à renforcer l'application de l'Objectif 11 (cible 11.4), il est devenu de plus en plus évident que la contribution du patrimoine à l'ensemble des ODD doit être reconnue par les acteurs du développement. Dans le même temps, l'attention explicite portée par les professionnels du patrimoine au rôle des ODD dans leur travail reste partielle et inégale. Cette déconnexion donne lieu à des occasions manquées de créer des synergies et de fixer des priorités sur la base de données scientifiques, d'un dialogue et d'arguments solides en faveur d'un changement politique et pratique.

Cette question relève de la responsabilité partagée non seulement par des agences internationales, telles que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), mais aussi des gouvernements nationaux et locaux, des entreprises, de la société civile et des organisations spécialisées, y compris des acteurs extérieurs au secteur du patrimoine, ainsi que des personnes concernées. Alors que l'UNESCO, en tant qu'agence mandatée par les Nations unies, gère un large éventail de programmes culturels de longue date⁸, des réseaux d'experts tels que l'ICOMOS, avec leurs méthodes de travail polyvalentes, peuvent dialoguer avec la société à différents niveaux et

accélérer la mise en œuvre des ODD en utilisant le patrimoine (voir encadré 2).

L'objectif du présent document d'orientations stratégiques est double : d'une part, il cherche à s'adresser aux acteurs du développement et à sensibiliser à la contribution potentielle des pratiques du patrimoine aux processus de développement durable; d'autre part, il fournit des orientations aux membres de l'ICOMOS et aux professionnels du patrimoine en général, en adoptant une perspective de développement durable dans leurs pratiques patrimoniales et en les alignant sur les ODD. Il s'agit donc d'une première tentative visant à fournir un cadre réglementaire à tous les acteurs, y compris les organisations internationales, les gouvernements nationaux et locaux, les entreprises, la société civile et les organisations d'experts, qui pourrait convenir à la fois à la mise en œuvre des politiques culturelles de haut niveau et à la mise en œuvre sur le terrain. Il vise à contribuer à créer des synergies et à renforcer les actions de sensibilisation. Avec ses doctrines et méthodologies en constante évolution, ICOMOS est une organisation d'apprentissage qui cherche à mobiliser sa capacité d'adaptation pour les ODD afin de répondre aux besoins actuels des professionnels et de la société au sens large.

Le patrimoine mondial est un thème essentiel dans ce contexte, étant donné que la Convention de l'UNESCO de 1972 sur *la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* a été une référence pour l'ensemble du patrimoine dans le monde entier. Le premier et unique instrument des Nations unies, qui traite ensemble de la culture et de la nature, et l'une des conventions de l'ONU les plus ratifiées

HERITAGE: DRIVER & ENABLER OF SUSTAINABILITY



↑ L'un des graphiques promotionnels utilisés par l'ICOMOS, avec le slogan « le patrimoine : moteur et catalyseur de la durabilité » et une icône spéciale pour le patrimoine, comprenant des éléments représentant la culture, la nature et les personnes.

↑ L'icône officielle de l'ONU Target 11.4.

(avec 194 pays), la convention aborde des sujets clés qui relient les pratiques du patrimoine aux objectifs de durabilité, tels que la notion d'équité intergénérationnelle par la transmission du patrimoine, et son article 5⁹ souvent cité. Par la suite, l'UNESCO a déployé de nombreux efforts pour étendre la protection du patrimoine au modèle de développement durable, en particulier avec *la Recommandation de 2011 sur le paysage urbain historique et le document de 2015 concernant la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial*.

Les progrès accomplis dans cette évolution de la pratique du patrimoine mondial restent fragmentaires. En tant qu'organe consultatif soutenant l'UNESCO dans la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial, l'ICOMOS a un rôle essentiel à jouer pour veiller à ce que la gestion des sites protège la Valeur universelle exceptionnelle (VUE)

tout en contribuant au développement durable. Le renforcement des dimensions du développement durable est un élément essentiel du cycle du patrimoine mondial. Il doit aller de pair avec la définition de la VUE, dès le début du processus de nomination, où de grandes quantités de ressources sont déployées par les États, en passant par la conservation, la gestion et le suivi. Nous espérons que ce document d'orientations stratégiques contribuera également à renforcer la relation entre le patrimoine et la durabilité dans le cadre des processus relatifs au patrimoine mondial. Il convient toutefois de souligner que le patrimoine mondial n'est qu'une petite partie du patrimoine qui est valorisé par les communautés du monde entier. L'ICOMOS s'occupe du patrimoine dans son ensemble par l'intermédiaire de son vaste réseau mondial de membres et de comités travaillant localement sur le terrain.

Le document d'orientations stratégiques s'appuie sur un large éventail d'expertise

8. Ceux-ci ont récemment été renforcés par l'ajout des nouveaux indicateurs thématiques Culture 2030 (UNESCO, 2019d); voir : whc.unesco.org/en/culture2030indicators.

9. L'article 5 invite chaque État partie à s'efforcer « d'adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et à intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale ».

Encadré 2: L'ICOMOS et le développement durable

Fondé en 1965, l'ICOMOS est un réseau mondial d'experts et de praticiens travaillant à la conservation et à la protection du patrimoine culturel. Il s'agit de la seule organisation non gouvernementale mondiale de ce type destinée à promouvoir l'application de la théorie, de la méthodologie et des techniques scientifiques à la conservation, à la protection, à l'utilisation et à la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel. L'ICOMOS est un organe consultatif chargé de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial, qui examine les nominations et l'état de conservation des propriétés. Grâce à des décennies d'études, de conférences et de discussions, l'ICOMOS a construit le cadre philosophique et doctrinal du patrimoine culturel au niveau international et contribue à l'évolution et à la diffusion de ces idées par son action de sensibilisation.

L'ICOMOS s'intéresse à un large éventail de questions liées au patrimoine par l'intermédiaire de 29 Comités scientifiques internationaux (CSI) spécialisés dans différents types et aspects du patrimoine, de sept groupes de travail et initiatives qui font progresser la transversalité au sein et en dehors des communautés patrimoniales, et de 107 comités nationaux répartis dans cinq régions mondiales¹².

Les travaux de l'ICOMOS ont été fondés, dès le départ, sur un principe étroitement lié à la durabilité : la responsabilité commune de préserver le patrimoine de l'humanité pour les générations futures. Au cours de la dernière décennie, l'ICOMOS a mis davantage l'accent sur le patrimoine dans le contexte du développement durable, en publiant des documents tels que : la Déclaration de Paris sur le patrimoine en tant que moteur du développement (2011a); la Note conceptuelle sur le patrimoine culturel, les ODD des Nations unies et le Nouveau programme pour les villes (2016); le Plan d'action de l'ICOMOS sur le patrimoine culturel et la localisation des ODD (2017a); et le rapport « L'Avenir de notre Passé » (2019a), faisant participer le patrimoine culturel à l'action pour le climat.

Dans la vision exposée dans le Plan d'action pour les ODD de 2017, l'ICOMOS s'est engagé à utiliser la mobilisation et la production de connaissances pour soutenir « la reconnaissance, l'intégration et la contribution du patrimoine culturel en tant que moteur du développement durable dans le processus de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et des Objectifs du développement durable ». Plus récemment, l'ICOMOS a mis à jour son Plan scientifique triennal afin de déclarer l'action pour le climat comme sa priorité la plus importante. En outre, en partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre international d'étude sur la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), l'ICOMOS a développé la communauté thématique Nature-Culture de la plateforme Panorama, qui présente des études de cas locales et centrées sur les personnes afin de sensibiliser et de renforcer les capacités en ce qui concerne les liens entre la conservation de la nature et la sauvegarde du patrimoine culturel.

provenant du groupe de travail sur les ODD de l'ICOMOS et de représentants des comités scientifiques nationaux et internationaux de l'ICOMOS, qui ont apporté leur contribution lors d'une réunion d'experts en présentiel, d'une enquête en ligne, d'une réunion en ligne du groupe de travail et de deux séries de consultations sur les ébauches de document. Il s'appuie également sur le grand nombre de textes doctrinaux qui façonnent la littérature consacrée à la protection du patrimoine culturel dans le monde entier, créés par les membres de l'ICOMOS. Un principe essentiel a été de garantir une représentation équilibrée des experts des cinq régions du monde et de tous les domaines de la pratique de la conservation du patrimoine. S'il s'agit d'une publication rédigée par l'ICOMOS, le document est également aligné sur les orientations de l'UNESCO et de ses autres organes consultatifs¹⁰, ainsi que d'autres institutions partenaires clés¹¹.

Le document se compose de 17 parties. Chaque section aborde un objectif spécifique et comprend une « base de référence » du contexte actuel (c'est-à-dire des menaces et des potentiels) et une « déclaration de principe » qui soutient l'exploitation du patrimoine aux fins du développement durable. Elles sont suivies d'une série de recommandations spécifiques pour l'intégration du patrimoine en tant que facteur positif du développement, la protection du patrimoine contre les dommages lors des processus de développement et l'amélioration des pratiques patrimoniales en vue d'un meilleur alignement sur les objectifs de développement durable. Chaque section se termine par une « étude de cas » qui illustre l'interaction entre

les pratiques du patrimoine et cet objectif et d'autres objectifs sous-jacents. Si certains ODD peuvent sembler plus pertinents pour le patrimoine que d'autres, l'approche adoptée a consisté à les traiter tous de manière cohérente, étant donné que les pratiques du patrimoine peuvent contribuer au développement durable d'une manière plus large que ce que supposent les conventions. Le document se termine par quelques recommandations pour la voie à suivre, un glossaire, une liste de références de l'ICOMOS et d'autres sources.

Les déclarations de principe présentées dans le présent document reposent sur les 5P qui sous-tendent l'Agenda 2030 et sur la nature interdépendante des ODD. Convergeant sous la principale directive stratégique visant à exploiter le pouvoir du patrimoine pour accélérer la réalisation des ODD, elles expriment, en se renforçant mutuellement, un appel à mobiliser :

- les connaissances et les ressources transmises par l'intermédiaire du patrimoine, afin d'assurer le bien-être des Personnes (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11);
- une approche « culture-nature » et des solutions fondées sur le paysage, afin d'atteindre le bien-être de la Planète (ODD 6, 7, 11, 13, 14, 15);
- les ressources communes incarnées dans le patrimoine pour parvenir à la Prospérité au sein des communautés (ODD 5, 8, 9, 11, 12, 14);
- le lien entre le pouvoir du patrimoine pour la cohésion sociale et le dialogue, afin de parvenir à la Paix au sein des sociétés et entre celles-ci (ODD 10, 11, 16);
- le milieu commun du patrimoine et ses liens avec tous les aspects de la vie humaine, afin de créer des Partenariats (ODD 11, 17).

10. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre international d'étude sur la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

11. Voir « Références et Doctrine ICOMOS » à la fin du présent document d'orientations stratégiques.

12. Pour une matrice de la manière dont les thèmes de travail des CSI s'articulent avec les ODD, voir le plan d'action 2017 pour les ODD.

LE PATRIMOINE ET LES 17 ODD : DÉCLARATIONS DE PRINCIPE ET ÉTUDES DE CAS





*Éliminer la pauvreté
sous toutes ses formes
et partout dans le monde*

Base de référence

La pauvreté est un phénomène complexe qui ne peut être compris uniquement en termes de revenus ou d'emploi. On estime que 10% de la population mondiale vit dans une extrême pauvreté et a du mal à répondre aux besoins les plus élémentaires, notamment l'accès à l'eau, aux installations sanitaires ou à l'éducation. Les systèmes de protection sociale contribuent à prévenir et à réduire la pauvreté et à fournir un filet de sécurité aux personnes vulnérables. Toutefois, la protection sociale n'est pas une réalité pour une grande majorité de la population mondiale. Les catastrophes, y compris celles liées au climat, ou biologiques telles que les pandémies, ainsi que les guerres et les conflits, peuvent aggraver la pauvreté, en particulier pour les plus vulnérables.

Le patrimoine peut contribuer à éradiquer l'extrême pauvreté pour tous. La réhabilitation des centres urbains historiques, entreprise dans le plein respect des valeurs du patrimoine, peut donner accès aux services et infrastructures de base, ainsi qu'aux systèmes traditionnels d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

L'accès au patrimoine peut soutenir les activités productives, la création d'emplois décents, l'esprit d'entreprise, la créativité et l'innovation qui utilisent les ressources et les compétences locales. Le patrimoine immatériel, y compris les connaissances autochtones et les compétences locales, peut contribuer à réduire l'exposition et la vulnérabilité aux événements extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes environnementaux. Malgré la capacité du patrimoine à réduire la pauvreté, de nombreux groupes souffrent d'exclusion sociale et économique en raison de leur culture et de leur patrimoine.

Déclaration de principe

*Exploiter le potentiel du patrimoine
pour éradiquer l'extrême pauvreté
pour tous et toutes.*

- Tirer parti du patrimoine sous toutes ses formes pour offrir des moyens de subsistance durables à toutes et tous.
- Garantir l'accès à des services et infrastructures abordables fournis par les biens du patrimoine matériel et immatériel.
- Réduire l'exposition et la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes économiques, sociaux et environnementaux en intégrant les connaissances relatives au patrimoine et aux peuples autochtones dans la planification et les services communautaires.
- Améliorer les perspectives socio-économiques durables pour tous et toutes grâce au patrimoine.
- Promouvoir le renforcement des capacités en mettant l'accent sur la contribution au développement d'une économie locale diversifiée et en évitant les mono-économies qui dépendent du tourisme et de la croissance.
- Veiller à ce que toute opportunité économique durable fondée sur le patrimoine bénéficie des systèmes de protection sociale pour les groupes vulnérables.
- Veiller à ce que personne ne souffre d'exclusion socio-économique en raison de sa culture et de son patrimoine.

Étude de cas

Réhabilitation de la Médina de Fès

Auteur : Khalid El Harrouni

Lieu : Médina de Fès, Maroc

Date : 1981-2020

Personnes/institutions concernées :

Gouvernement marocain; Banque mondiale; Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES); UNESCO; Agence pour la dédensification et la réhabilitation de Fez Médina (ADER-Fez); Membres marocains de l'ICOMOS; Autorités locales; Autorités publiques; Société civile; Secteur privé (bailleurs de fonds privés nationaux et internationaux).

La structure financière du programme de conservation reflète la participation intensive de l'autorité locale, des conseils municipaux, des ONG, des donateurs nationaux/internationaux et des institutions financières nationales/internationales. Les différents ministères (en particulier le ministère du logement et de l'aménagement urbain, le ministère des affaires culturelles et le ministère des affaires islamiques et de Waqf) ont

participé financièrement à différents programmes en fonction de leurs prérogatives.

Au cours de la période 2005-2013, la place historique a intégré les nouvelles approches de développement territorial lancées par l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), les programmes de développement régional du tourisme et de l'artisanat et la «Millennium Challenge Corporation». La deuxième période de développement, de 2013 à 2018, s'est concentrée sur la mise en œuvre de programmes de restauration et de réhabilitation des monuments historiques et sur le traitement des bâtiments menacés d'effondrement, sur la base de stratégies de conservation et de durabilité.

Description du projet :

Les problèmes les plus graves auxquels est confrontée la Médina de Fès, site du patrimoine mondial de l'UNESCO, sont la détérioration des zones résidentielles, la dégradation des infrastructures, la transformation des activités artisanales traditionnelles en petites manufactures

partiellement mécanisées, le nombre important de ménages à faible revenu, la complexité des modes de propriété et d'occupation, et la pollution environnementale. Pour faire face à cette situation, les autorités publiques marocaines, soutenues par un mouvement international de solidarité, ont fait de la sauvegarde de la Médina de Fès une priorité nationale. La réhabilitation de la Médina de Fès était liée au réaménagement urbain et représentait ainsi une composante importante de l'urbanisme en ce qui concerne le développement durable.

Les expériences positives et négatives recueillies au cours des trente-cinq dernières années en matière de réhabilitation de la Médina ont fait partie intégrante du processus. La stratégie globale de réhabilitation de cette zone historique visait à résoudre ses problèmes par la mise en œuvre d'un programme de conservation durable, axé en particulier sur son parc immobilier historique, le développement social de la Médina, ses monuments historiques et l'environnement urbain, y compris son patrimoine architectural. Le programme ne pourrait être lancé sans rechercher au préalable des outils adéquats (institutionnels, sociaux, financiers et techniques) pour sa mise en œuvre. ADERFez, l'Agence pour la densification et la réhabilitation de la Médina de Fès, a placé la participation des parties prenantes au cœur de sa stratégie de mise en œuvre, y compris l'animation sociale et la participation sociale à la réhabilitation des logements. Elle a

mis en œuvre un programme d'intervention d'urgence sur les monuments et les bâtiments historiques, sur les logements menacés d'effondrement, ainsi que sur les infrastructures et les installations urbaines, avec deux priorités : la sécurité des vies humaines et la sauvegarde du patrimoine culturel et des constructions traditionnelles adaptée aux exigences de la vie moderne.

Contribution aux ODD :

Le grand nombre de projets de réhabilitation mis en œuvre dans la Médina de Fès en ont fait une étude de cas fructueuse, notamment en termes de collecte de fonds et d'investissements financiers dans le secteur du patrimoine et dans le secteur social, avec des exemples notables comme l'animation sociale et la participation sociale au développement du logement.

Le gouvernement, les dirigeants religieux et civiques, les commerçants, les artisans, les ménages, les locataires et de nombreux autres membres ordinaires de la population ont apporté des idées en vue d'un éventuel développement des composantes du projet, ont œuvré à un consensus sur les interventions et la stratégie et décrit la dynamique sociale de la ville afin de garantir une correspondance entre les plans, les aspirations et les capacités locales.

La participation a été élevée : plusieurs ONG locales ont participé au développement du projet entre ADER-Fez et la population et de nombreuses parties prenantes locales

ODD abordés :



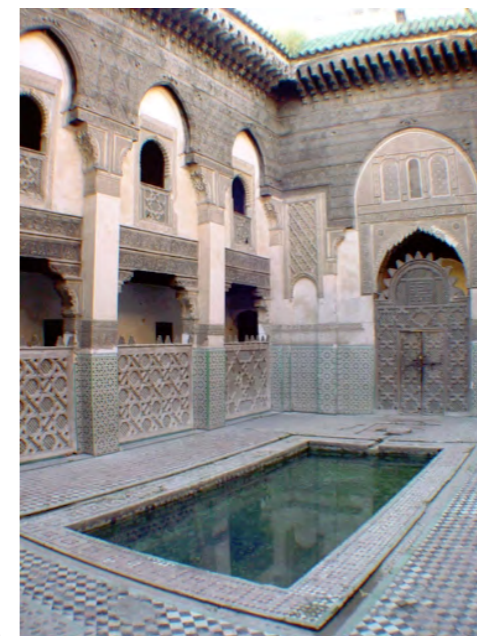
ont participé à l'évaluation sociale. Cela a eu une incidence directe sur la conception des projets. L'objectif du programme était d'associer directement la population au processus de réhabilitation afin d'améliorer les conditions de vie et de lutter contre la pauvreté par la création d'emplois.

En termes de durabilité sociale, environnementale et intégrée, le processus de sauvegarde de la Médina de Fès s'est concentré sur la participation et l'intégration de la société locale dans la durabilité du projet de réhabilitation et de conservation, qui

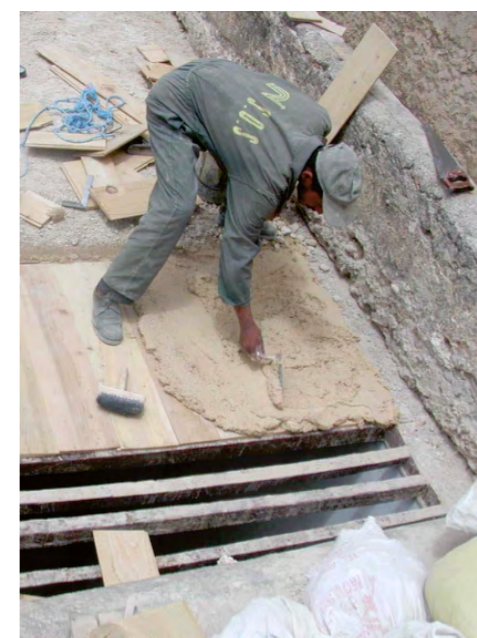
était et reste essentiellement rentable pour la population. La qualité des logements et de l'environnement est sensiblement améliorée grâce aux investissements publics dans la gestion des déchets solides, les réseaux d'assainissement et d'égouts, les infrastructures et les installations urbaines.

D'autres contributions aux ODD ont résulté de la participation des parties prenantes à l'élaboration d'outils et à la diffusion des bonnes pratiques en matière de restauration durable, de réhabilitation et de conservation du patrimoine urbain¹³.

↓ Médina de Fès, site du patrimoine mondial de l'UNESCO



→ Un contraste saisissant.



→ La participation de la population et la création d'emplois.

13. Remerciements : Nous tenons à remercier M. Fouad Serrhini, le directeur général d'ADER-Fez, pour avoir fourni les photos et toutes les informations.

2 ZERO HUNGER



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Base de référence

Depuis 2014, Le nombre de personnes souffrant de faim ou de malnutrition dans le monde a augmenté. Selon les estimations des Nations unies, 821 millions de personnes ont été sous-alimentées en 2017. Parmi les causes, citons l'accès réduit à la nourriture, le réchauffement de la planète, le changement climatique et la mauvaise gouvernance, ainsi que les guerres et l'insécurité. La pandémie mondiale a encore exacerbé la tendance à l'insécurité alimentaire des personnes vulnérables.

Des systèmes bien établis de distribution et de partage des denrées alimentaires peuvent contribuer efficacement à la sécurité alimentaire. En outre, le patrimoine, en particulier les paysages agricoles et culturels, peut fournir des services et des avantages écosystémiques, des denrées alimentaires et des moyens de subsistance à des millions de personnes. La diversité des ressources agricoles, forestières, halieutiques et naturelles contenues dans les paysages culturels constitue une pierre angulaire, essentielle à la subsistance et à la résilience de la vie humaine mondiale. Les paysages liés à la sécurité alimentaire

prennent de multiples formes, notamment les systèmes agricoles polyculturels traditionnels, les agroécosystèmes, les systèmes agricoles et de pêche autochtones et les paysages forestiers qui fournissent des herbes et des médicaments traditionnels. Tous ces paysages et bassins hydrographiques durables favorisent la biodiversité, contribuent à l'adaptation au changement climatique et offrent la possibilité de créer des environnements exempts de toxines qui se développent par des moyens organiques sans produits agrochimiques. Ces paysages culturels, associés aux pratiques de l'agriculture, de la pêche et de la production alimentaire, et servant de réceptacles à la biodiversité génétique locale, sont menacés par l'agriculture et l'élevage modernes et intensifs, ainsi que par des infrastructures de développement non durables.

Déclaration de principe

Exploiter le patrimoine, y compris les paysages ruraux et agricoles, les paysages aquatiques et le patrimoine immatériel et biotique associé, pour une production et une consommation alimentaires durables.

- Protéger les paysages et les pratiques connexes des interventions préjudiciables en matière de production alimentaire afin de garantir la continuité des modes de vie et l'indépendance alimentaire des communautés locales.
- Promouvoir des pratiques culturelles de production alimentaire qui sont riches en nutriments (par exemple les «superaliments») et qui peuvent s'adapter au changement climatique.
- Améliorer les connaissances locales en matière de production alimentaire durable.
- Mettre en place des mécanismes de compensation lorsque la désignation du patrimoine a une incidence sur l'accès aux ressources alimentaires, en pleine consultation avec les titulaires de droits concernés, les responsables et les autres parties prenantes.

Étude de cas

Projet « Connecting Practice » – Phase III: Le paysage culturel des rizières en terrasses de Honghe Hani

Autrices : Luisa de Marco, Nupur Prothi Khanna, Gwenaëlle Bourdin et Maureen Thibault

Lieu : Yunnan du Sud, Chine

Date : 2018-2020

Personnes/institutions concernées :

Gwenaëlle Bourdin, coordinatrice (secrétariat international de l'ICOMOS); Maureen Thibault, coordinatrice adjointe (secrétariat international de l'ICOMOS); Kristal Buckley et Luisa De Marco, membres de l'équipe de projet (conseillers du patrimoine mondial ICOMOS); Tim Badman et Leticia Leitao, membres de l'équipe de projet (UICN); Yoshihide Endo et Aurélie Fernandez, participants au projet (programme GIAHS FAO); Marlon Martin, expert en visite de terrain (ICOMOS Philippines); Nupur Prothi Khanna, experte en visite de terrain

(membre du conseil d'administration de l'ICOMOS); Qwingwen Min, expert en visite de terrain (expert du programme du GIAHS FAO); Haim Yan (ICOMOS Chine); Rouran Zhang (ICOMOS Chine); Yuxin Li (ICOMOS Chine).

Description du projet :

Le projet « Connecting Practice » est une exploration conjointe du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (2018), qui vise à développer des approches qui s'appuieront sur l'interconnexion des valeurs naturelles et culturelles, ainsi que sur les processus au sein des paysages culturels. Il s'agit d'une approche significative pour parvenir à une protection plus efficace de notre patrimoine. Elle contribue à exploiter les connaissances traditionnelles pour l'innovation future afin de relever les défis

ODD abordés :



de l'action climatique et de la durabilité. La phase III du projet « Connecting Practice » s'est concentrée sur la promotion d'approches bio-culturelles pour gérer les paysages culturels évolués, l'exploration de la résilience dans les réponses de gestion, et l'étude du rôle et de la pertinence des pratiques de gestion traditionnelles dans le cadre du patrimoine mondial. Pour y parvenir, l'ICOMOS et l'UICN ont concentré leur attention sur des sites sélectionnés, dont le paysage culturel des rizières en terrasses de Honghe Hani, qui est désigné à la fois comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO et comme site du système du patrimoine agricole d'importance mondiale. Les rizières en terrasses de Honghe Hani, situées dans le sud du Yunnan, en Chine, englobent un système complexe de forêts, de rizières en terrasses, de sources d'eau naturelles et de systèmes d'irrigation traditionnels, entrelacés avec des établissements ruraux. Une connaissance approfondie de la topographie et de l'eau depuis plus d'un millénaire a permis de mettre en place un système de captage de l'eau de pluie au sommet des montagnes boisées, de la canaliser à travers un système d'irrigation judicieusement conçu et de la distribuer dans un labyrinthe de terrasses agricoles. Les besoins à court terme et la durabilité à long terme sont équilibrés par la récolte du bois de construction et du bois de chauffage dans les forêts du village, tout en protégeant les forêts sacrées et la biodiversité par des pratiques religieuses. Depuis plus de mille ans, le peuple Hani a

développé et pratiqué ce système de subsistance complexe, dans lequel la riziculture intégrée, la culture forestière et l'élevage d'animaux se combinent pour lutter contre les parasites et assurer la fertilité des sols. La production de variétés indigènes de riz rouge est le résultat de ce système socio-économique et culturel élaboré qui a permis à la terre et au peuple Hani de survivre pendant des siècles aux sécheresses et aux circonstances difficiles. En 2009-2010, lorsque le sud-ouest de la Chine a été frappé par une sécheresse extrême, les rizières en terrasses de Honghe Hani ont réussi à équilibrer les besoins locaux avec un impact limité sur le rendement en grains. La recherche a démontré que l'articulation verticale du système paysager forêt-village-terrace-rivière facilite la conservation de l'eau. En particulier, la zone forestière des hautes terres, bien préservée, garantit un approvisionnement en eau même en cas de sécheresse. Ce système ingénieux de gestion de l'agriculture, de l'eau et des terres, ainsi que la pratique culturelle consistant à préserver et à entretenir ce système, ont prouvé leur résistance aux changements climatiques, offrant ainsi une solution possible à la durabilité alimentaire pour notre avenir. Le projet « Connecting Practice » a étudié la résilience socio-écologique des rizières en terrasses de Honghe Hani et la synergie entre les désignations de patrimoine mondial et de système de patrimoine agricole d'importance mondiale pour atteindre les ODD dans cette décennie d'action (2021-2030).

Contribution aux ODD :

Le projet « Connecting Practice » vise à améliorer l'efficacité de la gestion des lieux patrimoniaux, en intégrant les dimensions naturelles et culturelles, en préservant et en transmettant les connaissances et les pratiques, tant scientifiques que traditionnelles, aux générations futures. Le patrimoine est un dépôt de connaissances qui peut aider les humains à construire un avenir durable pour l'humanité. Ce projet vise à réaffirmer l'importance de la préservation et de la transmission du patrimoine, qui joue un rôle essentiel dans les stratégies de développement durable.

Les rizières en terrasses de Honghe Hani témoignent de l'utilisation judicieuse des paysages naturels par le biais de pratiques culturelles ancestrales afin de mettre en place un système agricole résilient capable de faire face efficacement aux changements climatiques, tout en continuant à fournir de la nourriture et de l'eau aux communautés locales. Le projet « Connecting Practice » a mis en évidence l'importance de préserver et de comprendre les lieux patrimoniaux, de travailler avec une compréhension globale de leur diversité bio-, agro-bio- et bio-culturelle, et de maintenir les processus et systèmes de connaissances traditionnels pour inspirer et informer les stratégies et actions actuelles. Ce faisant, elle répond simultanément aux ODD 2, 15 et 6¹⁴.



↑ Vue des rizières en terrasses de Honghe Hani, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

← Vue des rizières en terrasses de Honghe Hani, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

14. Remerciements : Nous tenons à remercier Luisa de Marco, Nupur Prothi Khanna, Gwenaëlle Bourdin et Maureen Thibault pour avoir fourni les photos et toutes les informations.

3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Base de référence

Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne l'augmentation de l'espérance de vie dans le monde et l'amélioration de l'accès à des installations sanitaires décentes et à un environnement sain. Des efforts supplémentaires et continus sont nécessaires pour lutter contre des maladies majeures telles que le paludisme ou la tuberculose, ainsi que pour développer la résilience future. Dans le même temps, les progrès accomplis dans l'augmentation de l'espérance de vie sont menacés par la dégradation de l'environnement, ce qui entraîne l'apparition de nouveaux virus, d'épidémies et de conditions de vie dégradées et polluées. Les modes de vie modernes ont également entraîné une explosion des problèmes de santé mentale et physique.

Le patrimoine joue un rôle fondamental dans la garantie d'une vie saine et la promotion du bien-être pour tous, à tout âge, notamment dans les paysages culturels, les espaces publics et les zones urbaines historiques axées sur le déplacement des piétons. Les sites et les souvenirs du patrimoine constituent des ressources

complexes pour la (re)construction personnelle et la mise à disposition de stratégies d'adaptation. L'accès au patrimoine et son engagement dans ce domaine ont des effets salutaires, qui peuvent contribuer à résoudre les problèmes de santé mentale, à réduire l'isolement social, à offrir un sentiment d'appartenance ou à créer des opportunités qui renforcent le sens et la valeur de la vie. Les pratiques du patrimoine immatériel, telles que le yoga, le bien vivre et les médecines alternatives, peuvent également contribuer à promouvoir d'autres voies holistiques vers la santé et le bien-être, plus respectueuses des liens entre la nature et la culture et recherchant les connexions harmonieuses entre le corps et l'esprit.

Déclaration de principe

Exploiter le pouvoir du patrimoine pour assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de toutes et tous à tout âge.

- Garantir une planification et une fourniture adéquates de logements décents, en tenant compte des possibilités de conservation/réutilisation du patrimoine bâti et des pratiques connexes, afin de créer des environnements sains.
- Promouvoir et mettre largement à disposition d'autres voies globales de santé et de bien-être qui s'intéressent aux pratiques du patrimoine immatériel.
- Consulter les communautés locales et veiller à ce qu'elles décident si des pratiques spécifiques en matière de patrimoine immatériel doivent être transformées ou améliorées pour assurer une vie saine et promouvoir le bien-être.
- Renforcer la capacité des sites du patrimoine à mettre en place des stratégies de réduction et de gestion des risques afin de se prémunir contre les épidémies et les pandémies futures.

Étude de cas

La campagne « Objectif Culture 2030 » Réponse à la COVID-19

Autrice : Ege Yildirim

Lieu : À l'échelle mondiale

Date : Mars 2020 – en cours

Personnes/institutions concernées :

Commission culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) ; Fédération internationale des associations de bibliothèques (IFLA) ; ICOMOS ; Arterial Network ; Culture Action Europe ; Conseil international de la musique (IMC) ; Bureau du président de l'Assemblée générale des Nations unies ; Bureau du directeur général adjoint de la culture de l'UNESCO ; Bureau de liaison UNESCO de New York ; Organisation mondiale de la santé (OMS) ; Mission permanente de l'Italie auprès des Nations unies ; ministre de la culture de Mexico ; l'Union interparlementaire ; University College London (UCL) ; Musée Brooklyn ; Membres de l'ICOMOS : Andrew Potts, Ege Yildirim, Gaia Jungeblodt, Hervé Barré, Marie-Laure Lavenir, Nils Ahlberg et Peter Phillips.

Description du projet :

En 2013, plusieurs réseaux culturels internationaux se sont unis pour lancer une campagne mondiale, l'Objectif Culture 2015 (2015), appelant à inclure la culture dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La campagne s'est ensuite transformée en Objectif Culture 2030, publiant le rapport Culture dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 (Objectif Culture 2030, 2019). L'apparition de la pandémie de la COVID-19 a incité la campagne à réagir par une déclaration intitulée « Faire en sorte que la culture réalise son potentiel dans la réponse à la pandémie de la COVID-19 » (Objectif Culture 2030, 2020).

La déclaration #CultureCOVID19 a été publiée en avril 2020, soulignant que la culture (dans toutes ses manifestations, des sites patrimoniaux, musées, bibliothèques et archives aux pratiques traditionnelles et aux expressions culturelles contemporaines) est source d'inspiration, de confort et d'espoir dans la vie des citoyens, et

invite toutes les parties prenantes à agir pour exploiter ce potentiel dans l'élaboration des politiques à court et à long terme. Depuis lors, la déclaration a été approuvée par 280 partisans individuels et institutionnels du monde entier, y compris l'Assemblée générale des Nations unies.

En juillet 2020, la campagne a organisé la manifestation parallèle virtuelle « Culture – un accélérateur sous-utilisé ? » lors du Forum politique de haut niveau des Nations unies (FPHN) de 2020, qui a réuni un large éventail d'intervenants pour débattre du rôle de la culture dans le soutien à la résilience et la reconstruction après la COVID-19. Parmi les intervenants figuraient le directeur général adjoint de la culture de l'UNESCO ; des représentants de l'Union interparlementaire, de l'Assemblée générale des Nations unies et de la mission italienne auprès des Nations unies ; le ministre de la culture de Mexico ; et des experts de l'Organisation mondiale de la santé, de l'UCL, des CGLU, de l'IFLA, de l'ICOMOS, de Culture Action Europe, du Conseil international de la musique, du réseau interministériel et du musée Brooklyn.

Contribution aux ODD :

La campagne « Objectif 2030 », grâce à son engagement à long terme et à la réponse spécifique apportée à la crise sanitaire de la COVID-19, contribue à la localisation des ODD dans la mesure où elle fonctionne à l'échelle mondiale en matière de sensibilisation, mais elle collabore également avec

les acteurs nationaux et locaux travaillant dans les secteurs de la culture et d'autres secteurs pertinents.

Le dialogue avec la réaction à la COVID-19 a porté directement sur l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être), offrant une plateforme inclusive et diversifiée pour les discussions politiques. L'événement du HLPF a été l'occasion de présenter le rapport 2019 « What is the evidence on the role of the arts in improving health and well-being ? ». A scoping review by Fancourt & Finn [Quelles sont les preuves du rôle des arts dans l'amélioration de la santé et du bien-être ? Une revue de la situation par Fancourt & Finn] (2019) de l'UCL, qui était la première étude de ce type commandée par l'OMS reliant la santé et les arts.

Les principales conclusions du rapport ont montré que les arts peuvent avoir une incidence sur la santé physique et mentale, tant au niveau de la prévention et de la promotion que de la gestion et du traitement. Les considérations politiques du rapport, tant pour les secteurs de la culture que de la santé et de l'aide sociale, comprennent la reconnaissance de la base factuelle croissante du rôle des arts dans l'amélioration de la santé et du bien-être et de la nature intersectorielle des arts et de la santé. La fonction d'information de la campagne pour un large éventail de parties prenantes contribue à l'ODD 4 (éducation de qualité, en particulier l'objectif 4.7) ; son action en faveur des gouvernements locaux et du

ODD abordés :





↑ Photo de la vidéo montrant les points forts de l'événement parallèle au FPHNU du 13 juillet 2020, créée par la commission culture de l'UCLG.

patrimoine culturel en tant qu'élément central des manifestations culturelles contribue à l'ODD 11 (villes et communautés durables, en particulier l'objectif 11.4); et ses communications et événements, qui relient un ensemble diversifié d'acteurs, contribuent à l'ODD 17 (Partenariats pour les objectifs)¹⁵.



↑ Affiche de l'événement parallèle du FPHN de l'ONU le 13 juillet 2020.



15. Le texte de l'étude de cas a été rédigé par Ege Yildirim. Remerciements : Nous tenons à remercier Jordi Pascual et Stephen Wyber pour leurs contributions à la création du contenu utilisé dans cette section.

4 QUALITY EDUCATION



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Base de référence

Malgré des progrès considérables en matière d'accès à l'éducation et de participation à celle-ci, des millions d'enfants et de jeunes dans le monde sont toujours en dehors de l'école. L'égalité d'accès à l'éducation et aux compétences est une condition essentielle et nécessaire à la promotion et à la réalisation du développement durable. Il soutient les droits humains, l'égalité entre les hommes et les femmes, la paix, la citoyenneté mondiale, l'appréciation de la diversité culturelle et la reconnaissance de la contribution de la culture au développement durable. L'accès à une éducation de qualité peut également être gravement touché par les catastrophes, comme en témoigne la pandémie de la COVID-19, qui a entraîné des perturbations massives des systèmes scolaires.

Le patrimoine – matériel et immatériel – offre des possibilités d'apprentissage enrichies grâce à des objets, des lieux et des expériences qui sollicitent l'intellect, les émotions et les sens, offrant ainsi des occasions vives et expérientielles de découvrir le passé, de comprendre le monde qui nous entoure et de renforcer le sentiment

d'identité. Les expériences du patrimoine peuvent rendre l'apprentissage plus mémorable en facilitant l'accès à des choses qui peuvent ne pas être rencontrées au quotidien. Elles soutiennent également les compétences transférables essentielles, telles que la pensée créative, ainsi que les compétences personnelles et interpersonnelles qui sont nécessaires à la société de la connaissance d'aujourd'hui. En outre, elles offrent des possibilités de compétences spécialisées et de formations artisanales traditionnelles, nécessaires à la durabilité des cultures. Il s'agit notamment des compétences et de l'artisanat associés au patrimoine matériel, tels que le tissage et la poterie, ou de la réparation, de la gestion et de l'adaptation de bâtiments patrimoniaux, mais aussi des compétences associées au patrimoine immatériel, telles que celles associées aux arts du spectacle et aux rituels, élargissant ainsi l'éventail des perspectives d'éducation et des possibilités d'emploi.

Déclaration de principe

Exploiter le potentiel du patrimoine pour soutenir la qualité de l'éducation et son accès à tous et toutes.

- Utiliser les sites et les pratiques du patrimoine pour améliorer la diversité des environnements d'apprentissage, du contenu et des programmes.
- Le cas échéant, utiliser les sites du patrimoine pour faciliter les discussions et les échanges interculturels et réduire le racisme et le harcèlement.
- Établir un lien entre les pratiques culturelles et les connaissances autochtones et/ou traditionnelles et les sciences afin d'améliorer les performances des classes et de soutenir un développement humain global.
- Utiliser le patrimoine comme source de créativité et d'innovation pour réduire les écarts de réalisation en rendant l'apprentissage utile et adaptable aux contextes culturels.
- Faire du patrimoine une plateforme d'échange intergénérationnel de connaissances et de renforcement des capacités pour les compétences spécialisées, l'artisanat traditionnel et l'apprentissage tout au long de la vie.
- Intégrer les philosophies et les pratiques du patrimoine dans toutes les disciplines qui étudient l'environnement bâti et naturel, ainsi que dans les sciences sociales et politiques.
- Soutenir les initiatives de collaboration entre le secteur du patrimoine et les établissements d'enseignement.

Étude de cas

Programme d'échange international d'ICOMOS États-Unis

Auteur : Brian Michael Lione

Lieu : Divers sites dans plus de 35 pays; stages liés au Objectifs de développement durable (ODD) récemment organisés à Istanbul, en Turquie, et à San Antonio, Texas, États-Unis.

Date : Possibilités de stages annuels de douze semaines pour un petit groupe de professionnels émergents du patrimoine; programme en cours depuis 1984.

Personnes/institutions concernées : ICOMOS États-Unis dirige le Programme d'échange international et associe chaque année plusieurs organisations du monde entier qui accueillent des stages. Plus de 140 organisations ont participé au programme.

Description du projet :

Depuis 1984, le Programme d'échange international d'ICOMOS États-Unis a engagé des partenaires dans le monde entier dans la formation pratique de professionnels émergents du patrimoine. À ce jour, plus de 700 stagiaires et 70 nationalités y ont participé. Chaque année, ICOMOS États-Unis recherche des étudiants diplômés et des professionnels émergents spécialisés dans la préservation historique et la conservation du patrimoine pour participer au Programme d'échange international. Les participants aux stages sont sélectionnés sur une base concurrentielle pour participer au programme de douze semaines, généralement de juin à août. ICOMOS États-Unis accueille tous les stagiaires pour une orientation du programme à Washington, au début du

programme. Les stagiaires se dispersent ensuite vers leurs différents lieux d'accueil, où ils achèvent un projet lié au patrimoine conçu par l'organisation d'accueil.

À la fin de l'été, tous les stagiaires se réunissent à nouveau à Washington, pour un programme final de débriefing et d'adieu.

Les projets sont variés et correspondent aux besoins et aux exigences des organisations d'accueil du Programme d'échange international. Le bureau d'accueil définit le projet à mener à bien; un stage n'est pas une opportunité de recherche indépendante. Les candidats peuvent indiquer une préférence pour le type de projet qu'ils souhaitent voir assignés, mais doivent être disposés à accepter tout poste qui peut être situé partout dans le monde. Les missions sont effectuées sur la base de la meilleure adéquation entre le projet proposé et l'expérience et les compétences de la personne concernée, et en tenant compte de l'ensemble des candidats.

Ce programme est une excellente occasion d'apprendre sur le système du patrimoine culturel d'un autre pays. C'est également l'occasion de nouer des contacts personnels et professionnels avec de nouveaux collègues lorsqu'ils vivent dans un pays étranger pour un été.

Contribution aux ODD :

Le Programme d'échange international est le plus étroitement aligné sur l'ODD 4, qui

garantit à tous les participants un accès égal et équitable à des possibilités d'apprentissage de qualité. Le programme partage les bonnes pratiques de préservation du patrimoine culturel du monde entier avec des professionnels jeunes et émergents, promouvant le respect mutuel et la citoyenneté mondiale. Le Programme d'échange international renforce l'importance des avantages personnels et communautaires de l'engagement culturel international, renforce les compétences et établit des contacts professionnels et personnels tout au long de la vie. Ces liens sont à la base d'un si grand nombre de relations positives qui améliorent la qualité de la profession de patrimoine international et la vie des praticiens dans le monde entier. De manière générale, le Programme d'échange international soutient également les ODD 5, 10 et 17 en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, la race et l'égalité fiscale; et l'égalité d'accès aux efforts de renforcement des capacités à l'appui du transfert de connaissances et de technologies vers les pays en développement.

Les stages spécifiques, en particulier au cours des cinq dernières années, ont été plus directement axés sur les ODD. Depuis 2017, San Antonio, Texas (États-Unis), accueille plusieurs stagiaires pour travailler à l'harmonisation de tous les ODD avec les plans et procédures de gestion du patrimoine sur le site des missions de San Antonio au patrimoine mondial de l'UNESCO. Un stagiaire en 2019 a soutenu le

ODD abordés :



groupe de travail sur les ODD de l'ICOMOS sur la gestion et l'analyse des données afin de contribuer à l'élaboration de rapports tels que celui-ci.

Les autres stages ne sont pas nécessairement qualifiés de liés aux ODD, mais soutiennent les objectifs. Les stagiaires ont travaillé aux États-Unis sur les ODD 11 et 13, où les dangers liés au climat, les propriétés du patrimoine et la résilience se croisent. De nombreux autres stages se sont concentrés sur le lien entre le patrimoine et des villes durables et vivables, comme les efforts de tourisme durable en Inde, en Lituanie et aux États-Unis¹⁶.



↑ Les stagiaires du Programme d'échange international de 2018 (représentées ici avec Doug Comer, président de l'ICOMOS États-Unis) représentaient divers pays dont l'Australie, le Chili, l'Inde, l'Italie, la Lituanie, le Pérou et les États-Unis. Les stagiaires internationaux ont effectué leur stage aux États-Unis en Louisiane, au Massachusetts, au Texas et à Washington DC, tandis que les stagiaires américains ont travaillé à Trinité-et-Tobago, en France et en Lituanie. En 2018, deux stages étaient directement liés à l'ODD 4, tandis que d'autres étaient liés aux ODD 11 et 13 et concernaient le changement climatique et la résilience.

16. Remerciements : Nous tenons à remercier Brian Michael Lione, membre du conseil de CA de l'ICOMOS États-Unis, et Président du Comité de Programme d'Échanges Internationaux pour avoir fourni les photos et toutes les informations.

5 GENDER EQUALITY



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Base de référence

Des progrès significatifs ont été accomplis ces dernières années en ce qui concerne la garantie de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des minorités dans le monde entier. Toutefois, il subsiste des problèmes majeurs qui empêchent de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment la discrimination généralisée, la violence fondée sur le genre et l'orientation sexuelle, l'absence de jouissance pleine et effective des droits humains et l'absence de participation et de prise de décision dans la vie politique, économique, culturelle et publique.

Le patrimoine joue un rôle important dans la création, la diffusion et la transformation de normes et de valeurs liées au genre. Grâce au patrimoine, les rôles fondamentaux et publics joués par les femmes et les autres genres à différentes périodes de l'histoire peuvent être mis en évidence pour contribuer à l'éradication des stéréotypes négatifs récurrents des femmes et des membres de la communauté LGBTQ+, et pour autonomiser tous les genres. Les organisations de gestion du patrimoine peuvent garantir la participation pleine et effective de tous les genres et l'égalité des chances en matière

de leadership à tous les niveaux de prise de décision. Inversement, de nombreux aspects du patrimoine (y compris l'accès au patrimoine et sa gestion, ainsi que les traditions et les pratiques) peuvent être considérés comme des stéréotypes et des discriminations entre les sexes. Ces formes de patrimoine devraient être transformées si elles sont considérées localement comme perpétuant des pratiques discriminatoires.

Déclaration de principe

Exploiter le potentiel du patrimoine pour parvenir à l'égalité des sexes, éradiquer les préjugés et la violence fondés sur l'orientation sexuelle, et donner des moyens d'action à tous les sexes, en reconnaissant que le patrimoine se transforme et est en constante évolution.

- Mettre en évidence les nombreux rôles publics et non stéréotypés des femmes et des autres genres à différentes périodes de l'histoire, afin de lutter contre la discrimination.
- Veiller à ce que tous les genres puissent accéder au patrimoine et en jouir de manière égale.
- Associer tous les genres de manière égale à tous les aspects du patrimoine : identification, interprétation, conservation, gestion et transmission aux générations futures.
- Modifier ou éliminer ces traditions, valeurs et pratiques culturelles fondées sur le genre, qui sont considérées localement comme discriminatoires, grâce à des processus de consultation transparents menés par les titulaires de droits.

Étude de cas

Le projet USAID du Centre américain de recherche (American Center of Research - ACOR) sur le patrimoine culturel durable grâce à l'engagement des communautés locales (Sustainable Cultural Heritage through Engagement of Local Communities Project – SCHEP)

Auteur : Nizar Al Adarbeh

Lieu : Jordanie (Amman, Bayt Ras [Irbid], Umm al Jaq [Mafraq], Madaba, Ghawras Safi [Karak], Busayra [at-Tafileh], Bir Madhkur [Wadi Araba], Temple des lions ailés [Petra], Wadi Rum et Ayla [Aqaba])

Date : 2014-2022

Personnes/institutions concernées :

Le Centre américain de recherche (American Center of Research – ACOR); Nizar al Adarbeh, chef de projet USAID SCHEP (ICOMOS Jordanie); Jehad Haron, chef adjoint du projet et chef de file du développement du CHR (ICOMOS-Jordanie); Hussein Khirfan, chef de file du développement du tourisme (ICOMOS Jordanie); Hanadi Al-Taher, chef de file du

développement institutionnel (ICOMOS Jordanie); Hisham Al-Majali, directeur de terrain du CHR (ICOMOS Jordanie); Starling Carter, spécialiste de la communication; Shatha Abu Aballi, responsable de la communication; Zaid Kashour, spécialiste du suivi et de l'évaluation; Balqees Al Mohaisen, responsable du renforcement des capacités; Farah Abu Naser, coordinatrice du développement institutionnel; ALA' Al Badareen, responsable de l'architecture et de la conception; Abed Al Fatah Ghareeb, producteur et rédacteur créatif; Dina Al Majali, responsable du marketing et de la promotion.

Description du projet :

Mis en œuvre par l'ACOR, le patrimoine culturel durable grâce à l'engagement des communautés locales (Sustainable Cultural

Heritage through Engagement of Local Communities Project – SCHEP) d'USAID vise à permettre aux communautés de préserver leurs ressources du patrimoine culturel et de les commercialiser aux visiteurs nationaux et internationaux. Créé en 2014, le projet SCHEP a joué un rôle important dans la participation des communautés à la préservation, à la gestion et à la promotion des sites patrimoniaux de manière à garantir leur viabilité en tant que ressources à long terme.

SCHEP renforce l'autonomie du secteur jordanien du patrimoine culturel en mettant en œuvre un programme de renforcement des capacités qui dote les travailleurs et les institutions du patrimoine culturel de compétences essentielles. Il réunit des acteurs gouvernementaux, non gouvernementaux, universitaires et privés afin d'élaborer des stratégies et des politiques qui guideront la gestion des ressources du patrimoine culturel jordanien dans le cadre du développement institutionnel. En soutenant un secteur touristique solide en Jordanie, SCHEP contribue à améliorer la capacité du pays à préserver, protéger et promouvoir de manière durable les ressources vitales du patrimoine culturel. Parmi les nombreux moyens mis en œuvre par SCHEP, on peut citer :

- l'octroi de subventions à petite échelle à des projets spécifiques qui favoriseront le développement d'une solide communauté jordanienne de pratiques patrimoniales en renforçant les bonnes

pratiques en matière de préservation, de conservation, de gestion et de promotion touristique des sites;

- créer des relations entre les services gouvernementaux, les institutions et les associations professionnelles concernées dans le cadre du processus de décentralisation;
- associer les membres de la communauté au développement de sites par la formation, la sensibilisation et la création d'emplois liés au patrimoine culturel.

Contribution aux ODD :

USAID SCHEP engage activement des femmes issues d'entités mandatées par les ressources du patrimoine culturel (CHR); Les micro et petites entreprises; et les institutions de gestion du patrimoine local dans le cadre de programmes de renforcement des capacités de haut niveau et de possibilités de formation en milieu de travail. Axé sur un large éventail de sujets liés à la gestion, à la conservation, à la présentation et à la commercialisation des ressources du patrimoine culturel, le projet garantit que les femmes acquièrent les compétences et l'expérience précieuses nécessaires pour transformer leur rôle dans ce secteur stratégique. Avec le soutien de SCHEP, des coopératives et des entreprises dirigées par des femmes ont été créées à Busayra et Umm al-Jthe pour s'occuper des sites du patrimoine voisin et fournir des produits et des services aux touristes, générant des revenus et des possibilités d'emploi.

ODD abordés :



SCHEP vise à créer des emplois durables et de meilleures possibilités d'emploi pour les membres de la communauté locale et les jeunes, en particulier dans les zones à faibles revenus et dans les zones de pauvreté. Outre la participation des hommes et des jeunes dans l'ensemble de la Jordanie, SCHEP a jusqu'à présent réussi à mobiliser plus de 200 femmes en créant de nouveaux emplois et de meilleures possibilités d'emploi. Le projet a facilité le transfert de connaissances, l'évolution de carrière, la participation à des conférences internationales et nationales, le leadership dans l'élaboration de stratégies, de politiques et de procédures sectorielles, et la participation plus active des femmes à la gestion de haut niveau des sites du patrimoine mondial. En encourageant activement la participation de femmes d'horizons différents à tous les niveaux de sa programmation, SCHEP s'emploie en permanence à renforcer l'engagement des femmes dans le secteur du patrimoine culturel à tous les niveaux, à permettre leur participation et leur progression au sein de la main-d'œuvre et à renforcer leur leadership dans le secteur¹⁷.



↑ Ageleh Jmeidi et Wajd Nawafleh, deux participantes locales du projet USAID sur le patrimoine culturel durable grâce à l'engagement des communautés locales (Sustainable Cultural Heritage through Engagement of Local Communities Project - SCHEP) au Temple des Lions ailés, Petra (crédit : Centre de recherche américain [ACOR] 2018, photo prise par Saleem Fakhoury).

17. Remerciements : Nous tenons à remercier M. Nizar Al Adarbeh, chef de projet USAID SCHEP (COP), pour avoir fourni les photos et toutes les informations.

6 CLEAN WATER AND SANITATION



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Base de référence

La disponibilité d'eau douce et d'assainissement est essentielle pour tous les aspects de la vie et du développement durable. Toutefois, les tendances de développement non durables dans l'agriculture, la production et la consommation industrielles, l'urbanisation et la croissance exponentielle de la population ont entraîné une augmentation alarmante de la pollution et l'épuisement des ressources en eau. Ce phénomène est encore aggravé par le changement climatique mondial. Selon les rapports des Nations unies, si les tendances actuelles se poursuivent, plus de la moitié de la population mondiale souffrira de pénuries d'eau d'ici à 2050. Dans ce scénario, les populations pauvres et marginalisées seront touchées de manière disproportionnée.

Les écosystèmes et environnements liés à l'eau ont toujours fourni des sites pour les établissements humains et les civilisations. Depuis des millénaires, les populations ont créé des systèmes variés et souvent interconnectés pour gérer l'eau et favoriser l'assainissement. Certains de ces systèmes et stratégies résilients — aujourd'hui

reconnus comme un patrimoine pour leur importance historique et technologique — restent vitaux, fonctionnels et étroitement liés aux traditions, aux rituels et aux récits de la vie quotidienne. De nombreux systèmes hydrauliques naturels, qui n'ont subi que peu ou pas d'altérations humaines, ont également cette importance culturelle. La poursuite de l'utilisation viable de ces systèmes et stratégies offre des enseignements précieux pour les gestionnaires de l'eau, les ingénieurs environnementaux, les architectes, les architectes paysagistes et les urbanistes, en montrant comment les systèmes hydrauliques fonctionnaient dans le passé et en offrant des possibilités d'adoption/d'adaptation de stratégies visant à soutenir ou à concevoir des pratiques durables pour l'avenir

Déclaration de principe

Exploiter le potentiel du patrimoine en mettant en place des stratégies viables pour la gestion durable des ressources en eau qui favorisent la disponibilité d'eau douce et d'assainissement pour tous et toutes.

- Intégrer les connaissances autochtones et/ou traditionnelles au moyen de stratégies innovantes et durables appropriées en matière d'accès, d'utilisation et de manipulation de l'eau pour l'assainissement et la consommation (sous toutes ses formes), afin de combler les lacunes actuelles.
- Exploiter le patrimoine, et en particulier le patrimoine hydrique, pour offrir des possibilités de participation et de contribution locales et publiques à la mise en place des partenariats multipartites nécessaires à la disponibilité durable des ressources en eau et en assainissement.
- Coopérer de manière proactive avec l'industrie pour utiliser le patrimoine, et en particulier le patrimoine hydrique, afin d'explorer les possibilités de mettre à niveau et d'adapter les systèmes et programmes existants afin de favoriser une distribution et une consommation d'eau plus durables.

Étude de cas

Campagne de Volontariat pour le patrimoine mondial à Pahlavan-Pour, site du patrimoine mondial

Autrice : Ameneh Karimian

Lieu : Mehriz, province de Yazd, Iran

Date : Du 29 août au 9 septembre 2017, réitérée entre le 20 août et le 1 septembre 2019

Personnes/institutions concernées :

Groupe Sarvsaan sur le patrimoine culturel; Nassim Zand Dizari, cofondateur de Sarvsaan, chef de projet « Volontaires du patrimoine mondial » de Sarvsaan; Ameneh Karimian, chef de camp, coordinateur scientifique du projet de volontariat du patrimoine mondial (ICOMOS Iran); UNESCO ICQHS, gestion du site du patrimoine mondial du jardin Pahlavan-Pour; gestion du site du patrimoine mondial de Hasan-Abad-Moshir et Zarch Qanat; ingénieurs-conseils Tamadon Karizi; institution à but non lucratif Barzigardi, tourisme écologique en permaculture; organisation du patrimoine culturel, de l'artisanat et du tourisme (CHHTO) de la province de Yazd; musée des marionnettes de Kashan; Nartiti Eco-lodge; bibliothèque publique Semsar

de Mehriz; école de la nature de Koochar; autorité régionale des eaux de Yazd.

Description du projet :

Le camp s'inscrit dans le cadre d'une initiative menée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en collaboration avec le Comité de coordination du service volontaire international, l'organisation 'European Heritage Volunteers' et 'Better World'.

Le site du camp était à l'intersection de deux sites du patrimoine mondial : Le jardin Pahlavan-Pour et le qanat Hasan-Abad-Moshir. Le jardin est l'un des neuf jardins répertoriés dans le dossier « The Persian Garden », et le qanat est l'un des onze qanats du dossier « The Persian Qanat ».

L'objectif du camp était de sensibiliser les bénévoles, les communautés locales et les autorités à la protection et à l'entretien des qanats et des jardins associés. Il visait à favoriser la coopération entre les organisations locales de jeunesse, les

communautés, la gestion des sites et les autorités; s'engager dans le travail de préservation du Qanat; offrir la possibilité d'apprendre des techniques de conservation et de conservation de base; et comprendre les valeurs patrimoniales des sites. Le Qanat Hasan-Abad-Moshir, long d'environ 50 km, part de Mehriz et se termine à Hassan-Abad dans la ville de Yazd. Avec un débit compris entre 110 litres/seconde et 200 litres/seconde (selon la saison et la quantité de pluie), le Qanat traverse plusieurs jardins historiques, dont le jardin Pahlavan-Pour, ainsi que des moulins à eau et des citernes qui ne sont plus utilisés. Bien que les propriétaires des jardins traversés par la Qanat n'aient aucune part de l'eau, ils entretiennent des arbres le long des canaux d'eau pour fournir de l'ombre et empêcher l'évaporation. L'eau s'écoule à la surface du sol à Mehriz, créant une ceinture verte autour de Mehriz et améliorant la qualité de son climat, avant de rejoindre finalement le canal qui s'écoule vers la ville de Yazd. L'eau est utilisée pour l'irrigation de la ville de Mehriz et des zones de Maryam-Abad et Hasan-Abad à Yazd, ainsi que pour l'eau potable et l'usage domestique.

L'un des objectifs du projet était de sensibiliser les volontaires aux qanats et aux jardins persans. Un panel scientifique a été organisé, avec des exposés d'experts sur l'état actuel des qanats en Iran et dans le monde, soulignant l'importance des connaissances indigènes dans le développement et l'entretien des qanats.

Les volontaires ont été encouragés à participer aux activités de préservation des qanats et ont été emmenés dans des visites de sites et des promenades avec des experts. En plus des sessions de travail sur la préservation des qanats, divers événements ont été organisés pour présenter le patrimoine culturel immatériel (PCI), comme les rituels Pahlavani et zoorkhaneh, ainsi que la vannerie et les pratiques culturelles zoroastriennes. Les sessions « Patrimonio » ont favorisé les échanges interculturels entre les volontaires nationaux et internationaux.

Contribution aux ODD :

Les sections du Qanat ont été nettoyées et réparées selon des méthodes traditionnelles et des matériaux traditionnels locaux. Les activités de restauration et de réhabilitation soutiennent la disponibilité d'eau pour les régions urbaines situées dans un climat aride grâce à un système hydraulique autochtone (ODD 6).

Les volontaires ont effectué des travaux de conservation sous la supervision d'experts, en utilisant des méthodes traditionnelles et des matériaux traditionnels locaux. Les conséquences négatives des pratiques nocives actuelles (c'est-à-dire le lavage des vêtements et des tapis à l'apparition et aux points d'accès du Qanat) sur la qualité de l'eau du Qanat, l'écologie et la santé humaine ont été décrites aux habitants. Les volontaires ont également expliqué les activités de conservation aux touristes

ODD abordés :



et à la population locale, les encourageant à participer à la préservation. Le projet a permis de sensibiliser la population locale et internationale à l'importance du Qanat en tant que système hydraulique exceptionnel dans les régions arides de l'Iran. Les participants ont été informés du système de gestion communale qui a été transmis du passé au présent par le biais d'activités interactives (ODD 4, apprentissage tout au long de la vie).

Le camp a été géré et coordonné par une équipe entièrement féminine de professionnelles de diverses disciplines, toutes engagées dans des activités liées au patrimoine. Leur leadership et leur gestion permettent aux femmes et aux filles de s'engager dans des activités significatives au sein et au-delà du secteur du patrimoine (ODD 5).

Pendant le camp, des techniques traditionnelles et des solutions de permaculture ont été réintroduites dans la communauté locale pour lutter contre les parasites qui causaient la perte progressive des arbres fruitiers dans la ville (SDG 15).

Divers secteurs, dont des ONG, des acteurs locaux, des jeunes, des participants multiculturels et internationaux, des enfants, des universitaires, des experts et le gouvernement, se sont engagés dans des activités participatives de résolution de problèmes sur des questions contemporaines liées au Qanat (ODD 16)¹⁸.



↑ Des enfants et des volontaires locaux se sont rassemblés autour d'un étang rempli de l'eau du qanat Hassan-Abad Moshir, tout en écoutant des histoires sur les qanats qui visaient à les sensibiliser à la nécessité de sauvegarder les biens patrimoniaux lors du camp des volontaires du patrimoine mondial 2017.



↑ Un muqani (creuseur de puits), expliquant l'état actuel du qanat Hassan-Abad Moshir, qui fait partie du site du patrimoine mondial de l'UNESCO des qanats persans, à son point de division lors du camp des volontaires du patrimoine mondial 2019.

→ Des volontaires préparant du torchis (kahgel), un matériau vernaculaire utilisé pour restaurer les murs d'enceinte du jardin historique, sous la supervision de maîtres locaux lors du camp de volontaires du patrimoine mondial 2017.



18. Remerciements : Nous tenons à remercier Mme Ameneh Karimian, ICOMOS Iran, pour avoir fourni les photos et toutes les informations.

7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Base de référence

Jusqu'à très récemment, la majeure partie de l'énergie mondiale était produite à partir de combustibles fossiles, l'un des principaux contributeurs aux émissions de CO₂. Bien que des progrès aient été accomplis dans la production d'énergie à partir de sources renouvelables, ils représentent encore, à l'échelle mondiale, une fraction de ce qui est nécessaire. Si l'accès à l'électricité s'est amélioré dans les pays les plus pauvres, l'énergie reste inabordable, non durable et peu fiable dans les régions du monde entier. À cette fin, des mesures plus ambitieuses et innovantes devraient être prises en ce qui concerne les solutions en matière d'énergies renouvelables, de chauffage, de transport et d'efficacité énergétique.

L'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments existants peut alléger une partie substantielle de la pression énergétique actuelle. Une maintenance, une gestion et une adaptation minutieuses des bâtiments existants permettent d'améliorer l'efficacité énergétique, tout en réduisant partiellement le besoin de nouveaux bâtiments qui consomment de l'énergie à toutes

les phases de la construction et nécessitent des stratégies de gestion des déchets de construction. Toutefois, lors de la mise en conformité de bâtiments anciens ou traditionnels, une connaissance approfondie des matériaux, des performances et de l'exploitation du bâtiment est nécessaire pour éviter l'utilisation de matériaux modernes inappropriés susceptibles d'entraîner des problèmes pour le tissu historique et, en fin de compte, pour la santé des occupants. En outre, l'adoption de méthodes, matériaux et techniques de construction autochtones/traditionnels durables pour concevoir et construire des structures sensibles au climat local et aux choix de mode de vie, en utilisant des matériaux d'origine locale et/ou renouvelable, peut également réduire la consommation d'énergie. Travailler avec des spécialistes du patrimoine et de l'environnement peut contribuer à fournir des solutions énergétiques propres et abordables dans les paysages culturels, les zones rurales et urbaines. Lorsque les approches traditionnelles ne sont pas durables, il convient d'envisager des solutions énergétiques alternatives et respectueuses de l'environnement.

Déclaration de principe

Exploiter le potentiel du patrimoine pour des modèles de développement économes en énergie.

- Promouvoir l'entretien, la réhabilitation, l'amélioration appropriée de l'efficacité énergétique et la réutilisation adaptative et sensible des bâtiments existants en tant qu'approche de la construction durable.
- Étudier et exploiter les modèles et techniques de construction autochtones et traditionnels, lorsqu'il est prouvé qu'ils sont mieux adaptés aux climats locaux et respectueux de l'environnement.
- Utiliser les méthodes de production d'énergie autochtones et/ou traditionnelles (c'est-à-dire les éoliennes et les moulins à eau), lorsqu'il est prouvé qu'elles sont mieux adaptées aux climats locaux et respectueuses de l'environnement, afin de fournir des modèles localisés de production d'énergie durable.
- Respecter, encourager et soutenir les normes culturelles qui favorisent l'utilisation durable des ressources et de l'énergie propre dans les localités, les pratiques nationales et les activités économiques et agricoles.
- Coopérer de manière proactive avec l'industrie des énergies renouvelables pour concevoir des solutions et déployer des infrastructures énergétiques qui n'ont pas d'incidence négative sur les sites du patrimoine..

Étude de cas

Immeubles du 19^e siècle utilisés par une association de logement à Lauriston Place à Edimbourg

Auteurs : James Ritson, Franziska Haas Koch et Peter Cox

Lieu : Lauriston Place, Édimbourg, Royaume-Uni

Date : 2012-2016

Personnes/institutions concernées :

Adam Wilkinson, directeur (2008-2020), patrimoine mondial d'Édimbourg; Changeworks; Coopérative de logement Lister; Roger Curtis, directeur de recherche technique, Historic Environment Scotland (Comité scientifique international de l'ICOMOS sur l'énergie et le développement durable); Carsten Hermann, responsable technique principal, Historic Environment Scotland (HES) (Comité scientifique international de l'ICOMOS sur la préparation aux risques).

Description du projet :

L'ICOMOS suit l'approche holistique du bâtiment pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et sites historiques. En plus de l'amélioration de la structure du bâtiment

et de la performance environnementale des systèmes de construction, des systèmes d'énergie renouvelable peuvent être ajoutés avec succès aux bâtiments historiques pour fournir une énergie moins chère et plus propre à utiliser dans le bâtiment.

Sur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO d'Édimbourg, des panneaux solaires ont été ajoutés aux bâtiments historiques de manière à respecter le patrimoine du site. Des panneaux solaires thermiques ont été installés sur les pentes intérieures des toits de la vallée, orientées au sud, afin de répondre à 50 % des besoins en eau chaude des occupants de ces immeubles du début du XIX^e siècle, classés en catégorie B et utilisés par une association de logement. L'installation de panneaux solaires thermiques faisait partie d'un projet plus large de patrimoine renouvelable, mené par Changeworks en partenariat avec la coopérative de logement Lister. Les panneaux endommagent peu le tissu du bâtiment historique et leur installation peut être considérée comme réversible, ce qui signifie que les

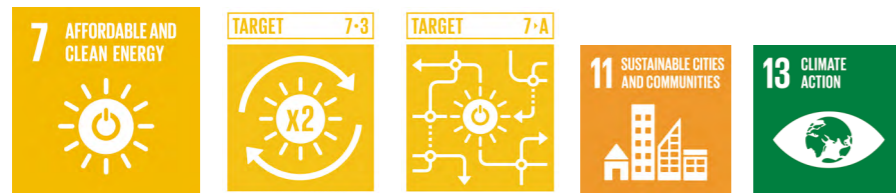
panneaux peuvent être retirés sans endommager davantage la propriété historique. En même temps, les panneaux solaires thermiques sont soigneusement positionnés de manière à ne pas être visibles depuis des points de vue historiques clés tels que le château d'Édimbourg ou depuis les rues avoisinantes. Outre l'installation d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique des appartements a été améliorée par l'approche globale du bâtiment, comme l'installation de vitrages secondaires.

Contribution aux ODD :

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments historiques répond à l'ODD 7 (cible 7.3), en réduisant de 50 % la quantité d'énergie nécessaire pour chauffer l'approvisionnement en eau chaude dans le bloc d'appartements de la catégorie B figurant sur la liste du patrimoine mondial. La réalisation de ces économies au moyen d'un système d'énergies renouvelables répond à l'indicateur 7.2.1 de l'ODD en augmentant la part des énergies renouvelables. Dans le cadre d'une approche collaborative entre le projet relatif au patrimoine renouvelable mené par Changeworks, en partenariat avec la coopérative de logement Lister, le projet contribue à la réalisation de l'objectif 7.a

en fournissant non seulement une énergie utilisable bon marché, mais aussi en publiant les conclusions et les orientations du programme dans des formats librement accessibles. Parallèlement à la réalisation de l'ODD 7, le projet contribue également à l'ODD 11 sur les villes et les communautés durables. Le projet répond à la définition triple de la durabilité : être culturellement sensible au bâtiment historique valorisé au sein d'un site du patrimoine mondial. L'installation des panneaux solaires thermiques apporte une énergie propre à un coût abordable, réduit la pollution et réduit au minimum les coûts de fonctionnement pour les occupants des appartements. Le projet montre avec succès que les bâtiments historiques peuvent réduire leur impact environnemental et contribuer à la lutte contre le changement climatique (ODD 13) tout en conservant leur importance culturelle. En fin de compte, le projet montre que les bâtiments historiques ne constituent pas un problème, mais une partie de la solution, dans notre avenir collectif durable¹⁹.

ODD abordés :



→ Panneaux solaires thermiques installés dans un site du patrimoine mondial. (Historic Environment Scotland)

19. Remerciements : Nous tenons à remercier M. James Ritson FRGS, responsable du programme UCEM, Mme Franziska Haas Koch, chercheuse principale à l'Institut des énergies renouvelables, et M. Peter Cox FRSA, directeur général de Carrig Conservation, tous membres experts du CSI sur l'énergie et le développement durable, pour avoir fourni le texte de l'étude de cas.

8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Base de référence

Une croissance économique soutenue et inclusive peut créer des emplois décents pour tous et toutes et améliorer le niveau de vie. Toutefois, la lenteur de la croissance globale et l'augmentation des inégalités ont conduit à repenser les politiques économiques et sociales, appelant à l'adoption de modèles supplémentaires allant au-delà des chiffres de la croissance financière et du produit intérieur brut (PIB) afin d'appréhender tout l'éventail du capital social et de l'impact social. Ces modèles permettraient d'accroître les possibilités d'emploi formel, en particulier pour les jeunes, de réduire les inégalités entre les régions, les groupes d'âge et les sexes, et de promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs. La pandémie de la COVID-19 a provoqué des reculs économiques massifs dans la plupart des pays, ce qui témoigne de la nécessité de systèmes de protection économique plus résilients et de la mise en œuvre de l'approche consistant à « reconstruire en mieux ».

Les sites du patrimoine incarnent un large éventail de valeurs qui peuvent être valorisées par et pour les communautés locales.

Le capital social, culturel et naturel des lieux du patrimoine joue un rôle important pour attirer les industries créatives, les entreprises, les habitants et les visiteurs, et favoriser la croissance économique et la prospérité.

Lorsqu'ils sont gérés avec soin, ils peuvent constituer une source d'activités qui créent de l'emploi et soutiennent des économies locales durables, ressources qui ne sont souvent pas pleinement reconnues dans les modèles économiques formels. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement : les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme (qui sont les principaux moteurs des économies de nombreux pays); la gestion du site, la réhabilitation urbaine et l'entretien/l'adaptation des bâtiments (ce qui améliore la valeur des biens immobiliers et des terrains); l'artisanat, la production culturelle et les industries créatives; commerce de détail des denrées alimentaires; archéologie; musées; interprétation et éducation. Toutefois, ces activités économiques ne fournissent pas toujours des emplois décents ou un développement économique inclusif, et conduisent souvent à une gentrification et à des délocalisations. Le patrimoine est souvent menacé par le tourisme et d'autres formes

de développement qui favorisent des rendements économiques rapides ou privilégient la croissance, au détriment de la sauvegarde des ressources du patrimoine, de leur résilience à long terme et de leur contribution au bien-être des communautés locales. En outre, les sites patrimoniaux et les pratiques associées

peuvent être sources de conflits, d'inégalités ou d'oppression. Ce potentiel est souvent exploité à des fins politiques ou exacerbé par des modèles économiques prédateurs qui excluent les bénéficiaires locaux, ce qui nécessite un examen attentif, une gestion et des stratégies de réduction des risques.

Déclaration de principe

Exploiter le patrimoine en tant que ressource pour un développement économique local et régional inclusif et durable.

- Valoriser et soutenir les connaissances traditionnelles et les modes de production en tant que source de capital social et base économique pour la communauté locale.
- Promouvoir des investissements innovants et inclusifs fondés sur le patrimoine et la création d'emplois décents dans le développement urbain, le tourisme et les industries créatives, le développement des compétences et formation.
- Protéger le patrimoine matériel et immatériel des communautés contre les menaces liées à une croissance économique non durable, grâce à des politiques appropriées de prévention, de régulation et d'éducation.
- Promouvoir et gérer le tourisme de manière à respecter et à renforcer l'intégrité du patrimoine et des cultures vivantes des communautés d'accueil et de leurs environnements, en encourageant un dialogue entre la conservation et les intérêts du secteur du tourisme.
- Encourager et inciter l'engagement des communautés en tant que parties prenantes du patrimoine (y compris dans le secteur du tourisme, mais pas exclusivement), afin de favoriser la créativité, le développement personnel, l'esprit d'entreprise et l'autonomisation économique.
- Intégrer des considérations de développement économique inclusif dans les plans, projets et pratiques de protection et de gestion du patrimoine, y compris, en particulier, les possibilités d'emploi et de moyens de subsistance pour les communautés locales et le financement durable de la préservation et de l'entretien.

Étude de cas

Augtraveler – Utilisation de la technologie d’interprétation pour construire un modèle de tourisme durable

Auteur : Pankaj Manchanda

Lieu : Jaipur, Inde – Le fort Amer/Amber fait partie des Forts de colline du Rajasthan, site du patrimoine mondial de l’UNESCO, et le Chowkri Modikhana, dans la ville de Jaipur, site du patrimoine mondial de l’UNESCO.

Date : Novembre et décembre 2019

Personnes/institutions concernées :

Pankaj Manchanda, Augtraveler (ICOMOS Inde, groupe de travail des ODD de l’ICOMOS); Shikha Jain, Organisation de développement et de recherche pour la nature, les arts et le patrimoine (DRONAH) (ICOMOS Inde, ICOMOS ISCCL, ICOMOS ICOFORT, ICOMOS ODDWG); Fergus Maclaren, MAC-DUFF Planification du patrimoine touristique (ICOMOS Canada, ICOMOS ICTC, groupe de travail des ODD

de l’ICOMOS); Ege Yildirim (ICOMOS Turquie, ICOMOS CIAV, groupe de travail des ODD de l’ICOMOS); Fonds pour le patrimoine mondial; Fondation DRONAH; Jaipur Municipal Corporation (Patrimoine); La ville de l’artisanat et l’art folk; Aayojan School of Architecture, Jaipur.

Description du projet :

L’objectif général du projet était d’utiliser les technologies numériques pour sensibiliser aux valeurs patrimoniales de Jaipur et de ses environs, dans le contexte des menaces actuelles et de la pertinence actuelle de la ville. Grâce à la réalité augmentée, à l’information audiovisuelle et textuelle et à l’interaction, l’application mobile Augtraveler a été conçue pour créer des couches de contenu qui fournissent des interprétations précises du patrimoine bâti de Jaipur, tout en mettant en évidence

les traditions et les rituels uniques, les habitudes culinaires, la dépendance environnementale, les pratiques cathartiques, les récits iconographiques des communautés et leurs processus de pensée, ainsi que les nuances de l’écologie, de la flore et de la faune et leur impact sur le patrimoine vivant. La promenade patrimoniale proposée par Augtraveler sur le Chowkri Modikhana est la première d’une série d’« expériences d’auto-exploration prolongées » prévues au-delà du patrimoine bâti de Jaipur. La promenade du patrimoine présente une sélection du patrimoine historique, culturel et architectural de la ville fortifiée, qui pourrait autrement passer inaperçu. L’expérience de réalité augmentée du Fort d’Amer, développée dans le contexte du plan de gestion du site créé par le Fonds du patrimoine mondial, offre une interprétation précise et très attrayante pour ses innombrables segments de visiteurs. Le manque de guides qualifiés et l’absence d’infrastructures évolutives (audioguides traditionnels) font qu’une telle narration de haute qualité ne serait pas disponible autrement. La promenade Chowkri Modikhana a été documentée dans le rapport de suivi du réseau Creative City of Crafts & Folk Art (UNESCO, 2019a) en tant que cas d’utilisation technologique pour promouvoir le patrimoine matériel et immatériel de la ville de Jaipur.

Contribution aux ODD :

Cette expérience offre une interprétation holistique aux visiteurs internationaux et nationaux de la ville et ravive la fierté de la ville dans l’esprit de ses habitants, y compris les étudiants et les jeunes. Elle met également les visiteurs en contact direct avec les communautés d’accueil et contribue à la promotion de leur artisanat, de leurs arts et de leur cuisine traditionnels, donnant ainsi le coup d’envoi d’un micro-modèle économique pour les communautés locales.

Pour créer la promenade du patrimoine de Chowkri Modikhana, les étudiants de l’école d’architecture Aayojan de Jaipur ont documenté le patrimoine culturel immatériel traditionnel et ont fait appel aux forgerons traditionnels en laiton et en cuivre de la région de Thateras. Les étudiants ont ainsi pu se sensibiliser à la diversité de la culture locale et l’apprécier. La plateforme Augtraveler offre aux communautés d’accueil de Thateras un « marché en ligne », qu’elles peuvent utiliser pour mettre en valeur les produits et services uniques de leur région. La place de marché en ligne sera accessible à une clientèle mondiale plus large grâce à l’action d’Augtraveler dans le domaine du tourisme patrimonial. L’un des objectifs du projet post-pandémie est d’intégrer la communauté des fabricants de bracelets traditionnels en laque, ainsi que certains lieux de restauration locaux servant les délices culinaires traditionnels de la région²⁰.

ODD abordés :



20. Remerciements : Nous tenons à remercier M. Pankaj Manchanda pour avoir fourni les photos et toutes les informations.

Multimedia and Augmented Reality enriched visitor experience of Amer Fort, Jaipur

Content accuracy authenticated by Global Knowledge Partners

Augmented Reality and Video based Content enhance narration of the heritage walk at Chokri Modikhana

Connecting travelers directly to 'Host Communities'

1. Visitors get a highly immersive experience
2. Host communities bring forth their authentic products and services
3. Augtraveler Platform facilitates sustainable livelihood model for 'Host Communities'
4. Platform aims to 'Promote' & therefore 'Preserve' the intangible cultural heritage

Augtraveler

ICOMOS SDG WG

↑ Images sélectionnées de l'application mobile Augtraveler en cours d'utilisation.

9 INDUSTRY, INNOVATION AND INFRASTRUCTURE



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Base de référence

Une industrialisation inclusive et durable, associée à l'innovation et aux infrastructures, peut libérer des forces économiques dynamiques qui génèrent de l'emploi et des revenus. Ensemble, elles jouent un rôle essentiel dans le développement de nouvelles technologies, en permettant une utilisation efficace des ressources et en réduisant l'intensité de carbone des industries manufacturières. Le modèle d'« économie verte », adopté par les Nations unies en 2012 et adopté par de nombreux gouvernements et entreprises, reste une occasion de transformation économique durable, en investissant dans les technologies propres tout en créant des emplois et des marchés. Il convient également de noter l'appel émergent en faveur de l'adoption de modèles supplémentaires pour mesurer la prospérité, au-delà du produit intérieur brut (PIB); cela implique l'importance croissante des biens sociaux immatériels et des biens communs créatifs dans les politiques d'industrialisation.

Le patrimoine incarne des siècles d'expérience et d'expérimentation, exprimant l'innovation et la créativité comme une constante tout au long de l'histoire

humaine. Tant les biens matériels (tels que le bâti traditionnel, l'architecture vernaculaire, le tissu urbain et le paysage qui fournissent une infrastructure dans le domaine physique) que les biens immatériels (tels que les connaissances traditionnelles et les systèmes de soutien social) renforcent la capacité d'adaptation et la résilience des communautés, en particulier en période de crise. De cette manière, le patrimoine contribue déjà à la qualité élevée de l'environnement bâti et de la qualité de vie, mais il constitue également une source d'inspiration pour une architecture et des modes de vie modernes et innovants. Les arts et l'artisanat traditionnels peuvent être source d'inspiration et de nouvelles idées pour les concepteurs, qui peuvent adapter de manière créative les systèmes traditionnels à la conception et aux technologies contemporaines. La construction d'infrastructures résilientes pour favoriser une industrialisation durable ne devrait pas constituer une menace pour le patrimoine, mais l'intégrer de manière créative et innovante.

Déclaration de principe

Exploiter le patrimoine pour une industrie et des infrastructures inclusives et durables, grâce à la créativité et à l'innovation.

- Promouvoir la recherche et le développement de modèles fondés sur le patrimoine afin de parvenir à des technologies centrées sur l'humain et à des infrastructures physiques et sociales résilientes et équitables.
- Protéger les ressources du patrimoine matériel et immatériel des menaces que représentent la construction des infrastructures, l'industrialisation, une réglementation inappropriée et l'exploitation commerciale.
- Équilibrer et intégrer l'utilisation des techniques et technologies traditionnelles et modernes dans les programmes de développement, pour une approche globale, non invasive et durable des communautés et de leur environnement.
- Promouvoir l'intégration de solutions créatives et innovantes dans les processus de conservation et de gestion du patrimoine, conformément aux principes consistant à respecter l'intégrité du patrimoine, à préserver la continuité et la mémoire et à garantir la qualité de la conception contemporaine.

Étude de cas

Documenter l'irrigation par épandage

Auteur : Frank van Steenbergen

Lieu : Pakistan, Yémen, Afrique du Nord, Afrique de l'Est

Date : 2004 – en cours

Personnes/institutions concernées :

MetaMeta; Frank van Steenbergen, directeur, MetaMeta (proposition de comité scientifique international de l'eau et du patrimoine ICOMOS); FloodBased Liveel Network (FBLN).

Description du projet :

L'irrigation par épandage est une méthode ancienne de gestion de l'eau, dans le cadre de laquelle les inondations à court terme sont détournées des cours d'eau normalement secs. Il s'agit probablement de l'une des premières méthodes d'irrigation – dans une rivière asséchée, il est possible d'utiliser les ressources locales pour construire une digue, ou un remblai, afin de détourner les eaux de crue vers les terres adjacentes. Cela ne serait pas possible si le fleuve circulait de façon pérenne. La méthode reste pertinente à ce jour et, dans de nombreux domaines, son utilisation se développe. Dans les zones

semi-arides, les inondations à court terme sont souvent la seule source d'eau. Le changement climatique et la dégradation des sols ont modifié le régime d'écoulement de nombreux cours d'eau, les rendant de plus en plus intermittents. L'art de l'irrigation par épandage de crues réside dans l'organisation des communautés qui doivent coopérer autour d'une ressource incertaine et faire face aux défis de la gestion des débits de crue et des fortes charges sédimentaires.

Depuis 2004, le FBLN (le FloodBased Liveel Network) a documenté les bonnes pratiques en matière de gouvernance, de gestion de l'eau et d'agriculture afin d'alimenter les politiques, les formations et le soutien aux programmes sur le terrain. Le réseau compte six chapitres nationaux et rassemble près de 1000 praticiens dévoués.

Contribution aux ODD :

L'irrigation par épandage, en tant que type de technologie d'irrigation traditionnelle, contribue à l'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructures), en présentant un héritage d'ingéniosité et d'innovation humaines qui a résisté à l'épreuve du temps et qui

→ Systèmes d'irrigation par épandage au Baluchistan, Pakistan. (FBLN)



← Systèmes d'irrigation par épandage au Baluchistan, Pakistan. (FBLN)

maintient sa validité aujourd'hui. Il s'agit d'un exemple clair de la manière dont le secteur de l'approvisionnement en eau, en particulier dans les pays en développement, peut « redécouvrir » les possibilités d'utiliser les méthodes existantes de faible technologie pour des politiques de développement d'infrastructures rentables. Cet élément du patrimoine matériel et immatériel (pratique, connaissance et paysage) contribue également à l'ODD 1 (Pas de pauvreté), car les zones dépendant des systèmes basés sur les inondations sont sans exception parmi les zones les plus pauvres de leur pays. Au fil des ans, le FBLN a démontré les vastes possibilités d'amélioration de la maîtrise de l'eau et de la gestion

de l'humidité, de l'accès à l'eau domestique, de la production de cultures majeures et mineures, de la réduction de la pénibilité du travail, de la production animale et de la réduction des conflits. Les systèmes d'irrigation par épandage sont souvent négligés mais peuvent contribuer de manière importante à la production de céréales secondaires, de légumineuses et d'oléagineux – éléments essentiels des systèmes alimentaires nationaux – contribuant à l'ODD 2 (Faim « zéro »). L'utilisation de ressources en eau souvent oubliées et sous-utilisées contribue à l'ODD 6 (Eau propre et assainissement). L'irrigation par aspersion est la quintessence de l'adaptation à la variabilité et aux aléas climatiques - d'où la pertinence de ce système de gestion de l'eau dans un monde marqué par un nombre croissant d'inondations et de sécheresses - et contribue à l'ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)²¹.

ODD abordés :



21. Remerciements : Nous tenons à remercier M. Frank van Steenbergen pour avoir fourni les photos et toutes les informations.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Base de référence

Les inégalités sont enracinées et exacerbées par des facteurs systémiques et structurels profonds entre régions, pays, communautés, groupes et individus. Elles sont fondées sur l'origine ethnique, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, le contexte culturel, le statut économique, l'âge et le handicap, entre autres facteurs, et compromettent l'égalité d'accès aux services de base et aux opportunités de développement ainsi que la jouissance égale des droits humains. L'utilisation incontrôlée des terres, l'urbanisation massive, la croissance exponentielle de la population, la mondialisation et le surtourisme accentuent le développement rapide des villes et des zones rurales, ce qui peut entraîner une exacerbation des inégalités structurelles, sociales, culturelles et économiques, ainsi qu'une répartition inégale des services et du pouvoir.

La dynamique de l'inégalité croissante met en danger la durabilité des sites du patrimoine et le développement inclusif et durable de leurs communautés. Les sites et les pratiques du patrimoine peuvent offrir des plateformes de partage d'identités, d'expériences et d'échanges,

qui contribuent à atténuer les inégalités sociales et à soutenir la cohésion sociale et la dignité des communautés. D'autre part, dans ces environnements en évolution rapide, la discrimination fondée sur la culture doit être abordée et transformée, en favorisant des pratiques patrimoniales inclusives qui peuvent jouer un rôle fondamental dans le respect des droits humains et la préservation et la promotion de la diversité culturelle.

Déclaration de principe

Mettre à profit le rôle du patrimoine dans la réduction des inégalités et la promotion de l'inclusion et de la diversité culturelle.

- Exploiter la capacité des pratiques du patrimoine à créer des possibilités d'emploi et de croissance des revenus dans l'ensemble de la société, en favorisant l'inclusion économique.
- Promouvoir le patrimoine afin de favoriser le sentiment de fierté et de dignité de toutes les communautés, de tous les groupes et de toutes les personnes, en reconnaissant différents discours et en facilitant le dialogue interculturel.
- Donner accès aux propriétés et pratiques du patrimoine pour tous, dans le respect de l'identité et de la liberté culturelles de chacun.
- Mettre en œuvre des approches de gestion du patrimoine fondées sur les droits humains et centrées sur les personnes.
- Dialoguer avec les communautés locales, les groupes et les individus et leur donner les moyens d'agir pour s'occuper et conserver le patrimoine, ainsi que dans les processus de planification, de gestion et de tourisme, en acquérant un consentement préalable, libre et éclairé et en respectant les droits des peuples autochtones, des minorités et des groupes défavorisés en général.
- Garantir la diversité, l'équilibre entre les hommes et les femmes et l'équilibre intergénérationnel parmi les professionnels du patrimoine à tous les niveaux de gouvernement afin de mettre en place des processus de gouvernance du patrimoine plus inclusifs et plus équitables.
- L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre inclusives de politiques à tous les niveaux pour lutter contre les inégalités et la discrimination dans les pratiques patrimoniales, en favorisant la gouvernance participative et l'inclusion politique.

Étude de cas

Initiative « Notre dignité commune » – Approche du patrimoine fondée sur les droits OCD-RBA

Auteurs : Amund Sinding-Larsen et Bente Mathisen

Lieu : À l'échelle mondiale

Date : 2008-2017 (Initiative Notre Dignité Commune), et de 2017 – en cours (Groupe de travail sur Notre Dignité Commune – Approches fondées sur les droits)

Personnes/institutions concernées : Initiative « Notre dignité commune » (OCDI) a été lancée par Amund Sinding-Larsen (ICOMOS Norvège); Tim Badman (UICN); Peter B. Larsen et Joseph King (ICROM); KRISTAL Buckley (ICOMOS Australie); et Benedicte Selfslagh (ICOMOS Belgique). Les premières institutions partenaires étaient ICOMOS Norvège; la Commission norvégienne pour l'UNESCO; Le Centre norvégien pour les droits humains de l'université d'Oslo (Stener Ekern); le Comité norvégien d'Helsinki (Gunnar Ekeløve-Slydal); et le ministère royal norvégien du climat et de l'environnement (Ingunn Kvisterøy).

En adoptant des approches fondées sur les droits (Rights-Based Approaches RBA), la composition du groupe de travail s'est développée avec succès : en 2020, plus de 50 participants du groupe couvrent 35 comités nationaux et reflètent et représentent la diversité de l'ICOMOS.

La résolution 20AG/19 sur les approches du patrimoine culturel centrées sur les personnes (ICOMOS, 2020b) a été une étape importante contribuant aux objectifs communs du développement durable, de l'action contre le changement climatique, de la diversité culturelle, des approches basées sur les droits humains et des diverses formes de patrimoine culturel autochtone. La résolution a été soumise avec le soutien de cinq groupes de travail de l'ICOMOS, huit comités nationaux, deux comités scientifiques internationaux et 88 membres de l'ICOMOS.

Description du projet :

La promotion des droits humains fait partie intégrante de la mission de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Toutefois, ce n'est que récemment que le lien avec le patrimoine mondial est devenu évident. Avec l'inclusion d'un 5e objectif stratégique en 2007, le « 5^e C » pour Communauté – « renforcer le rôle des communautés dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » – la nécessité de respecter les droits des communautés soumises aux processus du patrimoine mondial est progressivement devenue un objectif plus clair.

À la suite d'un séminaire national lancé par Amund Sinding-Larsen sur le thème « Patrimoine mondial et droits humains : Conflits ou coopération ? » (Oslo, Norvège, 2008), un processus international et une collaboration entre les organes consultatifs de la convention sur le patrimoine mondial ont été lancés au moyen de réunions internationales d'experts invitées (Oslo, 2011 et 2014). Un numéro spécial du International Journal of Heritage Studies (IJHS, vol. 18 n°3, mai 2012) a été publié à la suite de la réunion de 2011.

L'initiative « Notre Dignité Commune » (« Our Common Dignity Initiative » - OCDI) facilite le dialogue entre les organes consultatifs, en réunissant des penseurs et des praticiens internationaux du patrimoine afin de partager les perspectives et les enseignements tirés d'études de cas. En complément de

l'action en faveur d'une reconnaissance explicite des droits humains dans les lignes directrices opérationnelles pour la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial (UNESCO, 2019b), l'accent est mis sur l'apprentissage des pratiques.

L'initiative « Notre Dignité Commune » s'est élargi pour devenir un groupe de travail international permanent promouvant les approches fondées sur les droits humains dans tous les aspects de la conservation et de la gestion du patrimoine, y compris l'identification du patrimoine, l'accès à celui-ci et sa jouissance. Grâce à une approche flexible et adaptative, le groupe de travail « Notre Dignité Commune – Approches fondées sur les droits » offre une plateforme partagée pour se lancer dans de nouveaux territoires d'émissions de droits, donnant ainsi la parole aux titulaires de droits

Contribution aux ODD :

L'invitation à participer au groupe d'experts chargé d'élaborer la « Politique du patrimoine mondial et du développement durable » adoptée par l'Assemblée générale des États parties à la Convention sur le patrimoine mondial en novembre 2015 a été particulièrement importante. À cet égard, les droits humains ont été identifiés comme une composante transversale de la politique émergente. Cette nouvelle politique, qui appelle à une approche globale fondée sur les droits humains, marque une étape importante, passant de la dynamique de

ODD abordés :



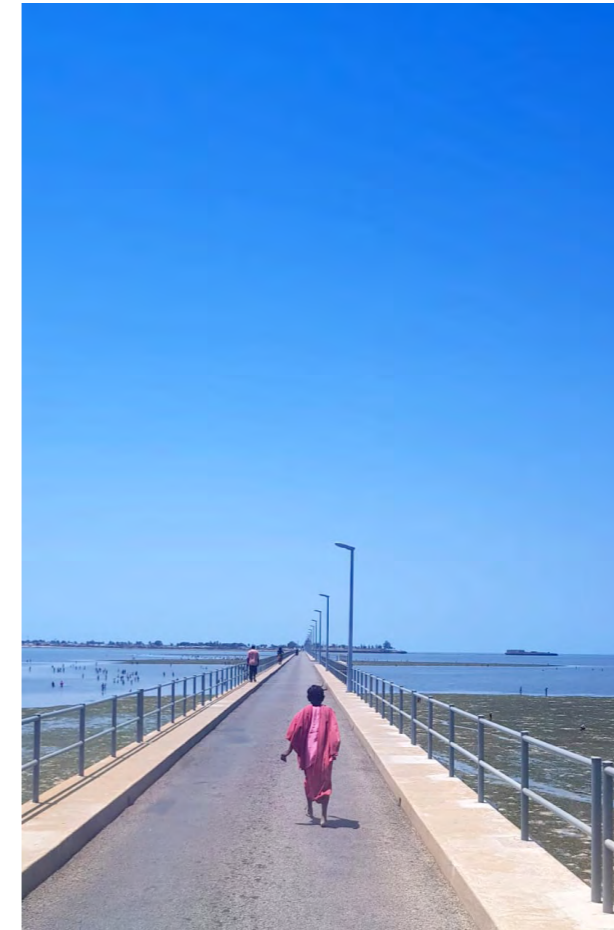
l'absence à une approche explicite. Avant l'adoption de la politique, l'initiative « Notre Dignité Commune » a servi de forum informel et de canal pour « signaler » les questions relatives aux droits. La possibilité d'organiser des manifestations parallèles de l'initiative « Notre Dignité Commune » lors des réunions du Comité du patrimoine mondial de 2014 à 2017 a permis un dialogue informel au niveau des pays avec les délégués des États parties, la société civile et les experts, qui, autrement, auraient été largement absents de la mise en place formelle des procédures de comité.

L'initiative « Notre Dignité Commune » a pu faire évoluer la perspective des sites individuels confrontés à des défis en matière de droits vers une approche systémique.

La raison d'être d'une approche fondée sur les droits humains va de la réitération des engagements statutaires de l'UNESCO à la formulation de préoccupations éthiques, en lançant un appel en faveur d'une responsabilité plus descendante des États – non seulement envers les pairs internationaux, mais aussi auprès des populations vivant dans les zones de ressources du patrimoine.

Les efforts de renforcement des capacités qui étaient auparavant principalement destinés aux responsables (États parties, gestionnaires de patrimoine et chercheurs) et aux organes consultatifs se concentrent désormais de plus en plus sur le rôle des

titulaires de droits, en répondant à leurs besoins et en leur donnant les moyens d'agir dans le contexte plus large du patrimoine local, national et mondial. Les efforts déployés par le groupe de travail « Notre Dignité Commune – Approches fondées sur les droits » ont conduit à l'adoption de la déclaration de Buenos Aires à l'occasion du 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (2018) et à l'inclusion des préoccupations en matière de droits dans les lignes directrices opérationnelles pour la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial (UNESCO, 2019b), qui fournissent un cadre solide pour continuer à réduire les inégalités²².



← Île de Mozambique (Momade Osumane)
 ↓ Delhi, Inde. Résolution 19GA, 2017. (Bente Mathisen)



↓ Atelier fondateur de l'OCDI, Oslo, Norvège, 2011. (Bente Mathisen)



22. Remerciements : Nous tenons à remercier Amund Sinding-Larsen et Bente Mathisen pour avoir fourni les photos et toutes les informations..

11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Base de référence

Le monde s'urbanise à un rythme rapide, en particulier dans les pays du Sud, et plus de 50% de la population mondiale vit désormais dans des zones urbaines. Ce processus a considérablement transformé nos villes ainsi que les paysages et les territoires qui les entourent. La croissance exponentielle de la population et la tendance à la migration non réglementée vers les agglomérations métropolitaines ont généré d'énormes établissements informels et modifié les structures physiques, territoriales et sociales. Elles ont contribué à l'insuffisance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la circulation, ainsi qu'à une forte augmentation de la pauvreté et des inégalités, entre autres problèmes. Le changement climatique, les risques environnementaux, les guerres et les conflits, les pandémies et autres catastrophes d'origine humaine ont également généré de nombreuses transformations socio-économiques dans les environnements urbains et des impacts négatifs sur leur patrimoine urbain, causant souvent des dommages irréversibles ou leur destruction. En outre, le tourisme urbain à l'échelle mondiale a entraîné une homogénéisation

et une standardisation croissantes à travers le monde, soulevant des conflits entre les modèles mondialisés et les identités locales, érodant la cohésion sociale et le sens du lieu, et amplifiant la gentrification et la fragmentation sociale et spatiale.

Le patrimoine et les pratiques qui y sont associées peuvent contribuer au caractère distinctif et au caractère unique des villes en contribuant à préserver et à renforcer les identités locales et les valeurs partagées, ainsi que la fierté et le sentiment d'appartenance. Le patrimoine peut fournir des services d'infrastructure de base, attirer le tourisme et les investissements et stimuler la croissance des secteurs de la culture et de la création, en créant des possibilités d'emploi. En outre, du fait de leur ampleur humaine, de leur propension, de leur dynamisme, de la diversité des fonctions et des espaces publics, de nombreuses zones urbaines historiques améliorent la possibilité de vivre et favorisent l'inclusion sociale, la cohésion et le bien-être. L'utilisation partagée des rues, des espaces ouverts et verts et de l'ensemble du paysage urbain historique, ainsi que la relation intrinsèque entre

les sphères publique et privée, peuvent stimuler l'interaction, les échanges et l'intégration entre les différentes communautés et entre les habitants existants et nouveaux. Cette interaction sociale, cette proximité et cette solidarité peuvent accroître la prise de conscience des effets dévastateurs que le changement climatique et d'autres catastrophes ont sur les environnements naturels et d'origine humaine et stimuler des actions qui contribuent, entre autres,

à l'adaptation sociale, à la gestion des risques de catastrophes et à la résilience. Toutefois, différentes parties prenantes peuvent attribuer des valeurs et des utilisations divergentes et parfois conflictuelles au patrimoine urbain et, si elles ne sont pas gérées de manière sensible et adéquate, leurs intérêts divergents peuvent entraîner des frictions et des tensions dans les processus de conservation, de gestion et de développement du patrimoine.

Déclaration de principe

Exploiter le potentiel du patrimoine pour rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables pour les générations actuelles et futures.

- Considérer la protection, la conservation et la gestion du patrimoine comme une composante prioritaire des plans d'urbanisme et de développement urbain et territorial, et comme une ressource précieuse pour repenser et mettre en œuvre des modèles de développement urbain durable.
- Exploiter le potentiel du patrimoine pour renforcer les cultures, les identités et le sentiment d'appartenance des communautés locales, créer des possibilités d'emploi et des moyens de subsistance durables, stimuler le dialogue entre les différentes communautés et encourager l'inclusion sociale, en particulier des plus vulnérables et marginalisés.
- Protéger le patrimoine contre les processus inappropriés d'urbanisation et de développement, les catastrophes, le changement climatique et d'autres facteurs générés par l'humain. Encourager l'utilisation des évaluations des incidences patrimoniales, sociales, économiques et environnementales afin de réfléchir aux effets et conséquences possibles des processus de développement.

- Comprendre et reconnaître l'existence de valeurs différentes attribuées au patrimoine par différentes catégories de parties prenantes et promouvoir des stratégies de gestion urbaine participatives et inclusives.
- Encourager la mise en œuvre de plans de développement urbain et territorial intégrés et participatifs selon une approche globale et intersectorielle, afin de soutenir la participation de toutes les parties prenantes à la conservation et à la gestion du paysage urbain historique (y compris les zones urbaines, périurbaines et rurales).
- Mettre en œuvre les principes et les recommandations de la recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique (UNESCO, 2019c) et des principes de la Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes et ensembles urbains historiques (ICOMOS, 2011b).
- Promouvoir et faciliter la réutilisation, la réhabilitation, la restauration et la régénération des bâtiments existants, des espaces verts et publics et des quartiers, ainsi que l'utilisation de typologies, de technologies et de matériaux locaux traditionnels dans les paysages urbains historiques, afin d'encourager l'économie circulaire, l'utilisation efficace des ressources et des logements abordables.
- Exploiter le patrimoine qui peut soutenir la résilience des communautés et l'adaptation sociale aux catastrophes, au changement climatique, aux conflits, aux pandémies et à d'autres risques d'origine humaine. Utiliser les sites et structures du patrimoine comme zones de refuge.
- Encourager le développement d'évaluations des risques dans les paysages urbains historiques ; définir des solutions fondées sur le patrimoine pour la préparation aux risques ; et renforcer l'utilisation des pratiques, méthodes, matériaux et connaissances liés au patrimoine et aux peuples autochtones dans l'élaboration de plans de gestion des risques de catastrophe à tous les niveaux, de stratégies de réaction et de rétablissement et de mesures de prévention et d'atténuation à long terme

Étude de cas

Atelier de planification du rétablissement pré-catastrophe pour les quartiers historiques

Autrices : Claudia Isabelle Violeta Montero et Tina Paterno

Lieu : Intramuros (quartier le plus ancien de Manille), Manille, Philippines ; comprend l'Église San Agustin, qui fait partie des églises baroque du site du patrimoine mondial de l'UNESCO, parmi plusieurs sites et monuments désignés au niveau national.

Date : Octobre et novembre 2018

Personnes/institutions concernées :

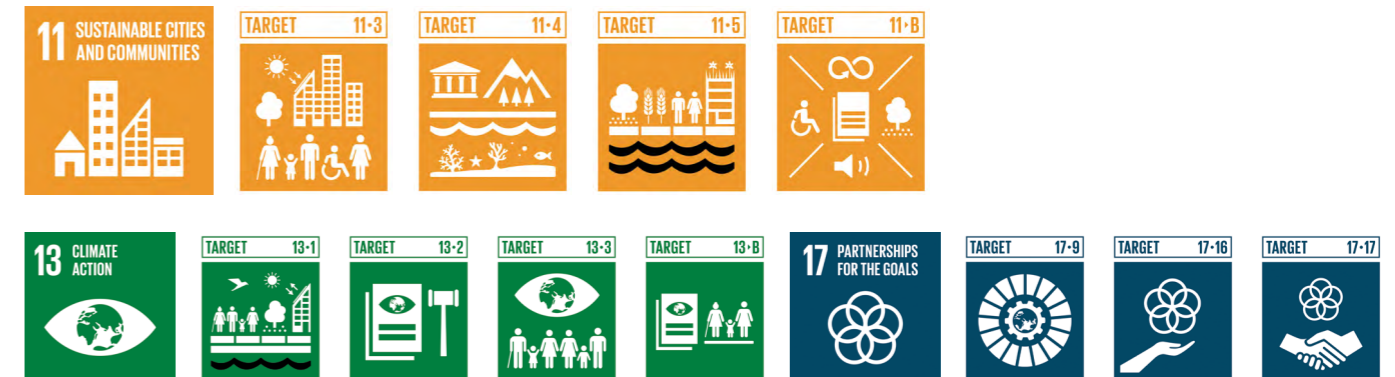
Le projet était un accord tripartite entre ICOMOS Philippines, l'université de Tokyo, et l'administration Intramuros, Manille, Philippines. Les personnes impliquées étaient : Kevin Florentin, étudiant diplômé de l'université de Tokyo, chercheur principal et concepteur d'ateliers ; le Professeur Miguel Esteban et le professeur associé Motoharu

Onuki, université de Tokyo, superviseurs de projets ; Tina Paterno, présidente, ICOMOS Philippines, chef de projet pour ICOMOS ; et Guiller Asido, administrateur, administration Intramuros, Manille, Philippines.

Description du projet :

Au moment où le séminaire a été organisé, la planification du rétablissement avant la catastrophe n'avait été mise en œuvre que sur un seul site patrimonial, la ville historique de Vigan classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le quartier Intramuros serait le deuxième. Il est menacé par deux sources majeures de risques naturels : étant située à quelques mètres de la baie de Manille, Intramuros risque d'être frappée par des tsunamis lors des tremblements de terre qui affectent la faille du fossé de Manille ; il risque également d'être endommagé par la liquéfaction et

ODD abordés :



les tremblements de terre du système de failles de la vallée de l'Ouest.

La raison pour laquelle Intramuros a été sélectionnée pour cette étude est la suivante : a) son importance nationale en tant que lieu de naissance de l'État-nation moderne il y a plus de 450 ans, d'abord en tant que siège du gouvernement colonial espagnol depuis plus de 300 ans, puis en tant que centre de la rébellion contre le régime colonial. L'Intramuros était le centre religieux, politique et éducatif incontesté de la colonie; b) la vulnérabilité de ses structures historiques non renforcées en maçonnerie et autres monuments et sites aux tremblements de terre et aux tsunamis, etc.) la multiplicité des juridictions locales et nationales qui se chevauchent sur ce site géré de manière indépendante, en cas de catastrophe.

Cet atelier a été conçu pour faire participer les principales parties prenantes au recensement des lacunes, à l'élaboration de plans d'urgence, à la hiérarchisation des sites à sauver et à la création d'un cadre pour la reconstruction. L'université de Tokyo a mené une évaluation des valeurs du patrimoine et une évaluation de la vulnérabilité au risque sismique, et a mené des consultations communautaires pour créer l'atelier. Au cours de l'atelier, des membres du monde universitaire, du gouvernement, du secteur privé, de la communauté locale et d'organisations à but non lucratif ont co-créé plusieurs stratégies pour faire face aux risques qui menacent Intramuros.

Contribution aux ODD :

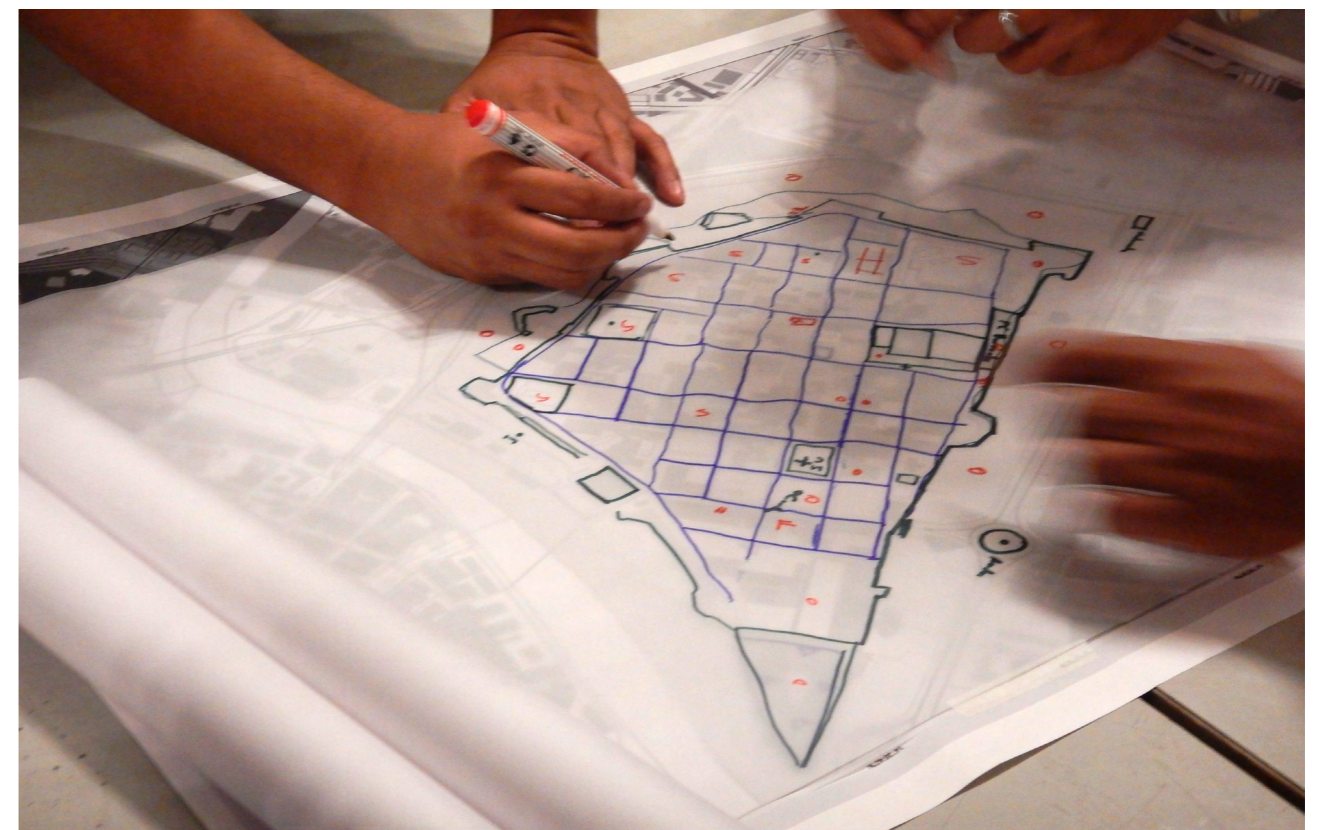
Le cœur du programme réside dans la protection du patrimoine bâti (y compris les communautés de colons informels) en réduisant la vulnérabilité du site aux catastrophes naturelles et aux risques liés au changement climatique. S'inspirant du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (UNDRR, 2015), le programme prévoit des résultats en matière de rétablissement avant la survenance d'une catastrophe.

Le programme offre une plateforme transdisciplinaire d'échanges entre ingénieurs, architectes, professionnels du patrimoine, scientifiques sociaux et de nombreuses parties prenantes issues d'horizons divers, y compris les gouvernements locaux et nationaux. Les groupes collaborent pour traiter une question de durabilité en coordonnant les problèmes, puis en créant et en mettant en œuvre conjointement des solutions. Il s'agit d'une stratégie inclusive et collaborative visant à éclairer les politiques durables d'atténuation des catastrophes et les stratégies de rétablissement avant une catastrophe.

L'université de Tokyo a fourni une expertise précieuse pour diriger ce partenariat public-privé à court terme vers le renforcement des capacités dans le pays en développement des Philippines²³.



← ↓ Planification du rétablissement pré-catastrophe à Intramuros : les habitants et les responsables du gouvernement local identifient les espaces ouverts pour les centres d'évacuation et classent les bâtiments par ordre de priorité. (Tina Paterno ; Kevin Florentin)



23. Remerciements : Nous tenons à remercier Claudia Isabelle Violeta Montero et Tina Paterno pour avoir fourni les photos et toutes les informations.

12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION



Établir des modes de consommation et de production durables

Base de référence

Au cours du siècle dernier, le progrès économique et social s'est accompagné d'une dégradation de l'environnement qui met en danger les systèmes mêmes dont dépendent notre développement et notre survie futurs. À l'échelle mondiale, nous continuons à utiliser des quantités toujours plus importantes de ressources naturelles pour soutenir notre activité économique. L'efficacité avec laquelle ces ressources sont utilisées reste inchangée au niveau mondial, de sorte que nous n'avons pas encore vu un découplage entre croissance économique et utilisation non durable des ressources naturelles. Dans le monde entier, la production de déchets s'intensifie. Environ un tiers de la nourriture produite pour la consommation humaine chaque année est perdue ou gaspillée, la plupart dans les pays du Nord. Il est urgent de prendre des mesures pour faire en sorte que les besoins matériels actuels n'entraînent pas une surexploitation des ressources et une dégradation supplémentaire de l'environnement. Des politiques doivent être adoptées pour améliorer les pratiques en matière d'utilisation efficace des ressources dans tous les secteurs de l'économie.

Les sites et pratiques du patrimoine incarnent

de nombreux modes de consommation et de production durables, fondés sur une compréhension de l'utilisation et de la réutilisation raisonnables des ressources naturelles et de la dépendance à l'égard des matériaux locaux. De nombreuses pratiques du patrimoine communautaire respectent la capacité de charge et les cycles de régénération de leur environnement naturel, dans lesquels les biens communs ont été gérés pour répondre aux besoins de manière juste et équitable. Les pratiques fondées sur cette sagesse peuvent contribuer à rendre les programmes de développement durable plus appropriés sur le plan culturel et plus efficaces, tout en préservant la diversité bio-culturelle. La conservation et la réutilisation adaptative, la restauration et la réhabilitation des bâtiments sont par nature un acte de consommation et de production durables, grâce à l'énergie intrinsèque et au carbone évité, à la réduction des besoins en matériaux et aux coûts de démolition évités. Les coutumes et les modes de vie traditionnels peuvent également contribuer à créer les changements de comportement nécessaires pour atténuer les pratiques modernes de gaspillage. Toutefois, certaines pratiques associées au patrimoine matériel

et immatériel peuvent être en contradiction avec les notions contemporaines de consommation et de production responsables, par exemple lorsque les matières premières historiquement utilisées ne sont plus aussi abondantes ou lorsque les pratiques culturelles sont incompatibles avec les normes en matière de bien-être animal. En tant que moteur important de la consommation, le

secteur du tourisme doit devenir plus responsable et élaborer des approches innovantes qui gèrent les ressources du patrimoine, donnent les moyens d'agir aux communautés d'accueil et aux conservateurs autochtones, influencent les aspirations tant des visiteurs que des hôtes, et garantissent un équilibre équitable entre les besoins des touristes et ceux des communautés locales.

Déclaration de principe

Intégrer le patrimoine comme point de départ et source d'inspiration pour une production et une consommation durables.

- Reconnaître la conservation du patrimoine dans le cadre d'une stratégie d'utilisation et de réutilisation des ressources existantes et de contribution aux politiques «zéro déchet» et à l'économie circulaire.
- Recenser et promouvoir l'utilisation de techniques et de connaissances traditionnelles pour parvenir à une efficacité énergétique et à des pratiques de consommation et de production adaptées du point de vue culturel et durables.
- Faire de la réutilisation adaptative, de l'utilisation continue et de l'entretien des bâtiments anciens une politique essentielle dans le secteur de la construction afin d'éviter ou de réduire la consommation de nouveaux matériaux de construction, ainsi que de conserver et de recycler l'énergie des bâtiments existants, tout en respectant l'intégrité structurelle des bâtiments qui n'ont pas été conçus pour être démantelés.
- Adapter et encourager les systèmes traditionnels de production agricole afin d'améliorer la production alimentaire durable et les moyens de subsistance, de réduire la pollution des sols et des eaux souterraines et de protéger la santé humaine.
- Promouvoir et gérer le tourisme de manière à préserver les ressources du patrimoine en tant qu'atout fondamental du développement touristique à long terme.
- Aborder et concilier les pratiques traditionnelles de consommation et de production potentiellement préjudiciables avec les normes actuelles en matière d'utilisation efficace des ressources et de respect de toute la vie.

Étude de cas

Critères du Conseil mondial du tourisme durable (CMDT)

Auteur : Randy Durband

Lieu : À l'échelle mondiale

Date : 2008 — en cours

Personnes/institutions concernées :

Conseil mondial du tourisme durable (créé par l'Organisation mondiale du tourisme des Nations unies (OMT), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), l'Alliance Rainforest et la Fondation des Nations unies); et les entités participant à la consultation, notamment le Comité international du tourisme culturel (ICTC) de l'ICOMOS.

Description du projet :

Il s'agit d'une initiative en cours qui prévoit le développement et le maintien de deux ensembles de normes mondiales pour un tourisme durable : l'une pour le secteur privé et l'autre pour le secteur public, y compris la gestion des destinations touristiques. S'inspirant de la définition du tourisme durable définie par les Nations unies, les normes reposent sur quatre piliers : gestion

durable, durabilité socio-économique, éléments culturels et environnementaux. Les éléments culturels comprennent les mandats de préservation du patrimoine culturel et le respect de la culture immatérielle et de la culture vivante.

Les critères du Conseil mondial du tourisme durable (CMDT) sont largement acceptés par l'industrie et les gouvernements en tant que normes de pointe fondées sur leur conception et leur orientation, sur un processus de développement hautement inclusif et sur leur objectif de conformité au code d'établissement des normes de l'Alliance ISEAL.

Ce caractère inclusif implique des consultations publiques en vue du développement et de la révision de milliers d'entités touristiques dans toutes les régions du monde, ainsi que l'engagement formel d'experts par des ONG et des agences internationales spécialisées, notamment l'Organisation internationale du travail, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour

la vie sauvage (WWF) et, pour la section C des deux normes sur les éléments culturels, l'ICTC ICOMOS.

Le CMDT joue un rôle unique et essentiel à l'appui de l'ODD 12 sur la consommation et la production responsables. Sur la base d'une approche développée par WWF dans les années 1990, le CMDT travaille avec les principaux producteurs et distributeurs de services de voyage afin de pratiquer des contrats préférentiels pour les prestataires de services certifiés selon les critères du CMDT. Citons par exemple : TUI Group, qui a certifié 85 % de ses centaines d'hôtels détenus/exploités; et la ligne de croisière royale des Caraïbes, qui proposait en 2019 2,014 excursions terrestres exploitées par des voyageurs terrestres locaux certifiés selon les critères du CMDT.

Contribution aux ODD :

Les critères CMDT ont été créés sur la base des orientations du PNUE et de l'OMT dès leur création et ont été formellement cartographiés dans les ODD, avec des liens significatifs et approfondis. Les deux normes — les critères industriels du CMDT et le critère de destination du CMDT — fournissent des orientations détaillées pour soutenir l'ensemble des 17 ODD décrits sur le site web du CMDT. Dans le cadre de la révision en 2019 des critères de destination du CMDT, la norme a été formellement cartographiée dans les ODD, qui se trouvent sur le site web du CMDT. En 2021, le comité interne des normes internationales

du CMDT prévoit de cartographier formellement les critères industriels dans les ODD de la même manière.

Le tourisme est spécifiquement mentionné dans les ODD 8, 12 et 14. Les critères du CMDT abordent directement ces questions spécifiques, mais fournissent aux entités touristiques des orientations leur permettant de se conformer à chacun des 17 ODD.

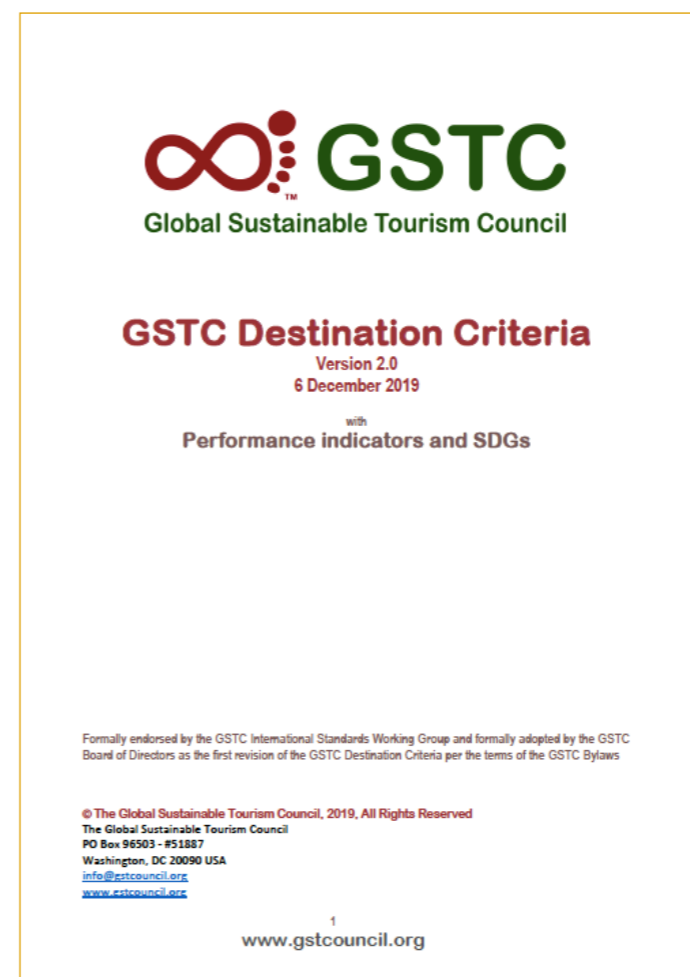
L'ODD 12 est particulièrement difficile pour le tourisme car la production et la consommation de produits touristiques concernent principalement des services et des expériences. Les « transports de marchandises », tels que l'aviation, les voitures de location et d'autres véhicules terrestres, ainsi que les hôtels, impliquent des machines et des installations matérielles, mais une grande partie de ce que le voyageur consomme concerne l'emballage de plusieurs composants des véhicules de transport, ainsi que des expériences. Les critères du CMDT regroupent les expériences et les interactions culturelles de manière à pouvoir être mesurés, contrôlés et identifiés aux fins de l'ODD 12.

Généralement, le tourisme durable et les projets et initiatives responsables en matière de voyages et de tourisme se concentrent sur les initiatives environnementales, mais l'inclusion de la culture dans les critères du CMDT constitue un puissant moteur pour les entreprises touristiques et les politiques publiques afin de respecter les valeurs exprimées et guidées par l'ICOMOS.

ODD abordés :



La gestion des destinations par le secteur public a été insuffisante dans la plupart des sites du monde entier. Le CMDT gagne en importance en fournissant des orientations aux décideurs politiques publics et aux gestionnaires de destination sur une gestion plus durable des sites. À titre d'exemple, on peut citer la ville historique de Sukhothai, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en Thaïlande, où vit un projet mené par l'ICTC de l'ICOMOS en 2013 grâce à son parrainage, à savoir les zones désignées pour l'administration du tourisme durable, une agence publique du ministère thaïlandais des sports et du tourisme travaillant depuis lors avec le CMDT pour évaluer officiellement l'ensemble de la structure et de l'approche de gestion et pour organiser une formation approfondie des groupes de gestion des destinations²⁴.



↑ Ministre du tourisme et des sports, présentant des récipients alimentaires traditionnels et un sac fabriqué à partir de matériaux recyclés (<https://www.gstccouncil.org/>)

← Couverture du document sur les critères de destination du CMDT ; S.E. M. Weerasak Kowsurat, Thaïlande.

24. Remerciements : Nous tenons à remercier Randy Durband pour avoir fourni toutes les informations.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Base de référence

Le changement climatique est devenu le plus grand défi pour le développement durable, car ses effets aggravants accélèrent sa progression. Étant donné que les niveaux de gaz à effet de serre (GES) continuent de grimper, le changement climatique se produit bien plus rapidement que prévu, et ses effets sont évidents dans le monde entier. La température moyenne de la planète en 2018 était d'environ 1°C au-dessus de la valeur de référence préindustrielle, et les quatre dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées, comme l'ont indiqué les Nations unies en 2019. Le niveau de la mer continue d'augmenter à un rythme accéléré. Il est nécessaire de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C pour éviter des conséquences catastrophiques et des changements irréversibles, en particulier dans les petits États insulaires. Cela nécessitera des transitions rapides et profondes dans les domaines de l'énergie, des infrastructures terrestres et urbaines et des systèmes industriels, ce qui implique des changements ambitieux et sans précédent dans tous les aspects de la société.

Dans la crise actuelle de l'accélération du changement climatique, de nombreux facteurs de risque ont des répercussions

négligentes sur les biens du patrimoine. Il s'agit notamment de l'augmentation des températures, de la sécheresse, de la désertification et d'événements météorologiques plus fréquents et extrêmes causant des dommages aux structures; de la pollution atmosphérique entraînant l'érosion et la dégradation des matériaux; de l'élévation du niveau de la mer entraînant des inondations, l'érosion côtière et la destruction des paysages, la perte d'accès aux ressources traditionnelles et aux espèces culturelles clés; et de la modification des régimes de précipitations et d'humidité entraînant des glissements de terrain et la perturbation des cycles agricoles. Si les risques sont impressionnants, les sites et pratiques du patrimoine, en tant que réservoirs d'expérience et de connaissances passées, sont des atouts peu exploités dans l'élaboration de trajectoires d'adaptation et de stratégies d'atténuation. Au fil des siècles et des millénaires, les conditions climatiques et environnementales ont fluctué et les communautés humaines ont adapté leurs modes de vie et leurs ressources matérielles à la nature, avec des enseignements précieux pour aujourd'hui. Les données archéologiques sont une source d'informations pour

la recherche et le discours sur le changement climatique, car elles peuvent fournir des données sur le changement climatique datées bien avant les registres et observations écrits sur le climat. Au fil du temps, les personnes et les communautés ont développé des connaissances et des traditions locales afin d'élaborer des stratégies réactives qui puissent s'adapter aux conditions locales et à l'évolution des paysages, y compris des adaptations architecturales et agricoles. Nombre de ces modes de connaissance endogènes soutiennent les options d'atténuation contemporaines, qu'il s'agisse d'approches adaptées au niveau local, de la

décarbonisation des bâtiments ou de la mise à disposition de modèles à faible intensité de carbone pour le développement des zones périurbaines. La réutilisation des bâtiments existants et la modernisation des bâtiments plus anciens favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre, les caractéristiques de certains paysages urbains historiques denses, à usage mixte et « marchables », utilisant des matériaux et des architectures locaux, compensant les espaces construits et ouverts ou verts à l'échelle humaine fournissent des modèles de développement adaptables et compatibles avec l'action pour le climat.

Déclaration de principe

Exploiter le patrimoine pour renforcer la capacité d'adaptation et de transformation des communautés et renforcer la résilience face au changement climatique.

- Inclure le patrimoine, en particulier les solutions fondées sur le paysage et à l'échelle de la communauté, dans la planification et les stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.
- Reconnaître et utiliser des techniques, des connaissances et des organisations sociales appropriées fondées sur le patrimoine afin de renforcer la résilience et de réduire les effets des catastrophes naturelles.
- Promouvoir la participation active des peuples autochtones à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité, en exerçant leurs droits à la souveraineté et au consentement préalable, libre et éclairé, afin de soutenir une transition juste vers un avenir à faible intensité de carbone.
- Soutenir l'étude et la compréhension du rôle joué par les lieux du patrimoine dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

- Recenser et promouvoir l'utilisation des ressources locales et des techniques et connaissances fondées sur le patrimoine afin de parvenir à l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de CO₂ et de gaz à effet de serre, en reconnaissant la capacité d'adaptation de nombreuses typologies du patrimoine aux mesures actuelles de lutte contre le changement climatique.
- Prévenir et atténuer les dommages causés au patrimoine par le changement climatique, en veillant à ce que les efforts de préparation aux risques et d'adaptation tiennent compte des communautés et des écosystèmes vulnérables et promeuvent la solidarité avec les nations les plus touchées par le changement climatique, afin de leur permettre de préserver leur patrimoine.
- Inclure des mesures d'évaluation de la vulnérabilité climatique, d'adaptation et d'atténuation dans les politiques, plans et projets de gestion du patrimoine à tous les niveaux

Étude de cas

« Heritage on the Edge » – Communiquer l'urgence climatique à travers le patrimoine culturel

Auteur : Will Megarry

Lieu : Bangladesh, Pérou, Rapa Nui (Chili), Écosse (Royaume-Uni) et Tanzanie

Date : Novembre 2018 — janvier 2020

Personnes/institutions concernées :

Groupe de travail de l'ICOMOS sur le changement climatique et le patrimoine culturel : Jane Downes, University of Highlands and Islands, ICOMOS Royaume Unis; Will Megarry, Queen's University Belfast,

ODD abordés :



ICOMOS Irlande, ICAHM; Ishanlosen Odiaua, ICOMOS Nigeria; Andrew Potts, ICOMOS États-Unis; Milagros Flores Roman, ICOMOS Puerto Rico, ICOFORT). Secrétariat de l'ICOMOS : Marie-Laure Lavenir, directrice générale; Maureen Thibault, assistante communication et projets. Google Arts et Culture. CyArk; partenaires nationaux et gestion du site (y compris Merahi Atam, Secrétariat technique pour le patrimoine de Rapa Nui; Blanca Sanchez Camones, Centre panaméricain pour la conservation du patrimoine en terre; Ewan Hyslop, Historic Scotland; Afroza Khan Mita, Directeur régional (Khulna), Département d'archéologie, Bangladesh; Mercy Mbogelah et Revocatus Bugumba, Autorité tanzanienne de gestion de la faune).

Description du projet :

Le projet « Heritage on the Edge » souligne l'urgence et encourage l'action en se concentrant sur les effets du changement climatique et la réponse locale, sur cinq sites du patrimoine mondial très différents au Bangladesh, au Pérou, à Rapa Nui, en Écosse et en Tanzanie. Lancé sur le portail Google Arts and Culture en janvier 2020, le projet comprend plus de 700 expositions, qui ont été vues plus d'un demi-million de fois dans 217 pays (fin 2020). En utilisant des techniques innovantes de capture de données en 3D, en recourant à des infographies, à des entretiens avec les parties prenantes

et à des récits rédigés par l'ICOMOS et des experts en matière de changement climatique, elle explore les nombreuses manières dont nos climats en mutation menacent notre patrimoine culturel, qu'il s'agisse de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion côtière, de l'augmentation de la tempête et de la salinisation due à l'intrusion de l'eau salée.

Bien que le projet comprenne de nombreuses composantes numériques, il est fondamentalement centré sur les personnes et utilise les voix locales pour présenter et contextualiser les incidences et les réponses climatiques. Ce faisant, il examine également de nombreux thèmes transversaux, y compris la nécessité de nouveaux outils et de nouvelles méthodes, le changement climatique en tant que multiplicateur de menace existant dans des paysages complexes, les questions de justice climatique et l'incidence actuelle de ces changements sur les communautés locales. En étroite collaboration avec les acteurs locaux et les conservateurs, des exemples ont mis en évidence la nécessité de solutions territorialisées, l'échange de connaissances entre les sites et le rôle des stratégies d'adaptation tant humaines que naturelles. Fondamentalement, le projet « Heritage on the Edge » est un appel en faveur d'une action mondiale pour le climat, en utilisant des lieux du patrimoine emblématique et émotionnel pour encourager un changement planétaire significatif.

Contribution aux ODD :

Le projet a contribué à l’ODD 13 (cible 13.3) : « Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques, l’atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d’alerte rapide ». En se concentrant sur des exemples locaux (adaptés au milieu) en matière d’adaptation et d’atténuation, il a encouragé les bonnes pratiques et l’importance du renforcement des capacités. Il a également renforcé la prise de conscience, à l’échelle mondiale, des effets du changement climatique. Il a contribué à l’ODD 13 (cible 13.b) : « Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques ». Les sites des projets étaient mondiaux et comprenaient deux de la liste des pays les moins avancés du Comité d’aide au développement (CAD) de l’OCDE, le Bangladesh et la Tanzanie. La formation sur les sites s’est concentrée sur le renforcement des capacités et l’échange de connaissances. Elle a également permis d’explorer les questions climatiques essentielles pour les petits États insulaires en développement, notamment le renforcement de la résilience face à l’élévation du niveau de la mer et à l’augmentation des tempêtes.

Le projet a contribué à l’ODD 4 (cible 4.7) : « faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable ». Le projet comprenait des ateliers de formation sur chaque site, axés sur les évaluations des incidences sur le climat et sur la manière dont les technologies numériques peuvent être utilisées pour enregistrer et surveiller les effets du changement climatique. Ces techniques sont aujourd’hui activement utilisées sur un grand nombre de ces sites.

Le projet a contribué à l’ODD 11 (cible 11.4) : « renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ». En mettant en évidence l’incidence du changement climatique sur ces sites et sur le patrimoine culturel en général, le projet a sensibilisé le monde entier aux incidences du changement climatique et à la nécessité de protéger et de préserver le patrimoine culturel²⁵.



↑ Numérisation 3D du fort de Gereza dans les ruines du site du patrimoine mondial de l’UNESCO de Kilwa Kisiwani, en Tanzanie. (CyArk et le projet Heritage on the Edge, 2018)

← Photo d’équipe aux ruines de Kilwa Kisiwani, site du patrimoine mondial de l’UNESCO, en Tanzanie. (CyArk et le projet Heritage on the Edge, 2018)

25. Remerciements : Nous tenons à remercier M. Will Megarry pour avoir fourni les photos et toutes les informations.



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Base de référence

Plus des deux tiers de la surface de la Terre sont couverts d'eau et plus de trois milliards de personnes dépendent des ressources marines et de la richesse de la biodiversité marine pour leur subsistance. Néanmoins, les écosystèmes et paysages marins et côtiers sont de plus en plus menacés, endommagés et détruits par les activités humaines. De nombreuses activités maritimes, y compris celles liées à l'entretien des besoins et des produits de base du tourisme et des croisières non durables, aboutissent à la surpêche, la pollution marine, l'exploitation, l'extraction et la destruction insensibles de ressources vivantes et non biologiques et l'altérations physiques. À leur tour, ces changements environnementaux des écosystèmes marins ont une incidence négative et disproportionnée sur le bien-être humain et la prospérité dans le monde entier, en particulier les communautés, les individus et les groupes défavorisés et vulnérables.

Les zones marines et côtières, les paysages marins, l'archéologie sous-marine et les écosystèmes aquatiques représentent notre patrimoine commun et constituent une ressource pour les formes de vie de

tous types. Ce patrimoine se reflète dans les connaissances et les pratiques autochtones de longue date et dans d'autres systèmes patrimoniaux liés à l'aquaculture, à la pêche, aux pratiques de subsistance marines et à la gestion des ressources, ainsi qu'à la protection, à la gestion durable et à l'utilisation des ressources marines. En tant qu'outil important pour la vie sous l'eau, ces systèmes et pratiques de connaissance, lorsqu'ils utilisent durablement les océans et leurs ressources, peuvent être utilisés efficacement pour la conservation et la gestion des ressources hydriques qui sous-tendent les moyens de subsistance des communautés, des individus et des groupes concernés. Ils peuvent également servir à faire progresser l'eau propre pour toutes les formes de vie, à garantir la sécurité alimentaire, à réduire la pauvreté et à fournir de l'eau pour la santé humaine et la santé des écosystèmes, tout en atténuant les effets du changement climatique et d'autres dangers.

Déclaration de principe

Exploiter le potentiel du patrimoine pour protéger la diversité bio-culturelle et garantir l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines.

- Reconnaître l'importance du patrimoine et en particulier les connaissances et pratiques valorisées par les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) — pour préserver la biodiversité et garantir l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines.
- Protéger et encourager la diffusion de connaissances et de pratiques fondées sur le patrimoine, notamment en ce qui concerne l'aquaculture et la pêche, la subsistance en mer et la gestion des ressources qui peuvent contribuer à protéger, à utiliser et à gérer les ressources marines de manière durable.
- Adopter des approches intégrées, multisectorielles, multidimensionnelles et participatives de la gestion des ressources marines, en utilisant des solutions fondées sur les écosystèmes et les saisons.
- Exploiter le potentiel du patrimoine pour accroître l'adaptation et la résilience des communautés côtières aux risques naturels, au changement climatique et aux activités anthropiques.
- Utiliser les activités liées au patrimoine pour sensibiliser le public et répondre à ses préoccupations ; pour minimiser et traiter les impacts de l'acidification des océans, des pratiques de pêche illégales, non réglementées et destructrices, et de la pollution marine ; et pour promouvoir des pratiques côtières et marines durables.
- Soutenir et encourager les contributions des PACL à la préservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, en exerçant leurs droits à la souveraineté et à leur consentement préalable, libre et éclairé.
- Dans le cadre de la gestion du patrimoine sous-marin et du patrimoine polaire, surveiller régulièrement l'incidence des modes de production et de consommation anthropiques, en particulier ceux liés au tourisme et aux processus de dégradation biogéochimique et physique..

Étude de cas

Recherche sur le patrimoine culturel subaquatique des déversoirs de marée en pierre sur Terre

Auteur : Akifumi Iwabuchi

Lieu : Corée du Sud, Japon occidental, îles Ryukyu, Formosa, Chine continentale, Pacifique méridional, Philippines, Indonésie, Timor-Oriental, Golfe persique, côte atlantique d'Europe

Date : Septembre 2015 — en cours

Personnes/institutions concernées :

Akifumi Iwabuchi, Université de Tokyo des sciences et technologies marines (Comité international pour le patrimoine culturel sous-marin de l'ICOMOS); Réseau UNITWIN de l'UNESCO pour l'archéologie sous-marine); Bill Jeffery, université de Guam (réseau UNITWIN de l'UNESCO pour l'archéologie sous-marine); Masahito Kamimura, université Chikushi Jogakuen;

Hye-Yeon Yi, université nationale de Mokpo; Magdalena Nowakowska, université de Varsovie (réseau UNITWIN de l'UNESCO pour l'archéologie sous-marine); Cynthia Neri Zayas, université des Philippines; Paul Montgomery, université de Dublin.

Description du projet :

Le patrimoine culturel subaquatique des déversoirs de marée en pierre est un piège à pêche écologique, composé de nombreux rochers, qui se trouve le long des côtes à une échelle colossale; il ne s'agit pas seulement d'une relique du passé, mais d'un guide pour la conservation écologique marine et la préservation du patrimoine culturel vivant, équilibrées à l'avenir. Selon la « Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique » (UNESCO, 2001a), il s'agit d'un élément typique du patrimoine culturel

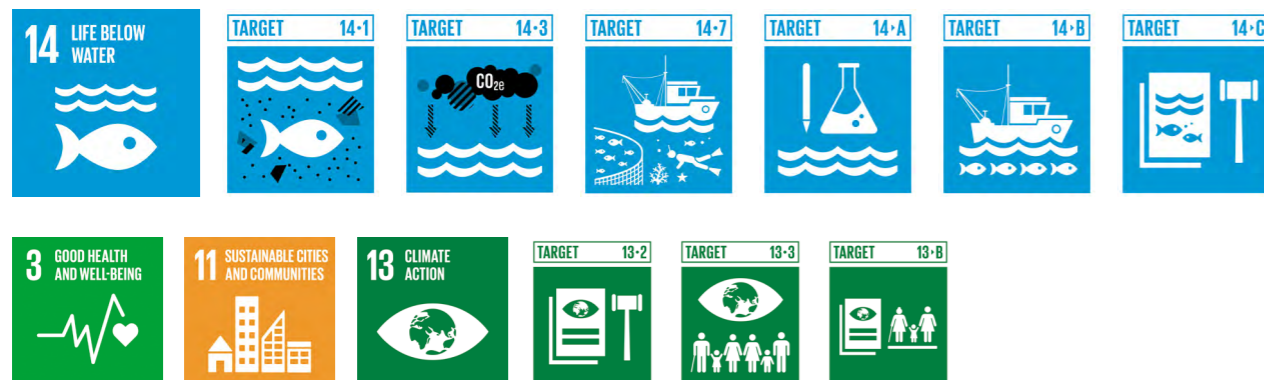
subaquatique. Cependant, étant donné que de nombreux pays ne s'intéressent qu'aux épaves en tant que patrimoine culturel subaquatique, les déversoirs de marée en pierre, ainsi que les nids de coquillages autour des zones intertidales, sont fréquemment mis au rebut ou détruits, des facteurs tels que le développement rapide des côtes les plaçant au bord de la disparition.

Les principales activités de notre projet consistent à développer une base de données internationale de déversoirs de marée en pierre en utilisant un cadre commun pour les décrire ainsi que leur environnement, à enregistrer et documenter leurs structures physiques d'un point de vue anthropologique et archéologique, à comprendre et évaluer les pratiques culturelles traditionnelles et les connaissances écologiques liées à leur utilisation, à interpréter et analyser l'écologie marine et les changements écologiques qui les entourent en collaborant avec des biologistes marins, et à placer les déversoirs de marée en pierre dans le contexte de la géographie et de l'océanographie des zones environnantes. Cela permet de reconnaître que la science moderne et les connaissances écologiques traditionnelles ne s'excluent pas mutuellement et que, en utilisant les deux sciences, on peut tirer un avantage considérable de la conservation marine finale. Des projets peuvent donc être développés pour intégrer la revitalisation des déversoirs en pierre avec l'engagement actif des communautés locales.

Contribution aux ODD :

Le patrimoine culturel subaquatique que constituent les déversoirs en pierre fournit des ressources marines fraîches aux populations autochtones depuis des milliers d'années et de manière durable. Les captures effectuées dans les déversoirs en pierre ont amélioré la santé des communautés, car les poissons à forte teneur en nutriments ont contribué à réduire la mortalité infantile, à améliorer les performances cognitives et à renforcer la fonction immunitaire. Les déversoirs en pierre sont en voie de disparition dans le monde entier, en partie à cause de l'acculturation régionale et en partie à cause du changement climatique mondial. Ils fonctionnent uniquement avec une amplitude marémotrice; l'élévation du niveau mondial de la mer fait qu'ils sont constamment submergés. L'acidification des océans et les débris plastiques qui s'écoulent dans les déversoirs les privent de l'importante fonction de production de biodiversité marine. À certains endroits, le patrimoine culturel subaquatique des déversoirs en pierre est situé dans des paysages marins formés et maintenus par une interaction harmonieuse prolongée entre les êtres humains et les écosystèmes maritimes. En d'autres termes, il a servi de « matrice » artificielle pour les créatures marines, qui peut servir de base à l'aquaculture. En utilisant ce patrimoine culturel subaquatique comme un icône pour les questions mondiales, culturelles et environnementales liées aux océans, nous pouvons faire évoluer les valeurs modernes

ODD abordés :





↑ Déversoirs à marée en pierre à Yap, États fédérés de Micronésie.

pour articuler les valeurs économiques, culturelles ou sécuritaires d'océans durables et sains, en intégrant les sciences naturelles, sociales et de l'ingénieur et en valorisant les connaissances écologiques traditionnelles des populations locales. Dans ce contexte, nous pouvons collaborer avec les nombreuses communautés côtières qui utilisent les déversoirs comme site d'éducation environnementale expérimentale pour les jeunes générations²⁶.



↑ Déversoir à marée en pierre dans la province de Fujian, en Chine.



↑ Déversoir à marée en pierre à l'île de Ré, France.

26. Remerciements : Nous tenons à remercier M. Akifumi Iwabuchi pour avoir fourni les photos et toutes les informations.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Base de référence

Des écosystèmes terrestres sains de tous types, ainsi que la biodiversité naturelle ou anthropique qu'ils préservent, sont indispensables à l'humain et aux autres êtres vivants. Cependant, ils déclinent à l'échelle mondiale à un rythme sans précédent depuis des millions d'années. Ils sont menacés par l'impact irréversible de l'humain en raison de modes de consommation et de production non durables, de la dégradation des sols, de l'urbanisation, de l'agriculture chimique et de l'élevage intensif, de la désertification et du changement climatique, de la prolifération des espèces envahissantes, de la chasse illicite et du trafic d'espèces sauvages, entre autres menaces.

Le patrimoine, la biodiversité, la santé et le bien-être sont inséparables, enchevêtrés et interdépendants. L'importance et le caractère des sites du patrimoine sont liés à leurs qualités physiques, esthétiques et immatérielles, ainsi qu'à leur environnement naturel et à leur diversité bioculturelle. Les paysages culturels, en particulier, constituent un patrimoine vivant, reliant étroitement la culture, la nature et les communautés. La

sauvegarde, la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine sont indissociables de la protection à long terme et de l'utilisation durable de ses écosystèmes territoriaux, de ses forêts et de sa biodiversité. Toutefois, cette relation fondamentale est souvent ignorée ou mal comprise par la vision occidentale prédominante, qui tend à séparer les domaines culturel et naturel. Cette notion erronée de séparation doit être surmontée et il convient d'adopter un concept plus global du patrimoine intégrant ses composantes naturelles et culturelles, indissociables et constitutives entre elles, afin de maintenir la vie sur terre et de parvenir à un développement inclusif et durable à long terme. En outre, les communautés du monde entier doivent avoir les moyens de favoriser la régénération, l'adaptation et la résilience des lieux riches en biodiversité où elles vivent.

Déclaration de principe

Exploiter le potentiel du patrimoine pour promouvoir des approches intégrées fondées sur les paysages, les valeurs et les droits humains pour la protection, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes.

- Reconnaître l'importance du patrimoine et, en particulier, des connaissances et des pratiques appréciées par les peuples autochtones et les communautés locales (PACL) — pour préserver la biodiversité et assurer la protection, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes terrestres naturels.
- Protéger et encourager les pratiques fondées sur le patrimoine qui peuvent favoriser la diversité bioculturelle et de nouvelles adaptations qui favorisent la biodiversité et la gestion des écosystèmes, vers une vie durable sur terre sous toutes ses formes.
- Encourager l'utilisation des aides à la gestion du territoire pour la réduction des risques de catastrophes et la sauvegarde du patrimoine.
- Exploiter le potentiel du patrimoine pour stimuler l'autonomisation et la coopération locales au moyen d'une responsabilité partagée pour garantir la santé des écosystèmes terrestres.
- Renforcer le rôle des communautés, des groupes et des individus en tant que gardiens de leur patrimoine, en utilisant leurs connaissances, pratiques et relations durables avec les terres, afin de soutenir leur résilience et leur adaptation au changement climatique, aux activités anthropiques et à d'autres dangers.
- Mettre en œuvre des approches inclusives et fondées sur les droits humains pour englober la gestion des écosystèmes terrestres et d'eau douce par la participation active et le respect des droits culturels des peuples autochtones et d'autres communautés, groupes et individus.
- Soutenir et encourager la contribution des PPPI à la préservation de la biodiversité et à la protection, à la restauration et à l'utilisation durable des écosystèmes terrestres naturels, par leur participation active aux négociations environnementales et par l'exercice de leur droit à la souveraineté et au consentement préalable, éclairé et libre.

Étude de cas

Parcours CultureNature

Autrices : Nicole Franceschini et Susan McIntyre-Tamwoy

Lieu : À l'échelle mondiale

Date : 2016 — en cours

Personnes/institutions concernées :

Groupe de travail « CultureNature » de l'ICOMOS; Secrétariat international ICOMOS; Union internationale pour la conservation de la nature (UICN); Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM); ICOMOS États-Unis; ICOMOS Inde.

Description du projet :

Le Parcours CultureNature, ou parcours nature-culture, est une réponse aux problèmes persistants découlant de la séparation systémique des valeurs culturelles et naturelles, ancrée dans de nombreux systèmes et pratiques de conservation. Elle est apparue à la suite du projet ICOMOS et de l'UICN, qui mettait l'accent sur

l'identification, le développement et la communication de méthodologies communes et localisées permettant d'obtenir des résultats en matière de conservation durable. Le projet « Connecting Practice » était le premier projet conjoint entre l'ICOMOS et l'UICN et était axé sur les propriétés du patrimoine mondial; le Parcours a permis de faire participer l'ensemble des membres de l'ICOMOS et de l'UICN aux leçons apprises, en les appliquant à une série d'autres contextes patrimoniaux.

Le Parcours a débuté en 2016 lors du Congrès mondial de la conservation de l'UICN à Honolulu, Hawaï, organisé par l'ICOMOS États-Unis en coopération avec l'UICN, l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial. La déclaration qui s'ensuit, Mālama Honua - to care for our island Earth, a appelé à renforcer la coopération entre les acteurs du patrimoine naturel et culturel (IUCN & ICOMOS, 2016). En 2017, le Parcours CultureNature a eu lieu lors de l'assemblée générale triennale de

l'ICOMOS à New Delhi, en Inde, et a été organisé par ICOMOS Inde en coopération avec l'UICN, l'ICCROM, le Centre du patrimoine mondial et l'Institut de la faune d'Inde. Yatra aur Tammanah, la déclaration d'apprentissage et d'engagements des participants a souligné l'importance de l'approche nature/culture. D'autres événements organisés dans le monde entier ont rassemblé des praticiens engagés dans les domaines du patrimoine naturel et culturel, qui ont partagé les résultats de projets impliquant une meilleure coopération entre les deux secteurs.

En mai 2020, l'ICOMOS et l'UICN ont signé un protocole d'accord et convenu d'un programme de travail conjoint « CultureNature » afin de faire progresser la politique et les pratiques internationales de conservation dans le contexte du développement durable par l'intégration du patrimoine naturel et culturel.

Contribution aux ODD :

Le Parcours CultureNature est un espace commun dans lequel les praticiens du patrimoine sont encouragés à explorer et à reconnaître l'interconnexion de la nature et de la culture, y compris l'exploration du rôle joué par la culture dans la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, ainsi que du rôle de la nature dans la conception et la conservation de notre identité culturelle et de nos traditions. Le Parcours promeut une approche du

patrimoine fondée sur la compréhension du fait que les relations entre les personnes, leurs traditions et l'environnement naturel ont façonné et maintenu nos environnements naturels et culturels. Le Parcours invite les praticiens à identifier et à adopter l'interconnexion complexe des sites du patrimoine, qui comprend les ressources biologiques, les paysages, la diversité bioculturelle, les pratiques et les systèmes de connaissances traditionnels. Les différents événements du Parcours ont présenté des études de cas qui se recoupent avec de nombreux ODD, y compris ceux mentionnés ci-dessous.

Au fil des ans et grâce à l'inclusion d'un large éventail de praticiens du patrimoine naturel et culturel, le Parcours a rassemblé, lancé et favorisé des conversations multi et interdisciplinaires sur l'amélioration de la protection du patrimoine naturel et culturel dans les paysages des zones protégées (ODD 15) et les paysages maritimes (ODD 14). Il comprend des projets qui démontrent l'importance de la nature et de la culture pour le bien-être mental et physique des personnes (ODD 3), ainsi que l'importance des valeurs culturelles et naturelles pour la conception efficace des environnements urbains, tels que le paysage urbain historique (ODD 11). Les approches du Parcours CultureNature font également partie intégrante de l'élaboration d'initiatives durables pour faire face aux effets du changement climatique (ODD 13)²⁷.

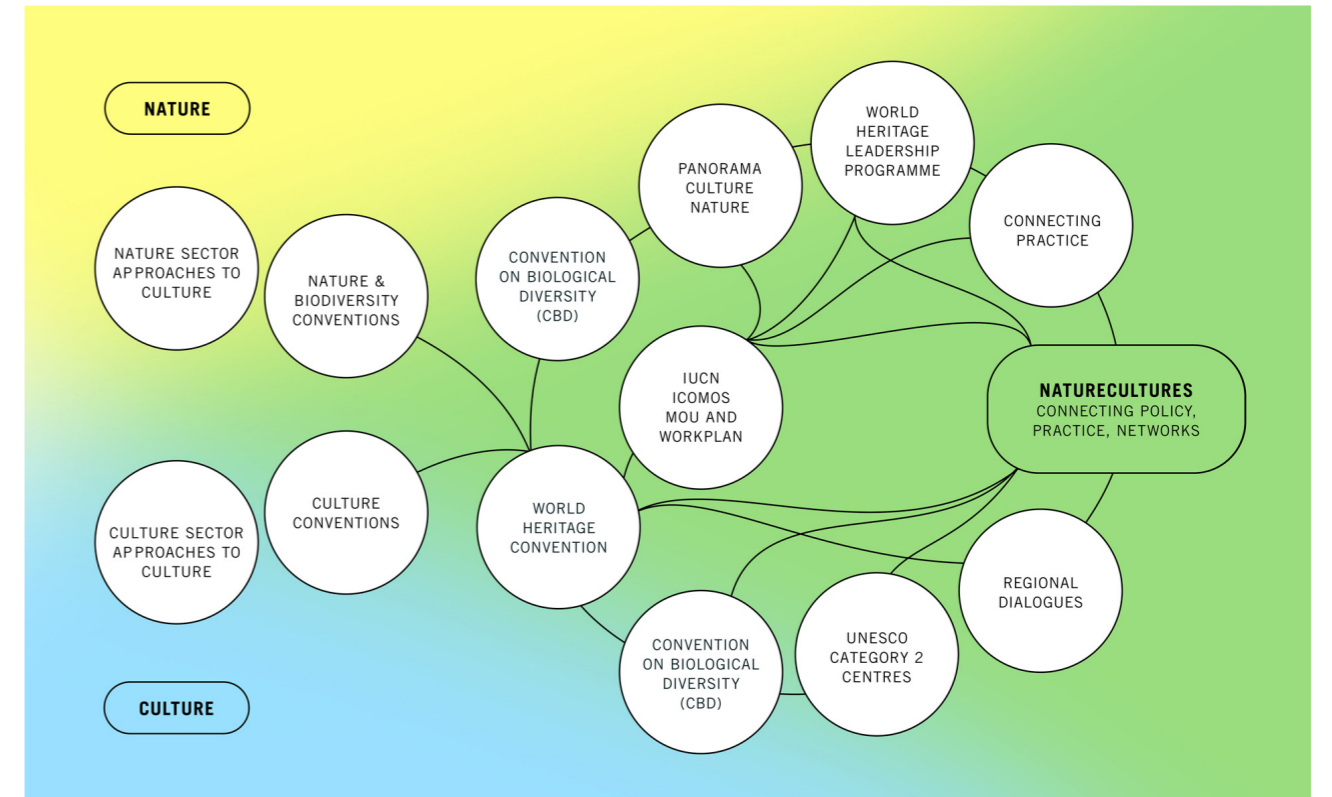
ODD abordés :



27. Remerciements : Nous tenons à remercier Nicole Franceschini et Susan McIntyre-Tamwoy pour avoir fourni les photos et toutes les informations..



↑ L'équipe CultureNature à Delhi, en Inde, en 2017. (Susan McIntyre-Tamwoy)



↑ Une représentation schématique des partenariats et des connexions du voyage CultureNature. (Tim Badman et Susan McIntyre-Tamwoy)

16 PEACE, JUSTICE AND STRONG INSTITUTIONS



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Base de référence

Les sociétés injustes, les conflits et autres formes de violence sont encore une réalité pour de nombreux pays dans le monde. Malgré les efforts déployés par les organisations gouvernementales et non gouvernementales, des institutions et des systèmes non responsables et non inclusifs menacent toujours la liberté, la sécurité et les droits des communautés, des groupes et des individus, tandis que les guerres chassent chaque année des millions de personnes de leur foyer. Toutes ces menaces ont fait de la migration l'un des plus grands défis de notre époque.

Dans la recherche de sociétés plus justes, inclusives et pacifiques, les atouts et processus patrimoniaux peuvent offrir des opportunités, grâce à une gouvernance et à des pratiques accessibles, participatives et transparentes, qui respectent la diversité culturelle. D'autre part, le patrimoine peut devenir un outil au service d'objectifs politiques non conformes aux objectifs de durabilité, avec des implications pour le déséquilibre du pouvoir, les persécutions, l'escalade des conflits et la guerre. Les systèmes de gouvernance du patrimoine peuvent faciliter ou compliquer la communication

intersectorielle et interculturelle et la collaboration en matière de pratiques patrimoniales à différentes échelles. Au cours des deux dernières décennies, l'émergence d'initiatives de terrain a favorisé une inclusion et une représentation plus larges dans les processus de gestion du patrimoine, même si les pratiques descendantes sont toujours la réalité dans de nombreux cas. Les conflits et les guerres exacerbent les pillages et les trafics, provoquant la destruction intentionnelle de propriétés et de pratiques patrimoniales dans le monde, violant les droits humains, menaçant l'annihilation des cultures, sapant les identités culturelles des populations fuyantes et provoquant des affrontements culturels dans les pays d'accueil. Si ces situations ouvrent la voie à des accords diplomatiques entre États en soulevant des questions de restitution et de rapatriement, elles peuvent également alimenter la violence et les conflits. D'autre part, une plus grande mobilité mondiale, par exemple pour le tourisme et les collaborations commerciales, peut offrir des possibilités de rapprochement culturel entre les peuples, favorisant la compréhension mutuelle, la tolérance et la paix.

Déclaration de principe

Mettre à profit le rôle du patrimoine dans le développement de sociétés justes, inclusives et pacifiques.

- Stimuler le dialogue interculturel en utilisant les ressources du patrimoine pour le rapprochement des cultures, en encourageant la compréhension mutuelle et la tolérance.
- Créer des espaces et des possibilités de rencontre interculturelle et de communication entre discours conflictuels, par l'intermédiaire de sites et de pratiques du patrimoine culturel, en associant toutes les communautés, tous les groupes et toutes les personnes, en accordant une attention particulière aux obstacles liés à la race, à l'origine ethnique, au genre, à l'intergénérationnel et au handicap.
- Renforcer les institutions du patrimoine, les systèmes de gouvernance et les cadres juridiques transparents, responsables et participatifs.
- Réglementer et mettre en œuvre la gestion participative du patrimoine, la conservation, la sauvegarde et la valorisation, afin de garantir la représentation des différentes valeurs et de respecter les droits de tous à participer à la vie culturelle et sociale et à en bénéficier.
- Proposer des programmes de formation, de renforcement des capacités et d'éducation afin de garantir la durabilité et la qualité de processus décisionnels inclusifs et non discriminatoires dans la gestion du patrimoine et l'élaboration des politiques.
- Fournir une assistance aux lieux déchirés par la guerre afin de donner aux communautés les moyens de prévenir la violence, la destruction et le commerce illégal de biens et d'objets volés.

Étude de cas

« Sur la route » de l'ICORP on the Road (ICORP on the Road)

Autrice : Zeynep Ece Atabay

Lieu : Katmandou, Népal; Diyarbakır, Zerzevan, Turquie; Bamako, Timbuctu, Mali; Swat, Swabi, Pakistan; Bento Rodrigues, Resplendor Krenak, Brésil; Gurdaspur, Punjab, Inde

Date : De 2018 à aujourd'hui

Personnes/institutions concernées :

Zeynep Gül Ünal (université technique de Yıldız, ICOMOS International, ICORP); Rohit Jigyasu (ICOMOS International, ICORP); Chris Marrion (ICORP, ICOMOS États-Unis); Nevra Ertük (université technique de Yıldız, ICORP); Mehmet Ünal (ICOMOS Turquie, ICORP Turquie); Zeynep Ece Atabay (université technique de Yıldız, ICORP Turquie); Tuğçe Darendeli (université technique de Yıldız); EDA Ateexpliquant Behar, bénévole; Ali Kemal Ceylan (ICORP Turquie); Alessandra Maconio de Carvalho (ICORP Turquie).

Description du projet :

L'ICORP-On The Road est une initiative lancée en 2018 par le Comité international des monuments et sites (ICOMOS) et le Comité scientifique international sur la préparation aux risques (ICORP) de l'ICOMOS, en partenariat avec TAMIR, le Centre de recherche pour la conservation du patrimoine historique de l'université technique de Yıldız (Istanbul, Turquie). Elle donne vie à des histoires inédites sur la réponse post-catastrophe et la récupération des sites du patrimoine culturel, racontées par la voix des membres des communautés locales touchées et des experts en conservation - les héros de ces histoires - dans le monde entier. Grâce à divers médias tels qu'une série documentaire, des expositions, des conférences et des « campfire Talks », le projet présente des histoires de survie à un public international : des histoires de personnes qui protègent leur patrimoine et leur identité culturelle tout en mettant leur propre vie en danger et

qui reconstruisent leur vie en sauvant les vestiges physiques de leur passé et leur mémoire collective.

À ce jour, six épisodes documentaires ont été menés à bien, relatant les histoires inspirantes de résilience et d'unité provenant de sites patrimoniaux et de communautés touchées par des conflits armés et des catastrophes naturelles : « Reconnecting the Sacred Valley Kathmandu » (Népal); « Mithras Meeting Back With Daylight » (Turquie); « They Didn't Just Come for the Lands » (Pakistan); « It's Too Late for Sirene » (Brésil); « Collective Memories, Connected [Hi]Stories : Kartarpur Corridor » (Inde) et « Guardians of Timbuktu » (Mali).

En coopérant avec les communautés touchées, en documentant leurs efforts et en les transmettant à un large public, le projet vise en outre à souligner l'importance du rétablissement du patrimoine culturel et naturel après la catastrophe, ainsi que le rôle que le patrimoine culturel peut jouer en tant qu'élément important pour garantir la paix dans le monde.

Les épisodes documentaires sont disponibles en ligne sur le site web officiel du projet et sur la chaîne YouTube. Une exposition en ligne est également disponible sur la plateforme Google Arts & Culture, où de plus amples informations sur le projet et en coulisses sont disponibles.

Contribution aux ODD :

Des millions de civils dans différentes régions du monde souffrent chaque année des dégâts causés par les catastrophes et les conflits. Outre les énormes pertes de vies humaines, les effets destructeurs se manifestent non seulement dans les aspects physiques, mais aussi dans les esprits et les âmes des personnes touchées. Mais qu'est-ce qui leur donne la force de surmonter l'intense traumatisme de la perte de leurs proches, de leur domicile et de leurs moyens de subsistance ?

L'ICORP-On The Road rend compte des efforts considérables déployés par les experts locaux et les membres de la communauté pour faire en sorte que le patrimoine culturel soit protégé des menaces graves, allant de la destruction au trafic illicite, dans les périodes les plus difficiles. En sauvant leur patrimoine matériel et immatériel, les communautés touchées peuvent constituer un tremplin pour aller de l'avant et faire face à leurs nouvelles vies et à leur avenir avec force et résilience. En communiquant ces récits à des publics internationaux, le projet vise à partager les expériences et les connaissances, en donnant ainsi une inspiration à d'autres communautés touchées dans des circonstances similaires, ainsi qu'à des experts se concentrant sur la protection du patrimoine culturel en période de catastrophe et de conflit armé.

ODD abordés :



Outre la série documentaire, les membres de l'équipe de projet participent à des organisations scientifiques, à des formations et à des rencontres avec de jeunes professionnels afin de contribuer au renforcement de la coopération internationale et au renforcement des capacités locales.

Outre les catastrophes naturelles, le projet couvre largement les sites du patrimoine culturel et les communautés touchées par les conflits, afin de lutter contre la violence et le terrorisme et de contribuer à la protection du patrimoine culturel et au bien-être de ses utilisateurs²⁸.



↑ ↓ Documentation des histoires non racontées de la réponse et de la récupération post-catastrophe du patrimoine culturel au Mali.



28. Remerciements : Nous tenons à remercier Zeynep Ece Atabay pour avoir fourni les photos et toutes les informations.

17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

Base de référence

Les dialogues, collaborations et partenariats internationaux, interdisciplinaires et intersectoriels sont essentiels à la réalisation du développement durable. Les tensions commerciales et l'instabilité politique continuent de compromettre une coopération efficace vers des objectifs communs, tandis que l'inégalité d'accès à l'internet et aux technologies numériques empêche la participation de nombreux acteurs aux processus et possibilités de développement.

Les sites du patrimoine, de par leur complexité et leurs avantages pour de multiples parties prenantes, sont des supports importants pour l'établissement de normes et d'approches de développement international fondées sur les droits humains, soucieuses de la diversité, respectueuses de l'environnement et durables. L'adoption et la mise en œuvre de ces normes peuvent être réalisées grâce à des processus participatifs, au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à l'éducation. Toutefois, tous les règlements et processus existants en matière de patrimoine n'ont pas encore été alignés sur les principes du développement durable. Dans de nombreux cas,

les ressources humaines, technologiques et financières sont encore insuffisantes ou inexistantes pour les partenariats internationaux, intersectoriels et intergénérationnels visant à développer et à mettre en œuvre des pratiques patrimoniales axées sur la durabilité, l'éducation et le renforcement des capacités.

Déclaration de principe

Exploiter le potentiel des partenariats stratégiques dans les processus relatifs au patrimoine pour favoriser les politiques et pratiques en matière de patrimoine et de développement axées sur la durabilité.

- Promouvoir des partenariats à tous les niveaux entre les acteurs à l'intérieur et à l'extérieur des secteurs du patrimoine, y compris ceux qui ont des intérêts communs et concurrents en matière de protection du patrimoine.
- Collaborer avec les parties prenantes concernées afin d'élaborer des plans de gestion stratégique, d'activer et de développer des réseaux inclusifs, de renforcer la sensibilisation, le partage des connaissances, le renforcement des capacités, l'éducation, le développement de projets et la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de pratiques du patrimoine axées sur la durabilité aux niveaux local, national, régional et mondial.
- Assurer des collaborations et une représentation interdisciplinaires, intergénérationnelles et intersectorielles en faveur d'un développement fondé sur le patrimoine, en donnant les moyens d'agir et en encourageant :
 - les gouvernements à plusieurs niveaux pour protéger et intégrer le patrimoine dans le développement durable, grâce à une communication efficace, à l'allocation des ressources, à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres réglementaires adéquats ;
 - les communautés et groupes patrimoniaux à participer en temps utile et en connaissance de cause ;
 - les organisations et institutions chargées de fixer des normes pour les professionnels et les praticiens dans les domaines du patrimoine et du développement ;
 - les différentes organisations, institutions et professionnels du patrimoine doivent communiquer et coopérer tout au long des processus de conservation et de gestion du patrimoine.

Étude de cas

Réseau « Climate Heritage Network » (CHN)

Auteurs : Julianne Polanco, Andrew Potts et Ewan Hyslop

Lieu : À l'échelle mondiale

Date : 2018 — en cours

Personnes/institutions concernées :

Elizabeth Elizabeth, membre du Fonds national des Fidji (Coprésidente du Climate Heritage Network (CHN) pour la région Asie-Pacifique); Ewan Hyslop, Historic Environment Scotland/Arainneachd Eachdraidheil Alba (coprésident du CHN pour la région Europe & CIS); Albino Jopela, Fonds africain du patrimoine mondial (coprésident du CHN pour l'Afrique et la région des États arabes); Pedro Palacios, maire de Cuenca, Équateur (coprésident du CHN pour l'Amérique latine et les Caraïbes); Julianne Polanco, bureau de Californie de conservation historique (coprésidente pour la région nord-américaine); Andrew Potts, secrétariat du CHN (ICOMOS).

Description du projet :

Conçu en 2018 et créé en 2019, le réseau du patrimoine climatique (CHN – Climate Heritage Network) est un réseau bénévole, autonome et de soutien mutuel pour les organisations artistiques, culturelles et patrimoniales qui s'engagent à aider leurs communautés à lutter contre le changement climatique et à réaliser les ambitions de l'Accord de Paris.

L'objectif de ce réseau est de soutenir, d'apprendre et d'impliquer les collègues de pays et territoires qui ont pris des engagements concrets en matière d'action pour le climat, tels que ceux de la Coalition « Under 2 » et de la Convention mondiale des maires pour le climat et l'énergie. Démontrant un engagement clair à soutenir la mobilisation du secteur du patrimoine culturel en faveur de l'action pour le climat, les quelque 200 membres sont les suivants :

- Des services des arts, de la culture et du patrimoine des gouvernements à tous les niveaux

- Des gouvernements des peuples autochtones, organismes et organisations représentatifs
- Des agences de gestion de sites
- Des ONG et autres organisations
- Des universités et organismes de recherche
- Des cabinets de design, artistes et autres entreprises
- Des musées et collections

Malgré des liens profonds entre le changement climatique et la culture, il existe des milliers d'acteurs et défenseurs des arts, de la culture et du patrimoine dont les compétences n'ont pas encore été mobilisées sur les questions liées au changement climatique. Le réseau « Climate Heritage Network » vise à affiner ce paradigme, à trouver de nouveaux liens pour accélérer les objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et à contribuer à amener les communautés aux discussions mondiales sur le changement climatique — tous en vue d'une plus grande ambition.

Contribution aux ODD :

Depuis le concept du Sommet mondial de l'action pour le climat, à San Francisco, en 2018, jusqu'au lancement du réseau, à Édimbourg, en 2019, en passant par le mois Culture X Climat et les événements organisés dans le cadre de la Course vers zéro (« Climate Change Race to Zero ») de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, en 2020, le Réseau du patrimoine climatique compte

aujourd'hui environ 200 membres dans le monde. Il a fourni du contenu intersectoriel pour plus d'une centaine de conférences, webinaires et symposiums, en personne ou virtuels, tous au service d'un meilleur engagement des partenaires de l'action climatique par des moyens nouveaux et synergiques. Le patrimoine culturel apporte au tableau de l'action climatique les connaissances culturelles traditionnelles, la communauté et l'histoire, ce qui ajoute de la valeur aux objectifs en matière de ressources naturelles tout en utilisant la culture comme un outil pour contribuer aux changements de comportement humain nécessaires à la réussite. Après tout, pour résoudre les problèmes anthropiques, il faut des solutions humaines.

En mobilisant à l'échelle mondiale tout en fournissant un cadre qui atteint les niveaux locaux, la culture, le patrimoine et les arts transforment l'action pour le climat pour obtenir de plus grandes réalisations. La connectivité entre les partenaires non traditionnels pour contribuer à accélérer les gains pour le climat est essentielle pour garantir que les objectifs soient atteints avec l'urgence qui nous incombe. En l'absence de nouveaux moyens, d'une collaboration accrue et d'efforts multisolutions, la course à l'objectif zéro ne se réalisera pas. Le réseau « Climate Heritage Network » continue d'engager des partenaires de valeur, travaillant à l'unisson, et de fournir les connaissances inexploitées afin que les objectifs de l'Accord de Paris soient atteints

ODD abordés :



↓ Événement du Réseau Climate Heritage Network au Forum urbain mondial, 2020.



↓ Groupes de travail du Climate Heritage Network



et que les objectifs durables soient poursuivis. Le succès obtenu en deux courtes années dans l'élévation du rôle des arts, de la culture et du patrimoine au sein de la communauté plus large du changement climatique, montre la force des partenariats à tous les niveaux de la société civile²⁹.

29. Remerciements : Nous tenons à remercier Julianne Polanco, Andrew Potts et Ewan Hyslop pour avoir fourni les photos et toutes les informations.

La voie à suivre



Le présent document d'orientations stratégiques vise à sensibiliser aux questions et aux potentialités de la relation entre le patrimoine et la durabilité, et à fournir à tous et toutes des orientations sur les moyens de libérer ce potentiel. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour ce qui est de la mise en œuvre sur le terrain, en proposant des approches intersectorielles et intégrées et en transformant des recommandations stratégiques en actions efficaces et mesurables. Nous reconnaissons également que certains patrimoines et pratiques patrimoniales peuvent aller à l'encontre des objectifs de développement durable, et qu'il convient d'y remédier afin de trouver des pistes potentielles pour la réconciliation. Ce document constitue donc une « première phase » de l'élaboration d'une politique globale et d'un cadre de mise en œuvre pour le patrimoine et les Objectifs de développement durable (ODD), avec la flexibilité nécessaire pour intégrer des perspectives évolutives sur le développement durable dans ses futures itérations.

L'un des principes énoncés dans le Plan d'action de l'ICOMOS sur le patrimoine culturel et la localisation des ODD (2017a) est celui des « Actions concrètes et diversité locale : Adapter les Objectifs aux contextes régionaux et locaux, en rendant la 'localisation' compréhensible par une interaction active avec les localités au niveau des citoyens et de la prise de décision locale ». Les praticiens qui se concentrent sur des flux de connaissances spécifiques au sein du patrimoine peuvent développer leurs propres réponses au présent document, afin de le rendre plus pertinent et fondé sur leurs propres priorités et expériences, tant

à l'extérieur qu'au sein de l'ICOMOS, grâce à une coopération active avec les comités nationaux, les comités scientifiques internationaux et les groupes de travail.

Sur la base de cette compréhension, il est possible d'aller de l'avant en développant une stratégie de mise en œuvre pratique pour le document d'orientations stratégiques dans une « deuxième phase », tout en continuant à développer le document d'orientation lui-même par le biais de révisions supplémentaires et de versions actualisées. La deuxième phase serait alignée sur la stratégie du groupe de travail sur les ODD pour la Décennie d'action, qui accorde la priorité à la participation des comités ICOMOS à la mise en œuvre des ODD et à la mise en place de partenariats stratégiques pour la diffusion d'études de cas. Cela favorisera une plus grande collaboration et une représentation accrue au niveau local et mondial, ainsi qu'une plus grande transparence dans la mise en valeur de la contribution du patrimoine au plus grand champ plus large d'ODD. En outre, avec le soutien de divers partenaires du secteur du patrimoine et d'autres secteurs, le groupe de travail de l'ICOMOS sur les ODD souhaiterait s'appuyer sur le document d'orientations stratégiques pour développer des indicateurs permettant de mesurer l'impact des pratiques patrimoniales en tant que moteurs du développement durable. Enfin, nous espérons que ce document d'orientations stratégiques encouragera de nouvelles recherches et études utiles sur le patrimoine et les ODD, à la fois au sein et en dehors de l'ICOMOS, dans les universités, les instituts de recherche non universitaires et l'industrie.

Glossaire

Les définitions figurant dans le présent glossaire sont des traductions de définitions provenant de diverses sources, pour lesquelles des références en texte sont données ci-dessous. Les références complètes se trouvent dans la section « Références ».

Adaptation — Modification d'un lieu en fonction de l'utilisation existante ou proposée, qui respecte l'importance culturelle d'un lieu. Une telle utilisation n'a pas ou peu d'impact sur la signification culturelle (adapté de ICOMOS, 2013). Dans le contexte du changement climatique, l'adaptation est le processus d'ajustement au climat réel ou prévu et à ses effets, afin de modérer les dommages ou d'exploiter les opportunités bénéfiques (ICOMOS, 2019a).

Approches fondées sur les droits (ou les droits humains) — Pour le système des Nations unies, l'intégration des droits humains implique que : 1. Tous les programmes de coopération au développement, les politiques et l'assistance technique devraient favoriser la réalisation des droits humains tels qu'ils sont énoncés dans la « Déclaration universelle des droits de l'Homme » et dans d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains. 2. Les normes en matière de droits humains contenues dans la « Déclaration universelle des droits de l'Homme » et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits humains, ainsi que les principes qui en découlent, guident toutes les actions de coopération et de programmation au développement dans tous les secteurs et à toutes les phases du processus de programmation. 3. La coopération au développement contribue au développement des capacités des « détenteurs de devoirs » à remplir leurs obligations et/ou des « détenteurs de droits » à faire valoir leurs droits (UNESCO, 2015b).

Atténuation — Action entreprise avant une catastrophe pour réduire les dommages causés aux vies et aux biens après celle-ci.

Dans la gestion des risques, de nombreux dangers tels que les tremblements de terre ne peuvent être réduits, mais le risque lié à ce danger peut être réduit ou atténué, par exemple en construisant des bâtiments antisismiques ou des étagères qui empêchent les objets de glisser. Dans le premier cas, il s'agit d'une atténuation structurelle, dans le second d'une atténuation non structurelle (UNESCO et al., 2010). Dans le cas du changement climatique, les mesures d'atténuation peuvent inclure celles qui réduisent les émissions ou renforcent les puits de gaz à effet de serre (ICOMOS, 2019a).

Biodiversité — La variabilité des organismes vivants de toutes origines, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela inclut la diversité au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes (plateforme de financement du PNUD, s.d.).

Changement climatique — Un changement de climat attribué directement ou indirectement à l'activité humaine qui modifie la composition de l'atmosphère mondiale et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat observée sur des périodes comparables (ONU, 1992).

Communauté — Tout groupe partageant des caractéristiques culturelles ou sociales, des intérêts et une continuité perçue dans le temps, et qui se distingue à certains égards des autres groupes. Certaines des caractéristiques, intérêts, besoins et perceptions qui définissent le caractère distinctif des communautés sont directement liés au

patrimoine (Nara + 20, 2015). Le concept est complexe et il est important de le considérer dans le cadre plus large des communautés, groupes et individus, tels que définis dans la Convention du patrimoine immatériel de l'UNESCO (UNESCO, 2003).

Conservation — L'ensemble des processus consistant à s'occuper d'un lieu patrimonial afin de conserver son importance en tant que patrimoine culturel ou naturel. Dans certains pays anglophones, le terme « préservation » est utilisé comme alternative à conservation pour cette activité générale (ICOMOS, 2002). Toutes les actions visant à comprendre un bien ou un élément du patrimoine, à connaître, à réfléchir et à communiquer son histoire et sa signification, à faciliter sa sauvegarde et à gérer le changement de à préserver au mieux ses valeurs patrimoniales pour les générations actuelles et futures (NARA + 20, 2015).

« Construire en mieux » — Mouvement qui prône le rétablissement des communautés et des biens d'une manière qui les rend moins vulnérables aux catastrophes et renforce leur résilience, en prévenant la création de risques de catastrophe et en réduisant les risques existants (UNESCO, 2015b).

Culture — L'ensemble des traits distinctifs spirituels, matériels, intellectuels et émotionnels qui caractérisent une communauté, une société ou un groupe social. Elle comprend non seulement les arts et la littérature, mais aussi les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La culture englobe les caractéristiques et les valeurs vivantes ou contemporaines d'une communauté, ainsi que celles qui ont survécu au passé (ICOMOS, 2002).

Danger / risque — Tout phénomène, substance ou situation susceptible de causer

des perturbations ou des dommages aux infrastructures et aux services, aux personnes, à leurs biens et à leur environnement (Abarquez et Murshed, 2004).

Développement — Amélioration du bien-être des personnes, en termes de revenus, de capacités et de libertés, dans la répartition de ces améliorations au sein de la société, et dans la capacité des systèmes économiques, politiques et sociaux à créer les circonstances de ce bien-être sur une base durable et à long terme (Barder, 2012).

Développement durable — Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (WCED, 1987) et concilie les préoccupations sociales, économiques et environnementales (ICOMOS, 2019a).

Développement économique inclusif — Développement qui favorise une économie centrée sur les personnes. Il rend compatibles la croissance macroéconomique et l'équité, mesurée en termes d'emploi, de revenu et de bien-être. Il s'appuie également sur l'utilisation locale des ressources et sur une concurrence équitable dans un marché mondial (UNESCO, 2015b).

Diversité culturelle — La culture prend diverses formes à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'unicité et la pluralité des identités des groupes et des sociétés qui composent l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est aussi nécessaire à l'humanité que la biodiversité l'est à la nature. [La diversité culturelle] est le patrimoine commun de l'humanité et devrait être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et futures (UNESCO, 2001c). La diversité culturelle est un moyen d'atteindre une existence

intellectuelle, émotionnelle, morale et spirituelle plus satisfaisante. (UNESCO, s.d.b)

Droits culturels — Les droits culturels protègent le droit pour chaque personne, individuellement et en communauté avec d'autres, ainsi que pour des groupes de personnes, de développer et d'exprimer son humanité, sa vision du monde et les significations qu'elle donne à son existence et à son développement à travers, entre autres, des valeurs, des croyances, des convictions, des langues, des connaissances et des arts, des institutions et des modes de vie. Ils protègent également l'accès au patrimoine culturel et aux ressources qui permettent à ces processus d'identification et de développement d'avoir lieu (UNIECR, 2010).

Droits humains — Les droits humains sont des droits inhérents à tous les êtres humains, quels que soient notre nationalité, notre lieu de résidence, notre sexe, notre origine nationale ou ethnique, notre couleur, notre religion, notre langue ou tout autre statut. Nous sommes tous égaux dans l'exercice de nos droits humains, sans discrimination. Ces droits sont intimement liés, interdépendants et indivisibles. Les droits humains universels sont souvent exprimés et garantis par la loi (sous l'appellation « droits de l'Homme » en français), sous la forme de traités, de droit coutumier international, de principes généraux et d'autres sources de droit international. Le droit international en matière de droits humains prévoit l'obligation pour les gouvernements d'agir de certaines manières ou de s'abstenir de certains actes, afin de promouvoir et de protéger les droits humains et les libertés fondamentales des individus ou des groupes (UNESCO, 2015b).

Durabilité — Processus dynamique qui garantit la persistance des systèmes naturels et humains de manière équitable (ICOMOS, 2019a). Sous sa forme adjectivale (durable),

le concept est utilisé de diverses manières dans le secteur du patrimoine et au-delà. Il va au-delà du concept de viabilité et de vie dans les limites pour englober également l'idée d'interconnexions entre l'économie, la société et l'environnement ainsi que la répartition équitable des ressources et des opportunités (UNESCO, 2015b).

Écosystème — Unité fonctionnelle composée d'organismes vivants, de leur environnement non vivant et des interactions entre eux et à l'intérieur de ceux-ci. Les composantes d'un écosystème donné et ses limites spatiales dépendent de la finalité pour laquelle l'écosystème est défini : dans certains cas, elles sont relativement fortes, tandis que dans d'autres, elles sont diffuses. Les limites des écosystèmes peuvent évoluer au fil du temps. Les écosystèmes sont imbriqués dans d'autres écosystèmes et leur ampleur peut varier de très petite taille à l'ensemble de la biosphère. À l'ère actuelle, la plupart des écosystèmes contiennent des êtres humains en tant qu'organismes clés ou sont influencés par les effets des activités humaines dans leur environnement (ICOMOS, 2019a).

Égalité des sexes — Cela signifie que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes, des hommes et des personnes dont le sexe ne correspond pas au binaire homme/femme sont pris en considération. Il s'agit d'un principe des droits humains, d'une condition préalable au développement durable et centré sur les personnes, et d'un objectif en soi (UNESCO, 2015b). Le genre influence la manière dont les gens se perçoivent et se perçoivent mutuellement, la manière dont ils agissent et interagissent, ainsi que la répartition du pouvoir et des ressources dans la société.

Élément ou fonction définissant les caractéristiques — Les matériaux, les

formes, l'emplacement, les configurations spatiales, les utilisations et les associations ou significations culturelles qui contribuent à la valeur patrimoniale d'un lieu historique et qui doivent être conservées afin de préserver sa valeur patrimoniale (Parks Canada Agency, 2010). Un aspect, une qualité ou une caractéristique proéminents ou distinctifs d'une ressource culturelle qui contribue de manière significative à son caractère physique (US Department of Defense, 2008).

Énergie intrinsèque — La dépense totale d'énergie impliquée dans la création à la fois du bâtiment et de ses matériaux constitutifs. Remarque : l'énergie dépensée pour construire la structure représente 15 à 40 fois sa consommation énergétique annuelle. Les systèmes de notation actuels, en mesurant les coûts annuels d'énergie/de fonctionnement, ne tiennent pas compte de cette énergie intrinsèque (MTBA & Associates Inc., 2016).

Entretien — Soins de protection continus d'un lieu et de son environnement. L'entretien doit être distingué de la réparation, qui implique la restauration ou la reconstruction (ICOMOS, 2013a).

Environnement bâti — Ressources et infrastructures d'origine humaine (par opposition à naturelles) conçues pour soutenir l'activité humaine, telles que les bâtiments, les routes, les parcs et autres équipements (UNESCO, 2011a).

Établissement — « L'environnement immédiat et étendu d'un lieu qui fait partie, ou contribue, à sa signification et à son caractère distinctif » (ICOMOS, 2005).

Gaz à effet de serre (GES) — Les constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et émettent des rayonnements à des longueurs d'onde spécifiques dans le spectre

du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Cette propriété provoque l'effet de serre (Plate-forme financière du PNUD, s.d.).

Genre — Rôles, comportements, activités et attributs socialement construits qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes (Conseil de l'Europe, 2011), ainsi que pour les individus dont le genre est en dehors du binaire masculin/féminin. La signification et les caractéristiques sociales - et non les différences biologiques - utilisées pour définir une femme, un homme ou un individu en dehors du binaire homme/femme, y compris les limites de ce qu'ils peuvent et doivent être et faire. Elles façonnent et déterminent le comportement, les rôles, les attentes et les droits. Elles fournissent des règles, des normes, des coutumes et des pratiques.

Identité — Les caractéristiques ou conditions d'une chose, d'une personne ou d'un groupe qui restent les mêmes dans un contexte de changement ou qui distinguent une chose, une personne ou un groupe d'une autre (The Getty Research Institute, 2017).

Importance/signification — L'importance du patrimoine reconnaît la signification naturelle et culturelle ou les valeurs et caractéristiques importantes des lieux et des personnes (ICOMOS, 2002).

Importance culturelle — Valeur esthétique, historique, archéologique, architecturale, économique, scientifique, technologique, environnementale, sociale, linguistique et/ou spirituelle pour les générations passées, présentes ou futures. L'importance culturelle est incarnée par le lieu lui-même, ses attributs, son cadre, son tissu, son utilisation, ses associations, ses significations, ses archives, ses lieux et objets connexes. Les lieux patrimoniaux peuvent avoir une

gamme de signification pour différents individus ou groupes (adapté de ICOMOS 2013a, ICOMOS 2017e). La signification/l'importance culturelle peut évoluer avec le temps et l'usage. Notre compréhension de l'importance culturelle peut changer à la suite de nouvelles informations (HES, 2015).

Inclusion sociale — Les processus et les résultats qui améliorent les conditions de participation des citoyens à la société. Les personnes peuvent être exclues d'une série de processus de développement, d'opportunités et d'avantages en raison de leur sexe, de leur appartenance ethnique, de leur statut de migrant ou de réfugié ou de leur religion. L'inclusion sociale reconnaît et aborde ces situations défavorisées dans le but de favoriser le bien-être et la prospérité partagée (UNESCO, 2015b). Voir « Développement économique inclusif ».

Interprétation — L'ensemble des activités potentielles destinées à sensibiliser le public et à améliorer la compréhension des lieux et sites patrimoniaux. Il peut s'agir de publications imprimées et électroniques, de conférences publiques, d'installations sur site et hors site directement liées, de programmes éducatifs, d'activités communautaires, ainsi que de recherche, de formation et d'évaluation continues du processus d'interprétation lui-même (adapté de ICOMOS, 2008b).

Intervention — Toute action, autre que la démolition ou la destruction, entraînant une modification physique d'un élément d'un lieu historique (Parks Canada Agency, 2010).

Lieu patrimonial — Le lieu patrimonial décrit un site ou une zone d'importance patrimoniale qui contient : un certain nombre de bâtiments et de structures; un paysage culturel; un monument, un bâtiment ou une autre structure; ou un établissement humain historique, avec le contenu et les environs ou l'entourage

associés. Les lieux patrimoniaux incluent ceux qui peuvent être enterrés ou submergés (ICOMOS, 2002), et peuvent évoluer pour inclure d'autres espaces, à mesure que la définition du patrimoine évolue et change.

Partie prenante — une personne, un groupe ou une organisation qui a un intérêt particulier pour le patrimoine sur la base d'associations, de significations et/ou d'intérêts juridiques et économiques particuliers et qui peut affecter ou être affecté par des décisions concernant le patrimoine (Nara + 20, 2015).

Patrimoine — Le terme « patrimoine » est utilisé dans un sens holistique dans ce document, couvrant les aspects culturels, naturels, matériels et immatériels, et utilisé à la place de « patrimoine culturel » ou « patrimoine naturel » pour souligner leur caractère intrinsèquement lié et indissociable. Toutefois, des définitions du patrimoine culturel et du patrimoine naturel sont également fournies dans le glossaire afin d'aider le lecteur à comprendre l'ensemble de l'éventail et de la diversité des éléments couverts par le patrimoine. La définition adaptée du gouvernement du Québec (2006) reflète l'approche de ce document : Le patrimoine, constitué de sites, de paysages, de traditions et de connaissances, reflète l'identité et les valeurs d'une société et les transmet de génération en génération; la préservation de ce patrimoine favorise la durabilité du développement.

Patrimoine aquatique — L'eau sous de nombreuses formes revêt une importance en matière de patrimoine culturel, de même qu'une grande variété d'entités, matérielles et immatérielles, liées à l'eau. En soi, l'eau en tant que patrimoine culturel peut avoir une importance historique, esthétique et sociale. Les entités qui y sont directement liées peuvent également avoir une importance technologique (ICOMOS, 2019b).

Patrimoine culturel — [Avertissement : le terme « patrimoine » est utilisé dans un sens holistique dans ce document, couvrant les aspects culturels, naturels, matériels et immatériels, et utilisé à la place de « patrimoine culturel » ou « patrimoine naturel » pour souligner leur caractère intrinsèquement lié et indissociable]. Le patrimoine culturel est défini dans la doctrine de l'ICOMOS comme « l'ensemble des expressions matérielles et immatérielles des modes de vie, développées par une communauté et transmises de génération en génération, y compris les coutumes, les pratiques, les lieux, les objets, l'expression artistique et les valeurs » (ICOMOS, 2002) et, en outre, comme « l'ensemble du capital de connaissances issu du développement et de l'expérience des pratiques humaines, ainsi que des constructions spatiales, sociales et culturelles qui y sont liées, que l'on peut résumer par le mot « mémoire » (ICOMOS, 2016). Voir patrimoine, patrimoine culturel immatériel, patrimoine naturel et patrimoine culturel matériel.

Patrimoine culturel autochtone — Expressions matérielles et immatérielles de la culture qui lient des générations de populations autochtones au fil du temps. Les peuples autochtones expriment souvent leur patrimoine culturel à travers « la personne », leurs relations avec le pays, les peuples, les croyances, les connaissances, le droit, la langue, les symboles, les modes de vie, la mer, la terre et les objets issus de la spiritualité autochtone. Le patrimoine culturel autochtone est essentiellement défini et exprimé par les gardiens traditionnels de ce patrimoine et est dynamique (ICOMOS, 2002).

Patrimoine culturel immatériel — Le patrimoine culturel immatériel désigne les pratiques, représentations, expressions, connaissances, savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces

culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, dans certains cas, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Transmis de génération en génération, il est constamment recréé par les communautés et les groupes en fonction de leur environnement, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, favorisant ainsi le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine (UNESCO, 2003).

Patrimoine culturel matériel — Comprend les vastes œuvres créées par l'humanité, notamment les lieux d'habitation humaine, les villages, les villes, les bâtiments, les structures, les œuvres d'art, les documents, l'artisanat, les instruments de musique, le mobilier, les vêtements et les articles de décoration personnelle, les objets religieux, rituels et funéraires, les outils, les machines et les équipements, et les systèmes industriels (ICOMOS, 2002).

Patrimoine naturel — [Avertissement : Le terme « patrimoine » est utilisé dans un sens holistique dans ce document, couvrant les aspects culturels, naturels, matériels et immatériels, et utilisé à la place de « patrimoine culturel » ou « patrimoine naturel » pour souligner leur caractère intrinsèquement lié et indissociable]. Le patrimoine naturel est constitué de la terre, de l'eau, des paysages, des formations géologiques et physico-géographiques, de la diversité biologique, des processus biologiques et des services environnementaux fournis par les écosystèmes, qui sont valorisés et ont une importance. (UNESCO 1972, 2011b). Voir également Patrimoine.

Paysages culturels — Œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature, illustrant l'évolution de la société et des établissements humains au fil du temps, en

réponse aux contraintes physiques et/ou aux opportunités présentées par leur environnement naturel et aux forces sociales, économiques et culturelles successives, tant externes qu'internes. Il existe trois catégories de paysages culturels, conçus (comme un jardin historique), évolutifs (comme un paysage agraire ou un paysage urbain) et associatifs (où le paysage naturel est associé à des valeurs spirituelles ou artistiques ou sociales) (ICOMOS, 2017e).

Paysage urbain historique — La zone urbaine est comprise comme le résultat d'un épisode historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, allant au-delà de la notion de « centre historique » ou d' « ensemble » pour inclure le contexte urbain plus large et son environnement géographique. Ce contexte plus large comprend notamment la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site, son environnement bâti, tant historique que contemporain, ses infrastructures en surface et souterraines, ses espaces ouverts et ses jardins, ses modes d'utilisation des sols et son organisation spatiale, ses perceptions et ses relations visuelles, ainsi que tous les autres éléments de la structure urbaine. Elle inclut également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine liées à la diversité et à l'identité (UNESCO, 2011a).

Peuples autochtones — Répartis dans le monde entier, de l'Arctique au Pacifique Sud, ils sont les descendants - selon une définition commune - de ceux qui habitaient un pays ou une région géographique à l'époque où des personnes de cultures ou d'origines ethniques différentes sont arrivées. Ces nouveaux arrivants sont ensuite devenus dominants par la conquête, l'occupation, la colonisation ou d'autres moyens. Pratiquant des traditions uniques, ils conservent des caractéristiques sociales,

culturelles, économiques et politiques distinctes de celles des sociétés dominantes dans lesquelles ils vivent (UNPFII, s.d.).

Peuples autochtones et communautés locales — terme utilisé au niveau international par des représentants, des organisations et des conventions pour désigner les individus et les communautés qui, d'une part, sont eux-mêmes identifiés comme autochtones et, d'autre part, sont membres de communautés locales qui entretiennent un lien intergénérationnel avec le lieu et la nature grâce aux moyens de subsistance, à l'identité culturelle et aux visions du monde, aux institutions et aux connaissances écologiques. Ce terme ne vise pas à ignorer les différences et la diversité au sein et entre les peuples autochtones et entre eux et les communautés locales (IPBES, 2019).

Préservation — Voir « Conservation ».

Prévention — Mesures prises pour réduire la probabilité d'une perte. Idéalement, ces mesures chercheront à réduire la perte à zéro, mais cela n'est souvent pas possible (UNESCO et al., 2010).

Produit intérieur brut (PIB) — Mesure agrégée de la production égale à la somme des valeurs brutes ajoutées de toutes les unités résidentes et institutionnelles actives dans la production (plus les impôts éventuels, et moins les subventions éventuelles, sur les produits non inclus dans la valeur de leur production) (Plateforme de financement du PNUD, s.d.).

Protection — L'adoption de mesures visant à la préservation, la sauvegarde et la mise en valeur de la diversité de toutes les formes d'expressions culturelles (UNESCO, 2005).

Qualité de vie — La notion de bien-être humain mesurée par des indicateurs sociaux

(tels que la possibilité de voter, de manifester ou de participer à des partis politiques) plutôt que par des mesures « quantitatives » de revenu et de production (ONU, 1997).

Reconstruction — Retour d'un lieu à un état antérieur connu. Elle se distingue de la restauration par l'introduction de nouveaux matériaux (ICOMOS, 2013a).

Réduction des risques de catastrophe — Le concept et la pratique de la réduction des risques de catastrophe grâce à des efforts systématiques visant à analyser et à gérer les facteurs causaux des catastrophes, y compris par une réduction de l'exposition aux dangers, une réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, une gestion avisée des terres et de l'environnement et une meilleure préparation aux événements indésirables (UNESCO, 2015b).

Régénération — Actions destinées à amener quelque chose ou quelqu'un à une existence renouvelée; renaissance ou restauration d'une personne, d'une chose ou d'une zone géographique (The Getty Research Institute, 2017).

Réhabilitation — Action ou processus visant à rendre possible une utilisation compatible d'un bien par des réparations, des modifications et des ajouts, tout en préservant les parties ou les caractéristiques qui transmettent ses valeurs historiques, culturelles ou architecturales. Cela désigne également l'activité consistant à remettre en bon état des objets, des structures, des quartiers ou des installations publiques détériorés et peut impliquer la réparation, la rénovation, la conversion, l'expansion, le remodelage ou la reconstruction (The Getty Research Institute, 2017).

Rénovation — Ajout de quelque chose de nouveau au bâtiment ou à la structure d'origine afin d'en améliorer la fonctionnalité, la

stabilité structurelle et/ou l'efficacité énergétique. Il peut s'agir de nouvelles technologies, de systèmes de construction ou d'équipements. Le processus consistant à équiper un bâtiment ou un autre objet de nouvelles pièces ou de nouveaux équipements qui n'existaient pas au moment de sa fabrication (The Getty Research Institute, 2017).

Résilience — La capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement dangereux, une tendance ou une perturbation, en répondant ou en se réorganisant de manière à maintenir leur fonction essentielle, leur identité et leur structure tout en maintenant la capacité de ces systèmes à s'adapter, à apprendre et à se transformer (ICOMOS, 2019a). Dans le cadre de l'intérêt dominant pour le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, elle est utilisée pour désigner « la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux dangers à résister, absorber, s'adapter et se remettre des effets d'un danger de manière opportune et efficace » (UNESCO, 2015b).

Restauration — Processus consistant à apporter des modifications à un objet ou à une structure afin qu'il se rapproche étroitement de son état d'origine ou d'un autre état à un moment précis de son histoire (The Getty Research Institute, 2017). Le processus de restauration est une opération hautement spécialisée. Il vise à préserver et à révéler la valeur esthétique et historique du monument et repose sur le respect du matériau d'origine. Il doit s'arrêter au point où commence la conjecture; tout travail supplémentaire indispensable doit être distinct de la composition architecturale et doit porter une empreinte contemporaine (ICOMOS, 1964).

Rétablissement — Le processus de retour à un fonctionnement normal de l'institution, qui peut également impliquer la réparation

et la restauration d'un bâtiment ou d'un site (UNESCO et al., 2010).

Réutilisation adaptative — La conversion de structures dépassées ou inutilisées, telles que des bâtiments et des objets de valeur historique, en de nouvelles utilisations ou applications dans de nouveaux contextes (The Getty Research Institute, 2017).

Savoirs autochtones — les conceptions, les compétences et les philosophies développées par des sociétés ayant de longues histoires d'interaction avec leur milieu naturel. Pour de nombreux peuples autochtones, les connaissances autochtones éclairent la prise de décision sur les aspects fondamentaux de la vie, depuis les activités d'aujourd'hui jusqu'aux actions à plus long terme. Ces connaissances font partie intégrante des ensembles culturels, qui englobent également la langue, les systèmes de classification, les pratiques d'utilisation des ressources, les interactions sociales, les valeurs, les rituels et la spiritualité. Ces modes de connaissance spécifiques sont des facettes importantes de la diversité culturelle mondiale. Cette définition s'appuie sur l'UNESCO (2018) et l'ICOMOS (2019a).

Savoirs traditionnels — Connaissances, savoir-faire, compétences et pratiques qui sont développés, maintenus et transmis de génération en génération au sein d'une communauté, qui font souvent partie de son identité culturelle ou spirituelle (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, s.d.).

Services et avantages écosystémiques — Les avantages que les personnes tirent des écosystèmes. Il s'agit notamment de la fourniture de services tels que la nourriture et l'eau ; la réglementation des services tels que la lutte contre les inondations et les maladies ; les services culturels tels que les avantages spirituels, récréatifs et culturels ;

et les services de soutien, tels que le cycle des nutriments, qui maintiennent les conditions de vie sur Terre (UNESCO, 2015b).

Tissu — Toute la matière physique du lieu, y compris les éléments, les installations, le contenu et les objets, les éléments naturels. Le tissu comprend l'intérieur des bâtiments et les vestiges souterrains, ainsi que les matériaux d'excavation. Les éléments naturels d'un lieu peuvent également constituer un tissu. Par exemple, les rochers qui représentent un endroit de rêve. Le tissu peut définir des espaces et des vues et ceux-ci peuvent faire partie de l'importance du lieu (ICOMOS, 2013a).

Tourisme durable — Tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins à long terme des visiteurs, de l'industrie, de l'environnement et des communautés d'accueil (UNESCO, 2015b).

Traditionnel — Qui suit ou appartient à des coutumes, des croyances ou des approches qui sont établies depuis longtemps, transmises à travers les générations, évoluant et constamment recréées (adapté du Cambridge Dictionary).

Utilisation — Désigne les fonctions d'un lieu, y compris les activités et les pratiques traditionnelles et coutumières qui peuvent se dérouler dans ce lieu ou qui en dépendent (ICOMOS, 2013a).

Valeur — Les caractéristiques positives attribuées aux lieux et objets patrimoniaux par la législation, les autorités dirigeantes et/ou d'autres parties prenantes. Ces caractéristiques rendent un site significatif/important et sont souvent la raison pour laquelle la société et les autorités s'intéressent à un site ou à un objet culturel spécifique. D'une

manière générale, les groupes au sein de la société attendent des bénéfices de la valeur qu'ils attribuent à la ressource (The Getty Conservation Institute, 2004, cité dans Leblanc, 2019).

Vulnérabilité — La sensibilité et la résilience de la communauté et de l'environnement face aux dangers. (UNESCO et al., 2010).

Références et Doctrine de l'ICOMOS

Abarquez et Murshed, *Field Practitioners' Handbook*. Asian Disaster Preparedness Center (ADPC), 2004.

Assemblée générale des Nations unies, Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), 1948.

Assemblée générale des Nations unies, Déclaration des Nations unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA), 2007.

Assemblée générale des Nations unies, Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030, 2015.

Barder, O., *What Is Development?* Centre for Global Development, 2012.

British Council, *The Missing Pillar: Culture's Contribution to the UN Sustainable Development Goals*, 2020.

Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, 2015.

Cambridge Dictionary, *Traditional*. Cambridge University Press, s.d.

CGLU, Bonnes pratiques « OBS » sur les villes, la culture et les ODD, s.d.

CGLU, « L'avenir que nous voulons inclure la culture », 2015.

CGLU, La culture dans les objectifs de développement durable, Un guide pour l'action locale, ONU, Plateforme de connaissances sur les ODD, 2018.

Commission mondiale de l'environnement et du développement (CMED), *Notre avenir à tous*, 1987.

Conseil de l'Europe, *Charte Européenne du Patrimoine Architectural (Déclaration d'Amsterdam)*, 1975.

Conseil de l'Europe, *Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (convention de Faro)*, 2005.

Conseil de l'Europe, *Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul)*, 2011.

Conseil de l'Europe, *Stratégie 21 : Stratégie pour le patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle*, 2018.

Culture 2015 Goal Campaign, *Communiqué : Culture in the SDG Outcome Document: Progress made but important steps remain ahead*, 2015.

Culture 2030 Goal campaign, Culture in the Implementation of the 2030 Agenda. Published in Barcelona, Paris, Harare, Sydney, Montreal, The Hague and Brussels, in the frame of the first UN SDG Summit taking place on 24-25 September 2019, 2019.

Culture 2030 Goal Campaign, Ensuring Culture Fulfills its Potential in Responding to the COVID-19 Pandemic, 2020.

English Heritage, Conservation Principles; Policies and Guidance for the Sustainable Management of the Historic Environment, 2008.

European Network on Cultural Management and Policy (ENCATC) and the Partners of the EU-funded project 'Cultural Heritage Counts for Europe' (CHCFE), Cultural Heritage Counts for Europe, 2015.

European Cultural Foundation, Europa Nostra, and University of Kent, World Heritage, Sustainable Development, and Civil Society, An Action Plan, 2019.

Expert indépendant des Nations unies sur les droits culturels (UNIECR), Report of the UNIECR to UNGA, 2010.

Fancourt, D., and Finn, S., What is the Evidence on the Role of the Arts in Improving Health and Well-being? A Scoping Review (Health Evidence Network synthesis report 67), World Health Organization, 2019.

Government of Quebec, Sustainable Development Act, 2006.

Historic Environment Scotland (HES), Conservation Principles for the Properties in the Care of Scottish Ministers, Historic Environment Scotland: Edinburgh, 2015

ICOMOS, Charte internationale pour la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise 1964), (II^e Congrès international des architectes et techniciens des monuments historiques; adopté par l'ICOMOS en 1965), 1964.

ICOMOS, Charte pour la sauvegarde des villes historiques (Charte de Washington) (adoptée lors de la 8^e assemblée générale de l'ICOMOS à Washington, DC, États-Unis), 1987.

ICOMOS, Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique (Charte de Lausanne) (préparée par l'ICAHM et adoptée lors de la 9^e AG à Lausanne, Suisse), 1990.

ICOMOS, Document de Nara sur l'authenticité (rédigé par les participants à la conférence de Nara sur l'authenticité en relation avec la convention du patrimoine mondial, Nara, Japon), 1994.

ICOMOS, Charte sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique (élaborée par l'ICUCH et adoptée lors de la 11^e assemblée générale de l'ICOMOS à Sofia, en Bulgarie), 1996.

ICOMOS, Charte du patrimoine bâti vernaculaire (préparée par la CIAV et adoptée lors de la 12^e Assemblée générale à Mexico, Mexique), 1999.

ICOMOS, Principes et lignes directrices de la Charte internationale du tourisme culturel pour la Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif (élaborés par l'ICTC et adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999), 2002.

ICOMOS, Hoi An Declaration on Conservation of Historic Districts of Asia, Symposium international sur la conservation des sites du patrimoine culturel et la coopération internationale, Hoi An, Viêt Nam (13-15 septembre 2003), 2003.

ICOMOS, Xi'an Declaration on the Conservation of the Setting of Heritage Structures, Sites and Areas (adoptée lors de la 15^e assemblée générale, à Xi'an, en Chine), 2005.

ICOMOS, Patrimoine culturel subaquatique à risque : Gérer les incidences naturelles et humaines (préparé par l'ICUCH et édité par ICOMOS), 2006.

ICOMOS, Déclaration du Québec sur la Sauvegarde de l'Esprit du Lieu (adoptée lors de la 16^e assemblée générale du Québec, Canada), 2008a.

ICOMOS, Charte ICOMOS pour l'interprétation et la présentation des sites du patrimoine culturel (révisée et révisée dans le cadre de l'ICIP, adoptée lors de la 16^e assemblée générale du Québec, au Canada), 2008b.

ICOMOS, Déclaration de Paris sur le patrimoine en tant que catalyseur du développement (adoptée lors de la 17^e assemblée générale à Paris, France), 2011a.

ICOMOS, Principes de La Valette pour la sauvegarde et la gestion des villes, des villes et des zones urbaines historiques (élaborés par CIVVIH et adoptés lors de la 17^e assemblée générale, à Paris, en France), 2011b.

ICOMOS, Burra Charter: The Australia ICOMOS Charter for Places of Cultural Significance (First adopted by Australia ICOMOS in 1979 at Burra, South Australia; revisions adopted in 1981, 1988, 1999 and 2013), 2013a.

ICOMOS, Déclaration d'Amsterdam sur l'eau et le patrimoine. Conférence d'ICOMOS Pays-Bas sur le thème « Protéger les deltas : le patrimoine aide ! » à Amsterdam (Pays-Bas) (du 23 au 28 septembre 2013), 2013b.

ICOMOS, Déclaration de Florence sur le patrimoine et le paysage en tant que valeurs humaines (adoptée lors de la 18^e assemblée générale de Florence, Italie), 2014c.

ICOMOS, Résolution de la 18AG 2014/37 : Veiller à ce que la culture et le patrimoine culturel soient pris en compte dans les objectifs et objectifs proposés en matière de développement durable pour le programme de développement des Nations unies pour l'après-2015 (adopté lors de la 18^e assemblée générale, à Florence, en Italie), 2014d.

ICOMOS, Le patrimoine culturel, les objectifs de développement durable des Nations unies et le nouveau programme pour les villes. Note conceptuelle de l'ICOMOS pour le programme des Nations unies à l'horizon 2030 et la 3^e conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (HABITAT III) (préparée par Hosagrahar, J., Soule, J., Fusco Girard, L., et Potts, et approuvée par le conseil d'administration de l'ICOMOS), 2016. Une version antérieure de cette note succincte de présentation a été approuvée par ICOMOS CIVVIH par une résolution lors de sa réunion annuelle de septembre 2015. La présente note succincte de présentation a été approuvée par la task-force de l'ICOMOS sur le patrimoine culturel et le développement durable en novembre 2015.

ICOMOS, Plan d'action ICOMOS : Patrimoine culturel et localisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies (préparés par le groupe de travail sur les ODD à Istanbul, en Turquie et approuvés par le conseil d'administration de l'ICOMOS), 2017a.

ICOMOS, Déclaration de Delhi sur le patrimoine et la démocratie (adoptée lors de la 19^e assemblée générale à New Delhi, Inde), 2017b.

ICOMOS, Principes ICOMOS-IFLA concernant les paysages ruraux en tant que patrimoine

(élaborés par l'ISCCL et l'IFLA et adoptés lors de la 19^e assemblée générale, à New Delhi, Inde), 2017c.

ICOMOS, Brochure d'information sur le patrimoine culturel et les ODD (préparée par le groupe de travail sur les ODD), 2017d.

ICOMOS, Document de Madrid New Delhi (Approches pour la conservation du patrimoine culturel du XXI^e siècle) (élaboré par ISC20C, ISCCL, CIVIH, ISCES + CC & TICCIH, et approuvé lors de la 19^e assemblée générale, à New Delhi, Inde), 2017e.

ICOMOS, Résolution 19AG 2017/21 : Renforcer les efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel mondial en soutenant pleinement les objectifs de développement durable et les objectifs « Culture 2030 » (adoptés lors de la 19^e assemblée générale à New Delhi, Inde), 2017f.

ICOMOS, Yatra aur Tammanah : Enseignements et engagements du Parcours CultureNature (adoptés lors de la 19^e assemblée générale à New Delhi, Inde), 2017g.

ICOMOS, Principes pour la conservation du patrimoine bâti en bois (élaboré par l'IIBC et adopté lors de la 19^e Assemblée générale, à New Delhi, Inde), 2017h.

ICOMOS, Orientations de Salalah pour la gestion des sites archéologiques publics (adoptées lors de la 19^e assemblée générale à New Delhi, Inde). Portant le nom de la recommandation de Salalah sur les parcs et sites archéologiques, adoptée à Salalah, Oman, 2015, 2017i.

ICOMOS, Déclaration de Buenos Aires marquant le 70^e anniversaire de la « Déclaration universelle des droits de l'Homme », (préparée par le groupe de travail OCDI-RBAWG et adoptée par Adcom à Buenos Aires, Argentine), 2018.

ICOMOS, L'avenir de notre passé : Faire participer le patrimoine culturel à l'action pour le climat (préparé par le groupe de travail CCHWG et approuvé par le conseil d'administration de l'ICOMOS), 2019a.

ICOMOS, Déclaration de valeur concernant l'Eau comme patrimoine culturel, 2019b.

ICOMOS, Résolution 20AG/15 : Patrimoine culturel et urgence climatique (adopté lors de la 20^e assemblée générale convoquée en ligne), 2020a.

ICOMOS, Résolution 20AG/19 — Approches du patrimoine culturel centrées sur les peuples. Rapport de la commission des résolutions à la 20^e assemblée générale de l'ICOMOS, GA2020/12-6, 18-19, 2020b.

ICOMOS et Commission européenne, Principes européens de qualité pour les interventions financées par l'UE ayant une incidence potentielle sur le patrimoine culturel, 2019.

ICOMOS et UICN, Projet de mise en relation, rapport final, 2015.

ICOMOS et UICN, Projet de mise en relation, phase II, rapport final, 2017.

ICOMOS, CGLU, Europa Nostra et Global Planners Network (GPN), Le patrimoine est-il laissé de côté dans la Déclaration ministérielle du FPHN ?, Déclaration pour l'inclusion du patrimoine culturel et naturel en référence à l'ODD 11 et aux autres objectifs, 10 juillet 2018, 2018.

Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones (UNPFII), Factsheet: Who are Indigenous Peoples?, s.d.

IPBES, Rapport d'évaluation mondial sur la biodiversité et les services écosystémiques

de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, secrétariat de l'IPBES, Bonn : Allemagne, 2019.

UICN. UICN et les objectifs de développement durable, 2017.

UICN, Relier la nature à la culture, 2018.

UICN et ICOMOS, Mālama Honua — To Care for Our Island Earth, Déclaration d'engagements des participants au Congrès mondial pour la conservation de la nature et de la culture de l'UICN, Hawaï, 2016.

LeBlanc, F., Heritage Conservation Terminology, 2019.

Mackay, R., 'Heritage' in State of the Environment Report, Gouvernement d'Australie, 2016.

McGhie, H.A., Museums and the Sustainable Development Goals: a How-to Guide for Museums, Galleries, the Cultural Sector and their Partners. Curating Tomorrow, Royaume-Uni, 2019.

Melucci, A., Nomads of the Present: Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society, Eds. John Keane et Paul Mier, Philadelphie, PA: Temple University Press, 1989.

MTBA & Associates Inc., Building Resilience: Practical Guidelines to Sustainable Rehabilitation of Buildings in Canada. Federal Provincial Territorial Ministers of Culture and Heritage in Canada, 2016.

Nara + 20, Sur les Pratiques du Patrimoine, les Valeurs Culturelles, et le Concept de L'authenticité, Heritage & Society, 8(2), 144-147, 2015.

ONU, Convention-cadre sur les changements climatiques, 1992.

ONU, Glossary of Environment Statistics, Studies in Methods (Series F, No. 67). Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, 1997.

ONU, Rapport 2019 sur les objectifs de développement durable, 2019.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Connaissance traditionnelle, s.d.

Organisation mondiale du tourisme (OMT), Déclaration de Siem Reap sur le tourisme et la culture — Construire un nouveau modèle de partenariat, 2019.

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Glossary, s.d.

ONU-Habitat, Le nouvel agenda urbain, 2016.

Parks Canada, An Approach to Aboriginal Cultural Landscapes, 2009.

Parks Canada, Standards and Guidelines for the Conservation of Historic Places in Canada (2nd ed.), 2010.

The Getty Research Institute, Art & Architecture Thesaurus® Online, 2017.

Turner, M., Culture as an Enabler for Sustainable Development Challenges for the World Heritage Convention in Adopting the UN Sustainable Development Goals, In: Albert, M., Bandarin, F., et Pereira-Rodriguez, A. (eds.) Going Beyond Perceptions of Sustainability in Heritage Studies, Cham: Springer, 19-32, 2017.

UNESCO, Directives pour l'établissement de systèmes nationaux de « Trésors humains vivants », s.d.a.

UNESCO, Migration et sociétés inclusives, s.d.b.

UNESCO, Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, 1972.

UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, 1982.

UNESCO, Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, 2001a.

UNESCO, Manuel des activités orientées vers le patrimoine culturel subaquatique : Directives relatives à l'annexe de la convention de l'UNESCO de 2001, Maarleveld Guerin & Egger, 2001b.

UNESCO, Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001c.

UNESCO, Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, 2003.

UNESCO, Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 2005.

UNESCO, Recommandation concernant le paysage urbain historique, 2011a.

UNESCO, Programme de renforcement des capacités dans les Caraïbes (CCBP) pour le patrimoine mondial, module 6 : Gestion du patrimoine naturel, 2011b.

UNESCO, Rapport analyse la contribution de la culture à la durabilité des villes, 2015a.

UNESCO, Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial, 2015b.

UNESCO, Déclaration de Ngorongoro sur la sauvegarde du patrimoine mondial africain en tant que moteur du développement durable, 2016.

UNESCO, WHC/17/41.COM/5C : Patrimoine mondial et développement durable. UNESCO. (2017 ter) Faire avancer le programme de développement durable à l'horizon 2030, 2017a.

UNESCO, Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2018.

UNESCO, Jaipur Creative City of Crafts & Folk Art Network, rapport de suivi, 2019a.

UNESCO, Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial, 2019b.

UNESCO, La recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique. Rapport de la deuxième consultation sur sa mise en œuvre par les États membres, 2019c.

UNESCO, Indicateurs thématiques de la culture dans l'Agenda 2030, 2019d.

UNESCO, ICCROM, ICOMOS et UICN, Gérer les risques de catastrophe pour le patrimoine mondial, 2010.

UNSRCR, Rapport sur les droits culturels et les espaces publics, 2019.

UNSRCR, Rapport sur les droits culturels et le changement climatique, 2020.

US Department of Defense, Design Guidelines for Department of Defense Historic Buildings and Districts, 2008.

L'ICOMOS, Conseil International des Monuments et des Sites, est une organisation non gouvernementale mondiale associée à l'UNESCO. Il a pour mission de promouvoir la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur des monuments, des ensembles bâtis et des sites. Il participe à l'élaboration de la doctrine, à l'évolution et à la diffusion des idées, mène des actions de sensibilisation. L'ICOMOS est l'organisation consultative du Comité du Patrimoine mondial pour la mise en œuvre de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO. À ce titre, il examine les propositions d'inscription au Patrimoine mondial des biens culturels de l'humanité et veille à l'état de conservation des biens inscrits. Sa création en 1965 est l'aboutissement logique des premiers entretiens que les architectes, historiens et spécialistes internationaux ont entrepris dès le début du XX^e siècle et qui s'étaient concrétisés lors de l'adoption de la Charte de Venise en 1964. À la lumière des nombreux travaux, colloques, symposiums et réflexions menés par ses Comités nationaux et ses Comités scientifiques internationaux, l'ICOMOS a construit peu à peu le cadre philosophique et doctrinal du patrimoine au niveau international.

Pour de plus amples informations :

www.icomos.org